

Rapport de conception du projet (RCP) – AVENIR

(Version ORMS du 18 Aout 2022)

Longueur suggérée (texte principal, résumé non compris):
25 pages
Police Verdana, taille 10
interligne simple 1,0

Identifiant du projet xxxxxx
Identifiant du prêt xxxxxxxxx
(le cas échéant)
Identifiant du don CSD xxxxxx
(le cas échéant)

Taux de change
Poids et mesures
Sigles et acronymes
Carte de la zone du projet ([Demander une carte](#))

Abréviations et acronymes

AFD	Agence Française de développement
ARMP	Agence de réglementation des marchés publics
AVENIR	Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient.
BAD	Banque africaine de développement
CAP	Connaissances, attitudes, pratiques (étude nutritionnelle)
CCI	Cadre de concertation interprofessionnel
CEP	Champ école paysan
CEAP	Champ école agro-pastoral
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CLER	Comités locaux d'entretien des routes
CNA	Consultation nationale sur l'agriculture
CNP	Comité national de pilotage
CONAPAC	Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo
COPACO	Confédération paysanne du Congo
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
Dimitra	Clubs d'écoute féminins
EAFF	East African Farmers Federation (Fédération des producteurs d'Afrique de l'Est)
EAS	Exploitation et abus sexuels
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FRI	Financement rural inclusif
FSPR	Facilité de stimulation pour les pauvres en milieu rural
IPC	Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire
IPM	Integrated pest management (lutte intégrée contre les ravageurs)
HIMO	Haute intensité de main d'oeuvre
MARE	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (BRAM en anglais)
MDG	Marché de demi-gros
OCC	office congolais de contrôle
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Office internationale du travail
ONHR	Office national d'Hydraulique Rural
OP	Organisations paysannes
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OVDA	Office des voies de desserte agricole
PA	Peuples autochtones
PADRIR	Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient
PAPAKIN	Programme de soutien aux centres d'approvisionnement en aliments et légumes de Kinshasa
PASA-NK	Projet d'appui au secteur agricole du Nord-Kivu

PCEC	Prêt à conditions extrêmement concessionnelles
PCPC	Prêt à conditions particulièrement concessionnelles
PEA Jeunes	Projet d'appui à l'entrepreneuriat agricole des jeunes (Cameroun)
PIRAM	Programme intégré de réhabilitation agricole dans la province de Maniema
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRONANUT	Programme national de nutrition
PROPAC	Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
PROSANAT	Programme de santé national
PSAT	Plan simplifié d'aménagement du territoire
PSH	Personne vivant en situation de handicap
PTBA	Plan de travail annuel et budget
PTF	Partenaires techniques et financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RENAFER	Réseau national des associations de femmes rurales de la République démocratique du Congo
RVF	Régie des voies fluviales
SABP	Système d'allocation basé sur les performances
SENADEPA	Service National de développement de la pêche et l'aquaculture
SENAPEFIC	Service National de l'élevage familial et intrant connexe
SENASEM	Service national de semences
SENHARU	Service national d'habitat rural
SNCOOP	Service National des Coopératives et Organisations Paysannes
SNIR	Service national d'informations rurales
SNVA	Service national de Vulgarisation Agricole
SSE	Système de suivi-évaluation
STD	Services techniques déconcentrés

Contre-valeurs monétaires

Unité monétaire =

1,0 USD =

Poids et mesures

1 kilogramme = 1 000 g

1 000 kg = 2 204 livres

1 kilomètre (km) = 0,62 mille

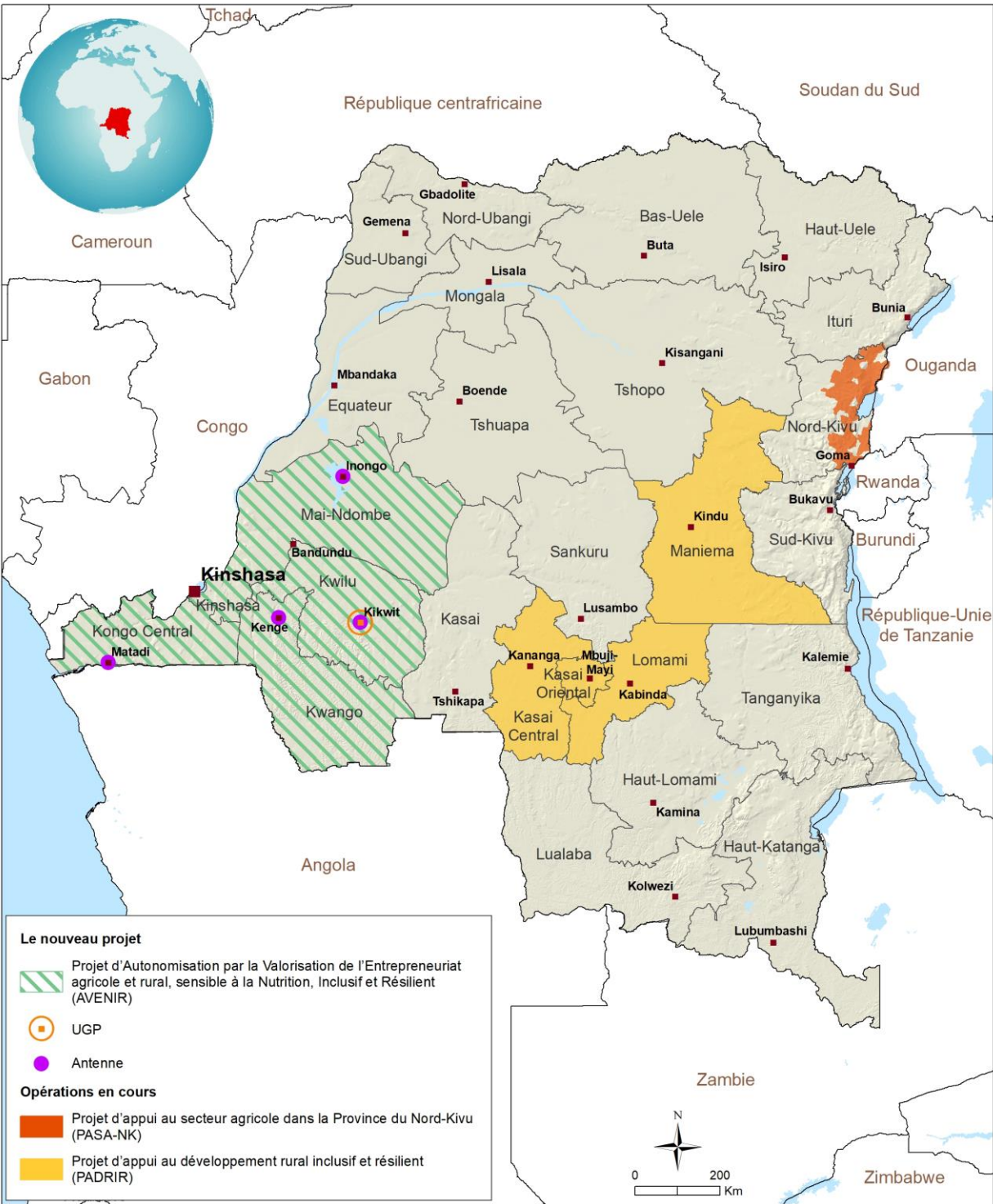
1 mètre = 1,09 verges

1 mètre carré = 10.76 pieds carrés

1 acre = 0.405 hectares

1 hectare = 2,47 acres

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 30-06-2022

Summary

IFAD, AFD and the Government of the Democratic Republic of Congo have agreed to design a new project within the framework of COSOP 2019-2024. Taking advantage of the lessons learned from their IFAD and AFD financed projects, and in line with the priorities defined with the Government to reduce poverty in rural areas, a project titled **Empowerment through the Valorization of Agricultural and Rural Entrepreneurship, Sensitive to Nutrition, Inclusive and Resilient (AVENIR)** scales up the achievements of previous projects and reflects a common desire for sustainable and climate-resilient transformation of family farming, leading to a better management of natural resources and contributing to climate change mitigation driven by agricultural and rural entrepreneurship, around landlocked territorial markets, linking the supply of agricultural products to growing urban demand.

The Project is based on: (i) a strong integration of lessons learned from the implementation of IFAD programmes (COSOP 2019-2024) and AFD in the DRC, (ii) national policies and strategies; (iii) UN SDGs 1, 2, 5, 8, 13 and 15; (iv) the African Union's Agenda 2063; and (v) synergies with other technical and financial partners (BEI, AfDB, FAO).

The integrated territorial development approach is based on a geographical continuity of interventions so that investments in infrastructure (territorial markets, service roads, river ports) promote logistics allowing the marketing of agricultural surpluses produced through improved and integrated agricultural production capacities (multi-layered agroforestry systems, improved land management practices and improved seeds, mechanization), and by enhancing agricultural and rural entrepreneurship (post-harvest activities, processing and marketing), to meet the needs of a growing and diversified food demand of rural and urban populations, particularly in Kinshasa. Empowerment through the enhancement of agricultural and rural entrepreneurship will rely on organized economic operators to make rehabilitated infrastructures profitable. Agricultural and rural entrepreneurial initiatives will be funded through shared costs mechanism in partnership with financial institutions. National platforms and networks of farmers' organisations (COPACO, CONAPAC, RENAFAER) will be mobilized to sustain agricultural and rural entrepreneurship that is more conducive and inclusive to family farming.

The AVENIR project will be implemented over a period of 7 years (from July 2023 to June 2030) in the four provinces surrounding Kinshasa (Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe) as well in the Kinshasa periphery. The Project's interventions will benefit approximately **450,000 rural households**, or more than **2.6 million people**. At least **50% of women and at least 50% of young people** will be targeted.

It is expected that 80% of producers will increase their incomes by 30%, in production areas, with a 30% increase in yields from the main crops, and that 50% of the households will improve their nutritional security, that 670 km of rural service roads and 15 river ports will be rehabilitated, that 21 existing territorial markets will be upgraded to allow a 30% increase in the marketing of agricultural surpluses having 8,500 agricultural and rural entrepreneurship initiatives, led by producer organizations (cooperatives), women and young people, will be supported in the various agricultural sectors (30% of which have high nutritional value).

The general objective is to Contribute to the reduction of rural poverty through the sustainable transformation of family farming including better management of natural resources leading to the mitigation of climate change in the provinces surrounding Kinshasa. Its **development objective** is to sustainably increase the incomes and food diversity of rural households in the provinces surrounding Kinshasa. The project has two technical components and a third coordination and management component: (i) Transformation of family farming and inclusive agricultural and rural entrepreneurship; (ii) Improved sustainable access to territorial markets; (iii) coordination, Project management, monitoring and evaluation.

The total cost is estimated at USD 213.5 million, (or approximately EUR 199.6 million): Component 1 "Transformation of Family Farming and inclusive agricultural and rural entrepreneurship" for USD 116.5 million (EUR 108.9 million) (54%), Component 2 "Improved sustainable access to territorial

markets" for USD 80.7 million (EUR 75.5 million) (38%) and component 3 "Implementation costs" for USD 16.3 million (EUR 15.2 million) (8%).

Funding sources will include: (i) IFAD for USD 45.2 million (21,2%), including allocations (PBAS) for USD 40.7 million and (BRAM) for USD 4.5 million; (ii) AFD for EUR 50 million (USD 53.5 million, 25.1%), mobilised for 80% through concessional sovereign loan and for 20% through grant ; (iii) the Government of the DRC for approximately USD 19 million (8.9%); (iv) beneficiaries for USD 38.8 million of which USD 31.9 million through financial institutions in the form of loans (14.9%) and self-financing for USD 6.9 million (3.2%); v) Central Africa Forest Initiative (CAFI) for USD 40 million (18.7%) (proposal is currently being reviewed by CAFI Secretariat) and (v) a financial gap of USD 17.1 million (8.1%) that may be covered by the coming IFAD SAPB 2025-2027 or by other financial sources .

The AVENIR Project will be governed by financing agreements (IFAD, AFD) and will be placed under the administrative supervision of the Ministry of Agriculture. Strategic direction and overall supervision will be provided by the Project Steering Committee chaired by the Minister of Agriculture and comprising representatives of the various ministries concerned and representatives of professional agricultural organizations (FOs).

Delegated project management will be entrusted to a Project Management Unit (PMU) which will report to the Ministry of Agriculture¹. A specific support group ("task force") will be able to provide targeted expertise and a permanent backstopping. The implementation of the activities will be carried out by implementing partners contracted by the PMU. Procurement will be carried out in accordance with the financing agreements.

The environmental and social risks associated with the project are classified as **substantial (Category B)**, mainly because the project partially operates in an environmentally sensitive area (internationally recognised protected areas) with the presence of indigenous people (different indigenous peoples, including notably the pygmies). Through integrated activities, the Project aims to reduce these environmental impacts of agriculture, by targeting more efficient and sustainable practices (integrated multi-stratum agroforestry, water and soil conservation, rational use of inputs, agroecology). The Project envisages a reduction in greenhouse gas (GHG) emissions (reduction of unsustainable agricultural practices, like land clearing and residue burning) and carbon sequestration in soils (increase in the organic matter content of cultivated soils) and biomass (through the introduction of perennial crops and trees). Given DRC's vulnerability to climate change (temperature increases and increased intensity and frequency of extreme weather events paired with a low adaptive capacity), the **climate risk** is identified as **substantial**.

The Project's economic internal rate of return (EIRR) stands at 21.9% and the net present value (NPV), at the opportunity cost of capital of 6%, amounts to USD 127.8 million (EUR 119.5 million).

The total carbon balance of the AVENIR project amounts to -8,218,879 tCO₂e. over a period of 20 years (7 years of implementation and 13 years of capitalization) for a total area of 55,147 ha.

The sustainability of investments is taken into account from the design of the Project based on interventions identified in a participatory manner by private sector economic actors including FOs and regional technical service (agriculture, rural development). The empowerment of young agripreneurs, women and cooperatives will be achieved through the enhancement of agricultural and rural entrepreneurship (on the basis of business plans) in FOs and networks of entrepreneurs, and cost-shared financing involving financial institutions (IMF, banks). The economic infrastructure (semi-wholesale markets and collection centres) will be managed by legally recognised arrangements involving economic operators and guaranteeing public access and maintenance. By facilitating the involvement of farmers' organisation platforms and networks of women and young entrepreneurs in national policy dialogue spaces, the Project will ensure institutional sustainability of its action.

¹ With copy to the other ministries involved

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a- Contexte national

1. Avec une superficie de 2 345 410 km², la République démocratique du Congo (RDC) possède 80 millions d'hectares de terres arables, dont 10% sont cultivées, et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde couvrant 125 millions d'hectares². La RDC figure parmi les pays en situation de fragilité³. L'économie est dominée par l'exploitation minière et forestière et l'agriculture qui ne fait pas encore l'objet d'investissements publics adéquats. Les nombreux conflits qui ont affecté la RDC ont entraîné un déclin significatif de l'activité économique du pays. En 2019, le pays a connu sa première transition démocratique à la suite d'élections présidentielles suivie en 2021 par la nomination d'un nouveau gouvernement.
2. Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement affecté la croissance économique du pays, descendant à 0,8% du taux de croissance du PIB qui avait été estimé à 4,5% pour la période 2019-2024. Le gouvernement a dû financer des mesures d'atténuation coûteuses, qui ont entraîné une aggravation du déficit budgétaire et une augmentation de la dette publique. Les restrictions de voyage liées à la pandémie, la baisse des activités commerciales et la limitation des dépenses publiques ont provoqué en 2020, une contraction de 1,6% des différents secteurs économiques. Avec la guerre en Ukraine, la RDC n'est pas non plus épargnée par la hausse des prix des denrées alimentaires, des fertilisants et de produits pétroliers qui affectent le pouvoir d'achat des consommateurs. Malgré les difficultés du contexte, les perspectives économiques de la RDC sont positives avec une projection de taux de croissance économique atteignant 6% en 2022 et 2023.
3. En terme de développement humain, la RDC est classée 175^e sur 189 pays, car les longues années d'instabilité politique n'ont pas permis de créer un cadre adéquat pour les investissements dans les services sociaux de base et pour l'application de mesures politiques favorables à une croissance inclusive et durable. La pauvreté touche davantage les femmes avec un indice d'inégalité entre les sexes de 0,617 ce qui la classe au 150^e rang sur 159 pays. Les femmes, victimes d'inégalités et de conflits dans le pays restent dans une situation de précarité chronique⁴.
4. La situation de fragilité de la RDC persiste depuis plusieurs années avec des déterminants qui sont complexes dont des conflits armés répétés conduisant à la présence de l'une des plus importantes missions de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1999. L'évaluation des Politiques et Institutions Publiques (EPIP)⁵ de la RDC est de 3, ce qui est inférieur à la moyenne des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre avec des scores très faibles dans les indicateurs relatifs à la gestion du secteur public et des institutions notamment en matière de droit de propriété et gouvernance fondée sur les règles, de la qualité de la gestion budgétaire et financière, d'efficacité de la mobilisation des recettes, de transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public. La faible note de la RDC sur l'index du FIDA évaluant la performance du secteur rural indique que la qualité des politiques et institutions du secteur rural est particulièrement faible.
5. La fragilité du pays est caractérisée par de multiples défaillances de l'appareil d'État : (i) une faible capacité d'administration et de services publics, (ii) un système de décentralisation récent mais désorganisé avec une concentration du pouvoir au niveau central et une capacité d'intervention limitée des gouvernements provinciaux, (iii) la dislocation des structures socio-économiques de base, (iv) le faible dynamisme du secteur privé formel, (v) la faible capacité de la société civile, (vi) la faiblesse de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme; et (viii) le faible niveau d'investissement public.

² <https://cod.forest-atlas.org/?l=fr>

³ établie par la Banque mondiale, 2019

⁴ IDH, 2019

⁵ Evaluation institutionnelle par pays de la Banque mondiale, 2020

6. **Population et pauvreté.** En 2021, la population est estimée à 107 millions de personnes, dont environ 55% vivent en zone rurale. En 2018, 73% de la population, soit 60 millions de personnes, vivaient avec moins de 1,90 USD par jour, ce qui en fait la troisième plus importante population pauvre au monde. Le niveau de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines, avec des services sociaux de base plus défectueux.

7. L'instabilité politique et les conflits ont contribué à accroître l'exode rural et la migration vers les zones urbaines. La pandémie de la COVID-19 a affaibli l'économie, entraînant une augmentation de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire⁶ et la vulnérabilité des producteurs familiaux, des femmes et des jeunes. L'isolement des zones rurales est un handicap majeur pour relier les producteurs agricoles aux marchés urbains forts demandeurs de denrées alimentaires. La plupart des zones rurales est enclavée avec des connexions difficiles et coûteuses vers les marchés urbains. Cet enclavement contraint les agriculteurs familiaux à limiter les risques en ne produisant guère plus que les quantités nécessaires aux besoins du ménage et de manière peu diversifiée. Cette situation induit une sécurité alimentaire toujours fragile, une faible qualité nutritive des régimes alimentaires et des revenus très en deçà des besoins des ménages.

8. Près de 27,3 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë⁷. La pandémie de la COVID-19 a gravement réduit les moyens de subsistance des ménages, s'ajoutant aux autres facteurs d'insécurité alimentaire : conflits et déplacements internes, risques agroclimatiques, crises sanitaires (Ebola), instabilité politique et macroéconomique. L'indice global de la faim (IGS), de 35 à 49,9 en 2020, place la RDC parmi les pays en situation alarmante.

9. La situation alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante en zone rurale : 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 8% de malnutrition sévère⁸. Ce taux de malnutrition global chez les enfants de moins de 5 ans est de 54,6% et varie selon les régions et dépasse presque partout le seuil d'alerte de l'OMS. La pauvreté limite l'accès à la nourriture et s'y ajoutent les habitudes alimentaires peu diversifiées et la défaillance du système d'information sur la lutte contre la malnutrition.

10. **L'enclavement des bassins de production agricole** est généralisé. La RDC compte environ 145 000 km de linéaire dont environ 86 000 km de routes secondaires (provinciales) en terre et pistes de desserte agricole⁹. En dehors de la route nationale N1¹⁰ qui est asphaltée, la plupart des routes provinciales sont en général en terre et dans un état de délabrement avancé. Les pistes de desserte agricoles qui partent de ces routes provinciales vers les bassins de production sont, quant à elles, dans une situation d'impraticabilité notoire pour la plupart. Par défaut d'entretien, 80 % de ces routes sont devenues impraticables. Les interventions de différents projets¹¹ font ressortir que la pérennité n'est pas garantie par des réhabilitations d'axes ruraux effectuées en méthode de « haute intensité en main d'œuvre » (HIMO) et non mécanisée, théoriquement suivie d'un entretien courant par les Comités Locaux d'Entretien des Routes (CLER) car ces pistes nécessitent de plus gros investissements. Le financement permanent de l'entretien routier après la fin des Projets n'est pas automatique malgré l'existence du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) dont les moyens restent insuffisants pour entretenir l'ensemble du réseau routier national. Le pays comporte 16 238 km de voies navigables et environ 40 ports fluviaux¹² mais les installations portuaires, notamment pour le chargement et déchargement des marchandises ont considérablement souffert de pillages et du manque d'entretien.

11. **Les stratégies, politiques et/ou programmes nationaux** suivants sont particulièrement

⁶ Banque mondiale, 2021

⁷ Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire, 2021.

⁸ 28% de la population analysée ayant besoin d'une intervention urgente : IPC Phase 3 et 4

⁹ Source : site de l'Office des Routes ; Les routes principales sont gérées par l'Office des Routes tandis que le réseau des routes de desserte agricole est du ressort des Office des voies de desserte agricole (OVDA)

¹⁰ traversant le Kongo Central et relie Kinshasa à Matadi, Boma et Moanda

¹¹ notamment par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA (Projet PAPAKIN) etc.

¹² Régie des Voies Fluviales –RVF/Ministère des Transports et des voies de communication fluviale

pertinents pour guider les investissements : (i) le Plan national de développement stratégique (PNDS) 2019-2023 ; ii) les Etats généraux de l'agriculture (EGA sept. 2021) ; iii) la loi sur la réforme agraire ; iv) le Plan d'action opérationnel (2021-2025) de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN)¹³, le Plan stratégique du ministère de la Pêche et de l'Élevage (2020-2024). Ces documents intègrent les engagements du Programme 2030¹⁴.

12. Le Plan national stratégique de développement (PNDS) 2019-2023, et sa vision stratégique pour le secteur agricole, s'articule autour de cinq piliers stratégiques¹⁵, et intègre la vision de l'étude prospective de la RDC à l'horizon 2040¹⁶ ainsi que les ODD et la vision 2063 de l'Union Africaine. La « Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale » est le point d'ancrage du Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités (PPA-LCPI-2019)¹⁷. Le Gouvernement a entamé un processus d'évaluation des réalisations du PNIA 2014-2020¹⁸.

13. Selon la vision du chef de l'Etat, qui consiste à faire de l'agriculture le moteur du développement et à consacrer « la revanche du sol sur le sous-sol », les seconds Etats généraux de l'agriculture (EGA) se sont tenus en septembre 2021. Les recommandations et le plan d'action adoptés positionnent le secteur agricole comme l'un des principaux leviers d'une croissance économique durable pour éradiquer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté dans le pays¹⁹. En référence au Sommet mondial de l'alimentation de 2021, la RDC s'est engagée à transformer et à rendre ses systèmes alimentaires plus résilients, inclusifs, équitables et durables pour progresser vers les ODD²⁰. Sous la direction d'un groupe de travail coordonné par le CRESP²¹ et le ministère de l'Agriculture, une feuille de route a été établie avec l'appui des Partenaires techniques et financiers dont la FAO, le FIDA et le PAM et la participation de toutes les parties prenantes.

14. En ce qui concerne l'accès à la terre, une réforme est en cours avec le Ministère des affaires foncières et le Comité directeur de la réforme agraire. En novembre 2021, un document préliminaire sur la politique foncière a été validé lors d'un atelier national des intervenants²².

15. Pour la période 2020-2024, le soutien des agences des Nations Unies en RDC aux priorités définies dans la PNSD est défini dans le Cadre de coopération des Nations Unies pour le

¹³ avec l'objectif de contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes en RDC afin de permettre à la population de jouir de capacités physiques, intellectuelles et psycho-émotionnelles optimales et de mener une vie active et productive d'ici 2030.

¹⁴ « Un pays à revenu intermédiaire, exempt de faim et de malnutrition où tous les Congolais, y compris les personnes vulnérables, ont un bon état alimentaire et nutritionnel leur permettant de jouir de capacités physiques, intellectuelles et psycho-émotionnelles optimales et de mener une vie active et productive »

¹⁵ i) Valorisation du capital humain, développement social et culturel; ii) Renforcement de la bonne gouvernance, rétablissement de l'Etat et consolidation de la paix; iii) Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie; iv) Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures; v) Environnement équilibré et développement durable.

¹⁶ Il vise à faire en sorte que « dans 25 ans, le potentiel des secteurs extractif et agricole de la RDC aura été développé, en vue de construire une économie diversifiée avec une croissance inclusive et des revenus intermédiaires ».

¹⁷ Le Le gouvernement programme vise à : le « redressement du pays à la base » s'est concentré sur 15 piliers.

¹⁸ Axes prioritaires du PNIA: (1) Promouvoir durablement les chaînes de valeur agricoles, dont les chaînes alimentaires, et développer l'agro-industrie afin d'améliorer les revenus des agriculteurs et des autres opérateurs du secteur; 2) Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques; (3) Élaborer et diffuser des produits de recherche; 4) Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique et renforcer les capacités humaines et institutionnelles; et 5) Réduire la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique.

¹⁹ 1) Production agricole et protection des végétaux; 2) Accès aux marchés et commercialisation des produits agricoles; 3) Gouvernance du secteur agricole; 4) Financement du secteur agricole; 5) Coopération extérieure en matière agricole.

²⁰ plan d'action opérationnel (2021-2025) de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN).

²¹ Coordination des ressources externes et suivi des projets (CRESP)

²² Du 15 au 17 novembre 2021, un atelier national pour valider le document de politique foncière s'est tenu à Kinshasa, permettant au pays de s'engager dans l'adoption de sa première politique foncière, après une vaste campagne de consultation dans toutes les provinces. Ce document soumis à la validation nationale prend en compte les orientations discutées dans différents cadres d'échange et de réflexion. Cela ouvre la voie à la capitalisation des solutions locales, mais surtout à la participation effective des communautés locales à la gestion des terres.

développement durable (UNSDCF). Le COSOP du FIDA est aligné sur ces priorités²³ et fait partie des documents stratégiques que la RDC a adoptés pour atteindre les ODD.

b-Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales.

16. Genre, autonomisation des femmes et inclusion sociale. Les femmes représentent 52% de la population, peu d'entre elles ont accès aux biens et aux ressources. En zone rurale, elles ont un accès limité aux moyens de production (terre, travail, capital et connaissances), une charge de travail élevée et une faible participation aux processus et instances de décision. Les normes traditionnelles les désavantagent dans les sphères publique et privée. Les femmes subissent des violences sexuelles et physiques extrêmes (en particulier dans les zones de conflit) ainsi que des violences domestiques²⁴. Le Projet sera considéré comme sensible au genre.

17. Jeunes. La population est très jeune avec plus de 68% de moins de 25 ans, dont plus de 60% vivent en zone rurale. Le chômage des jeunes au niveau national touche 19% de la population active²⁵. Sans emploi, ces jeunes sont extrêmement vulnérables à la radicalisation ou migrent vers les villes ou à l'étranger. Beaucoup dépendent de la production de charbon de bois qui cause la déforestation. Le Projet sera considéré comme sensible aux jeunes.

18. Nutrition. Le Projet contribuera à la réduction de la malnutrition dans les zones d'intervention selon trois axes : (i) l'éducation et la sensibilisation nutritionnelle et sanitaire focalisées sur les femmes et les enfants ; (ii) la diversification de la production agricole et la transformation des produits pour une amélioration du régime alimentaire et ; (iii) l'accès facilité à l'eau potable par l'installation de postes d'eau autonomes. A cela s'ajoutera l'alphabétisation fonctionnelle des femmes (jeunes femmes comprises). L'articulation avec le Programme national de nutrition²⁶ permettra d'aligner les interventions. Le Projet est considéré comme sensible à la nutrition.

19. Peuples autochtones (PA). La population des PA pygmées est estimée à 1 million de personnes²⁷ (soit 1% de la population). Dans le Mai-Ndombé, elle représente jusqu'à 20% de la population de la province²⁸. Les PA pygmées sont étroitement attachés à la forêt primaire, qui constitue un moyen de subsistance et un lieu de vie. Beaucoup sont devenus sédentaires ou semi-sédentaires avec l'agriculture et l'artisanat comme principales sources de revenus. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) étant devenus rares, les PA pygmées sont contraints de renoncer à leur économie traditionnelle et de vivre en marge de la société dans l'extrême pauvreté. Le Projet veillera à leur inclusion en relation avec leurs organisations.

20. Personnes en situation de handicap (PSH). La RDC compte environ 10 millions de PSH (9,35% de la population totale). La grande majorité vivent dans une précarité absolue. Elles sont victimes de stigmatisation, de discrimination et de violence. En novembre 2021, le Sénat a adopté une loi protégeant et promouvant les droits des PSH. Le Projet proposera des activités et des modalités d'interventions adaptées à la prise en compte de leur situation et de leurs initiatives.

21. Changement climatique. La RDC, par sa forêt, joue un rôle majeur dans la séquestration du carbone dans le bassin du Congo. Bien qu'il ait été relativement faible dans le passé, le taux annuel de déforestation est passé de 0,25% à 0,55% de la superficie forestière totale en deux décennies, par : i) une expansion agricole déraisonnable et agriculture sur brûlis avec des périodes de jachère réduites ; ii) une collecte du bois de chauffe et sa transformation en charbon de bois (couvrant 95%

²³ (i) Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie; ii) Croissance économique inclusive, développement agricole, captage du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles; iii) Accès aux services sociaux de base et à l'aide humanitaire.

²⁴ FEMMES, 2020

²⁵ <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-le-taux-de-chomage-parmi-les-jeunes-de-15-a-24-ans-a-evolué-de-1585-en-2017-a-19-en-2020-rapport/>

²⁷ selon DGPA Dynamique des groupes des peuples autonomes <http://www.dgpardc.org/a-propos/>

²⁸ communication avec les autorités provinciales, mission de formulaion mai 2022

des besoins énergétiques de la population) ; iii) une exploitation forestière artisanale non réglementée (estimée à 75% des exportations de bois) et ; iv) une construction d'infrastructures routières fragmentant les zones vierges. Les impacts du changement climatique se traduisent par une augmentation des températures, une forte diminution des précipitations et une plus grande variabilité des précipitations ainsi que des événements météorologiques, tels que la persistance de fortes chaleurs, de fortes pluies, la dégradation des terres, en particulier par l'érosion, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant la saison des pluies et les inondations.

c-Justification des interventions du FIDA

22. L'engagement du FIDA en RDC remonte à 1980 avec dix opérations financées depuis cette date et représentant un montant total de 617 millions d'USD (dont 259 millions d'USD directement financés par le FIDA). L'engagement actuel couvre deux projets totalisant 187,2 millions d'USD, dont 70,3 millions d'USD financés par le FIDA. A la suite de la levée de la suspension du portefeuille du FIDA en RDC en 2018, le Gouvernement et le FIDA se sont accordés sur un COSOP 2019-2024 pour lancer un nouveau cycle de projets d'investissement, avec trois objectifs stratégiques : (i) permettre aux producteurs et leurs organisations d'atteindre plus efficacement les marchés en améliorant la productivité, accédant aux routes de desserte et aux infrastructures de stockage, en mutualisant les ressources et en ajoutant de la valeur ; (ii) renforcer l'appui au développement d'activités commerciales par l'établissement des partenariats agro-alimentaires ; et (iii) améliorer la capacité d'intervention des pouvoirs publics par une assistance technique ciblée et une gestion financière saine.

23. La RDC est l'un des pays africains qui détient les plus larges potentialités en terres arables (80 millions ha), mais seulement 1% de ces terres est mis en culture en raison notamment d'un sous-investissement dans le secteur agricole et dans les infrastructures de base, dont les routes pour faciliter l'accès aux zones de production et aux marchés. La RDC est un importateur net de denrées alimentaires, les plus importantes étant les céréales, le sucre, les fruits et légumes, et le poisson. En 2019, la facture des importations s'élevait à plus de 2,5 milliards d'USD²⁹.

24. Du fait des crises politiques et de la situation de fragilité, les investissements publics dans le secteur agricole ne représentaient que 3% du budget national en 2021. Le Projet AVENIR permettra de répondre à la forte demande en produits agricoles qui existe sur les grands marchés urbains, notamment en substitution aux importations, en investissant pour remettre à niveau le tissu productif agricole des zones ciblées, rendre accessible les zones de production et l'accès aux marchés urbains, en particulier celui de la mégapole de Kinshasa et ses 17 millions d'habitants.

25. Le FIDA, l'AFD et le Gouvernement de la RDC se sont accordés pour formuler un nouveau Projet intitulé «Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) » qui s'aligne sur (i) les axes majeurs des politiques publiques de développement et stratégies nationales adoptées par le Gouvernement, (ii) les ODD 1, 2, 5, 8, 13 et 15 des Nations Unies, (iii) l'Agenda 2063 de l'Union africaine, (iv) les synergies avec les autres partenaires techniques et financiers (BM, BAD etc.) et (v) les engagements de la RDC sur les accords de Paris.

26. Ce Projet est le second projet d'investissement à être financé au titre du COSOP 2019-2024. Le Projet est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025, à la Politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition (2017). Les interventions seront orientées dans une logique de complémentarité et de synergie avec d'autres initiatives en rapport avec la nutrition et la sécurité alimentaire et capitaliseront les acquis des autres projets financés par le FIDA.

²⁹ FAO, Union européenne et Cirad. 2022. Profil des systèmes alimentaires – République Démocratique du Congo. Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires

B. Enseignements tirés

27. **L'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes** passe par un accompagnement alliant conseils techniques et de gestion à l'accès aux services financiers. Cette incubation, basée sur des centres de formation et des professionnels servant de "coach" a donné de bons résultats au Cameroun dans le projet PEA-Jeunes du FIDA. Le Projet s'en inspirera en combinant financement à coût partagé en partenariat avec les banques et incubation des jeunes entrepreneur-es³⁰.

28. **Le dialogue interprofessionnel** entre les différents acteurs économiques, dont les institutions financières, crée un écosystème propice autour des marchés territoriaux et permet une meilleure évaluation des risques encourus par les entrepreneur-es dans des plans d'affaires justifiant le financement de leurs investissements. Le partenariat opérationnel avec la FAO pour le déploiement du logiciel RuralInvest³¹ auprès des acteurs économiques contribuera à renforcer cet écosystème. Les institutions bancaires, dont certaines sont déjà impliquées avec succès dans des opérations similaires de financement à coûts partagés (Equity Bank au Kenya) ont affirmé leur engagement dans le dispositif de financement avec les ressources nécessaires³².

29. **L'approche du développement territorial** se concentre sur une intégration des investissements dans des bassins de production agricole articulés aux marchés de demi-gros de produits agricoles qui contribuent à approvisionner les centres urbains. Elle favorise une forte appropriation des interventions tant par les pouvoirs publics que par les acteurs des filières. Le Projet bénéficiera de l'expérience acquise (i) par le projet PPAKIN clôturé³³ en avril 2022, (ii) par des projets en cours du FIDA en RDC, (iii) par des projets similaires du FIDA dans la sous-région³⁴ notamment au Niger, en Guinée-Bissau et en Guinée, (iv) par d'autres partenaires techniques et financiers³⁵ notamment l'AFD en Tanzanie et au Nigéria³⁶.

30. **La commercialisation des produits agricoles** se réalise rarement dans des espaces appropriés et les marchés actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures appropriées répondant aux exigences logistiques des transactions. Les jours de marchés, la plupart de ces lieux n'ont pas d'espace et d'infrastructures suffisants pour permettre de décharger, conditionner, et charger les produits. En général, les camions sont dans l'obligation d'occuper la chaussée, bloquant ainsi la circulation. Ces mauvaises conditions logistiques induisent des coûts de transactions élevés et limitent les échanges.

31. **Démarche participative autour de la construction des infrastructures de marché.** Afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans la réhabilitation des marchés, des cadres de concertation interprofessionnelle seront constitués, pour recueillir les avis et proposer des infrastructures adaptées aux besoins des acteurs économiques. Ces concertations permettront aussi de créer les bases pour l'établissement d'arrangements formels qui garantiront le bon fonctionnement des marchés à moindre coût et moindre risque.

32. **Agroécologie (y compris l'agroforesterie).** Les modèles développés par l'IITA, l'ONUDI et la FAO permettent une utilisation durable des ressources et une meilleure productivité notamment par l'introduction (i) d'arbres fruitiers et d'autres cultures pérennes pour une augmentation et diversification de la production agricole et (ii) d'essences à croissance rapide comme source d'énergie alternative. Un partenariat avec ces organismes permettra d'étendre les activités déjà en cours dans

³⁰ Un voyage d'études au Cameroun de l'équipe d'appui interministérielle d RDC a précédé la formulation du Projet et les leçons tirées ont été incorporées dans l'approche d'AVENIR. Il est prévu d'organiser de nouveaux échanges.

³¹ Ce logiciel a déjà été révisé et utilisé dans d'autres projets financés par le FIDA dans la sous-région (PADAAM au Bénin)

³² Les lettres d'intention ont été formulées et adressées au bureau pays du FIDA en RDC

³³ PPAKIN clôturé le 20 avril 2022

³⁴ ProDAF: Développement de l'agriculture familiale Programme au Niger; AgriFARM: Projet d'agriculture familiale, de résilience et de marchés en Guinée ; REDE: Projet sur la diversification de l'agriculture familiale, l'intégration des marchés et la nutrition face au changement climatique en Guinée-Bissau;

³⁵ Tanzanie, projet de développement des marchés cofinancé par L'AFD et l'UE avec l'organisation paysanne MVIWATA.

³⁶ Nigéria, projet RAAMP cofinancé par la BM et l'AFD, incluant à la fois pistes et marchés ruraux.

les provinces ciblées³⁷.

33. **Accès au foncier.** La contribution du FIDA, en partenariat avec la Coalition pour l'accès à la terre (ILC), à la politique de réforme agraire en cours en RDC démontre comment il est possible, grâce à des accords locaux avec toutes les parties prenantes, et avec un financement des procédures de sécurisation par un fonds géré par une confédération nationale (CONAPAC) de sécuriser l'accès au foncier des plus vulnérables. Une mise à l'échelle de l'expérience du Nord Kivu sera développée dans les provinces d'intervention.

34. **L'adoption de pratiques alimentaires plus équilibrées** est entravée par un accès difficile à la transformation, à la conservation et à la commercialisation des produits agricoles. Le poids des traditions, y compris le manque d'intégration des femmes dans la prise de décision du ménage, limite l'amélioration de la sécurité nutritionnelle. L'alignement avec PRONANUT évitera la dispersion des interventions.

35. **En termes d'intégration des femmes et des jeunes et des Peuples autochtones dans l'entrepreneuriat** agricole et rural, la société civile organisée dans les zones rurales (OP, réseaux de femmes, réseaux de jeunes) sera impliquée dans un partenariat opérationnel. La complémentarité avec d'autres activités des organisations paysannes soutenues par des dons régionaux du FIDA sera mise à profit ainsi que les leçons apprises de ces initiatives telles que l'approvisionnement ville-campagne, le commerce électronique « e-granary »³⁸ et autres.

36. **Capacité institutionnelle.** L'expérience du FIDA en RDC a été mitigée, avec de faibles performances périodiques et des niveaux de décaissement limités surtout en début des Projets, ce qui pose la question de la capacité effective de mise en œuvre des projets. Toutefois, grâce à un suivi rapproché de la gestion des projets, du renforcement des capacités des UGP par l'équipe pays, et d'une sélection rigoureuse du personnel, de nettes améliorations sont observées qui se traduisent par des taux de décaissement de l'ordre de 90%.

2. Description du projet

C- Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

37. L'objectif global du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa.

38. L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, y compris une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces entourant Kinshasa.

39. **Stratégie de ciblage, zone d'intervention et groupes cibles.** Le Projet interviendra dans les bassins de production de quatre provinces (Kongo Central, Kwango, Kwilu et Maï-Ndombé) ainsi que dans la province de Kinshasa et se concentrera sur leur désenclavement afin de pouvoir mieux approvisionner l'agglomération de Kinshasa dont la demande en produits agricoles, en particulier en produits alimentaires, offre d'immenses débouchés. Les critères de sélection de ces bassins se baseront sur : (i) le niveau élevé de pauvreté et de taux de malnutrition, (ii) l'existence de bassins de production pouvant être intensifiés et exploités durablement par une agriculture orientée vers le marché urbain; (iii) le potentiel de développement économique grâce à l'agriculture et à l'entrepreneuriat rural le long des axes qui relient les marchés territoriaux à Kinshasa, (iv) le potentiel

³⁷ <https://www.fao.org/agroecology/database/detail/en/c/1047552/>

³⁸ Les OP, en particulier la COPACO et la CONAPAC, par l'intermédiaire de PROPAC et EAFF, ont fait partie du programme d'appui aux OP en Afrique depuis 2009, le PAOPA 2009-2018, puis le FO4ACP (2019-2023). Le partenariat stratégique entre le FIDA and COPACO a donné lieu à une collaboration visant à renforcer COPACO. La COPACO a été sélectionnée pour présenter un projet financé par le GAFSP/PO en décembre 2022, pour laquelle le FIDA agira en tant qu'entité de supervision.

d'inclusion des femmes, jeunes, peuples autochtones (PA) et personnes en situation de handicap (PSH). Le Projet vise à atteindre près de 2 millions de personnes, soit l'équivalent de 450 000 ménages dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de PSH et 0,5% de PA dans l'ensemble du Projet (au moins 20% des bénéficiaires de la province de Maï-Ndombé³⁹).

40. Méthodes de ciblage et groupes cibles. Le ciblage des bénéficiaires associera d'une part l'auto-ciblage, pour s'assurer que les biens et services du Projet répondent aux priorités, aux actifs, aux capacités et aux stratégies de subsistance des groupes cibles⁴⁰ et d'autre part le ciblage direct par la prise de mesures spécifiques garantissant que les opportunités offertes par le Projet bénéficient effectivement aux : i) jeunes et femmes, individuels ou en groupe, impliqués dans des activités d'entrepreneuriat agricole ou rural ; ii) organisations de producteurs participant à la commercialisation et l'approvisionnement en intrants à différents niveaux de structuration⁴¹ et iii) ménages de petits exploitants agricoles selon des critères relatifs au profil de pauvreté et à d'autres groupes cibles (peuples autochtones, personnes en situation de handicap).

D.Composantes/résultats et activités.

41. Le projet AVENIR sera mis en œuvre sur une période de 7 ans (juillet 2023 – juin 2030)⁴² selon une matrice de phasage et de zonage (annexe 12) autour de trois composantes : i) Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable ; ii) Désenclavement et marchés territoriaux ; et iii) Gestion et coordination du Projet.

42. La mise en œuvre reposera sur une approche de développement territorial intégré basé sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements en infrastructures économiques (marchés, pistes de desserte, embarcadères fluviaux) favorisent la mise en place d'une logistique permettant l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées (systèmes agroforestiers multi-strates, gestion foncière, semences améliorées, petite mécanisation), dynamisées par une valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural (transformation, commercialisation), pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations urbaines et notamment de celle de Kinshasa.

43. L'autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural dépendra des opérateurs économiques organisés pour rentabiliser les infrastructures réhabilitées. Les initiatives entrepreneuriales agricoles et rurales seront financées à coûts partagés en partenariat avec des institutions financières⁴³. Des plateformes nationales et des réseaux nationaux d'organisations de producteurs (CONAPAC, COPACO, RENAFER) seront mobilisés pour pérenniser la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural qui deviendra plus propice et inclusif à l'agriculture familiale.

44. Les études complémentaires seront menées pour préciser et vérifier les hypothèses émises durant la mission de formulation (OP et Peuples autochtones, bassins de productions, infrastructures économiques, chaînes de valeurs, besoins et finances, centre d'incubation)⁴⁴.

Composante 1: Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural

45. La composante 1 comprendra les quatre sous-composantes suivantes: (i) Développement des agrosystèmes ; (ii) Agriculture résiliente au changement climatique; (iii) Amélioration de la sécurité

³⁹ Les populations autochtones représentent près de 30% de la population Maï-Ndombé.

⁴⁰ Le Projet prendra des mesures pour éviter l'accaparement des ressources par les élites en veillant à ce que les activités et services ne soient pas dans l'intérêt des personnes économiquement ou socialement plus aisées.

⁴¹ Le principe de subsidiarité sera appliqué pour renforcer le rôle des organisations de producteurs à différents niveaux et assurer l'efficacité des services rendus à leurs membres.

⁴² Le financement du FIDA aura une durée de 7 ans (juillet 2023 à juin 2030) tandis que le financement de l'AFD s'étalera sur les 5 premières années au maximum, soit de juillet 2023 à juin 2028

⁴³ Celles-ci ont fait parvenir au FIDA des lettres d'intention confirmant leur volonté d'engager leurs fonds dans ce dispositif

⁴⁴ durant la période FIPS et avec un financement de l'AFD

nutritionnelle familiale et égalité des genres ; (iv) Entrepreneuriat agricole rural inclusif.

46. Son objectif est de dynamiser les bassins de productions agricoles alimentant les marchés de demi-gros, par une augmentation de la production intégrée dans une approche de planification territoriale visant à la conservation et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, en parallèle à l'inclusion des groupes vulnérables et à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle, et par un appui aux initiatives entrepreneuriales principalement des jeunes et des femmes.

47. Les résultats attendus sont les suivants : (i) 96 Groupements⁴⁵ contribueront à l'utilisation et la gestion durable de 293 000 ha dont 250 000 de forêts communautaires ; (ii) 63 000 producteur·rices familiaux renforceront leur résilience au changement climatique et amélioreront leur niveau de production agricole⁴⁶ ; (iii) 50 000 ménages amélioreront leur situation nutritionnelle ; (iv) 8 500 entreprises agricoles et rurales fonctionneront de manière rentable.

Sous-composante 1.1 : Planification et aménagement participatif des territoires.

Volet 1.1.1. Planification participative et territoriale.

48. Dans les des 24 bassins de productions identifiés, le Projet accompagnera un processus de planification participative afin d'établir ou de mettre à jour des Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT) existants⁴⁷, couvrant chacun une aire correspondant généralement à un groupement⁴⁸ pour déterminer à court et moyen terme les besoins d'aménagements et de restauration en tenant compte de la situation foncière. Des plans complémentaires additionnels - Plan de co-gestion des pêches (PCP), Plan simple de gestion (PSG) pourront compléter PSAT.

49. Le processus d'élaboration des PSAT sera facilité par des animateurs endogènes des OP bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des populations, intervenant sous la supervision de leurs organisations structurées à l'échelle provinciale ou nationale⁴⁹ (en lien avec la sous-composante 2.2). Un institut de formation spécialisé⁵⁰ sera recruté pour former ces animateurs lors d'une formation résidentielle collective à laquelle seront associés des leaders coutumiers des territoires ciblés. Des étudiants pourront également bénéficier de bourses de stage pour être associés à des études spécifiques. Les STD exerceront leur rôle régalien de contrôle qualité de l'intervention.

Volet 1.1.2. Appui à la sécurisation foncière et à la gestion inclusive des forêts communautaires

50. AVENIR contribuera à améliorer la sécurisation foncière des producteur·rices sans titre foncier en mettant à l'échelle l'expérience du Fond d'Investissement pour l'Accès à la Terre (FIAT) de la CONAPAC dans le Nord-Kivu⁵¹. Le FIAT appuiera les groupes les plus vulnérables à couvrir les coûts de la sécurisation foncière de leurs parcelles pour une centaine d'hectares par province⁵². Le FIAT sera géré par l'organisation paysanne qui constituera un comité national d'attribution au sein duquel siégeront des représentants des groupes vulnérables (jeunes, femmes, PSH, PA) et recevra les demandes d'un comité d'instruction provincial. L'autonomisation économique des groupes ciblés permettra de rembourser les sommes avancées par le FIAT pour en assurer la durabilité.

51. Le Projet accompagnera également les démarches de sécurisation de 250 000 ha de forêts communautaires⁵³ (documentation technique, démarches administratives et juridiques). Par la

⁴⁵ Unité administrative de second niveau (groupement de villages)

⁴⁶ agricole s'entend dans son sens générique et comprend les activités d'élevage, de pisciculture

⁴⁷ établis selon les directives du gouvernement de RDC (Ministère du développement rural).

⁴⁸ subdivision des Secteurs et Territoires, réunissant plusieurs Villages et couvrant une superficie moyenne d'environ 15 000 ha pour une population de 12 000 habitants.

⁴⁹ Notamment les fédérations membres de la CONAPAC

⁵⁰ ERAIFT (Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux)

⁵¹ suite à la RMP du PASA-NK, le FIAT est aussi repris dans les activités de ce projet

⁵² établis selon les directives du gouvernement de RDC (ministère de développement rural)

⁵³ La concession forestière de communauté locale (CFCL) accorde aux communautés rurales le droit d'acquérir, à titre gratuit, jusqu'à 50 000 hectares de terres forestières qu'elles possèdent en vertu de la coutume.

publication de guides méthodologiques⁵⁴, ce processus sera vulgarisé à moindre coût.

Volet 1.1.3. Développement de systèmes agroforestiers diversifiés

52. Afin d'assurer la restauration des sols, la récupération de la biodiversité et l'amélioration de la diversification alimentaire et nutritionnelle, AVENIR appuiera, sur parcelle individuelle de producteur·rices familiaux, le développement de l'agroforesterie et la plantation de vergers ainsi que l'émergence de pépinières (communautaire ou de jeunes entrepreneurs) en espèces fruitières, fourragères, essences forestières à croissance rapide et espèces endogènes.

53. A l'échelle de chaque Groupement administratif, le Projet, en articulation avec les services de vulgarisation, appuiera la mise en place de 25 000 ha de systèmes agroforestiers diversifiés, résilients et productifs dans des zones dégradées de type savane ou jachères à rotation rapide. Les PSAT (volet 1.1.1), ainsi que la sécurisation foncière de zones dédiées (volet 1.1.2) seront les préalables afin de pouvoir rentabiliser la plantation de cultures pérennes et d'arbres.

Volet 1.1.4 Pêche raisonnée

54. Dans la province de Maï-Ndombé, afin d'endiguer la surpêche dans le lac et ses affluents, des consultations participatives seront menées par la fédération des pêcheurs⁵⁵ afin de mettre à jour les Plans de cogestion des pêches définissant les zones, les périodes et les techniques de pêche autorisées. Par des campagnes de sensibilisation, l'ensemble des populations riveraines sera informé. L'organisation bénéficiera de l'accès à ses moyens de navigation (cf SC 2.2) pour veiller à l'application et au respect des mesures adoptées. Les jeunes pêcheurs seront incités à saisir les opportunités de reconversion professionnelle en pisciculture (cf. SC 1.2), afin de conserver la disponibilité nutritionnelle du poisson tout en diminuant la pression sur les stocks halieutiques.

Volet 1.1.5. Appui au développement de la filière charbon durable

55. Afin de répondre, d'une part aux besoins importants de charbon en zone urbaine, et d'autres part aux exigences de lutte contre la déforestation tout en créant des emplois, le Projet, en partenariat avec ONUDI, mettra à l'échelle le projet pilote existant de développement des initiatives entrepreneuriales pour la production de charbon avec des essences à croissance rapide (parcelles de production, unités semi-industrielles de transformation avec four à briquettes).

56. Les activités consisteront à : (i) sensibiliser sur la déforestation et sur la transformation des espèces à croissance rapide en charbon de bois ; (ii) établir des pépinières de production et des parcelles de démonstration ; (iii) établir des plantations d'essences rapides et accompagner des producteur·trices individuels et/ou en groupes qui fourniront les PME/OP transformatrices en charbon ; (iv) établir des unités semi-industrielles de transformation dans chacun des huit poles avec un accompagnement technique et un appui à la commercialisation au sein des MDG. Les unités de transformation seront des entreprises rentables et pourront être appuyées en gestion des entreprises et facilitation d'accès au financement à coûts partagés (sous-composante 1.4).

Sous-composante 1.2: Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables

57. Sur la base des PSAT, AVENIR accompagnera les producteur·rices de 24 bassins de production à améliorer la productivité des principales spéculations agricoles, d'élevage et halieutiques ayant des débouchés sur les marchés de demi-gros (sous composante 2.1) tout en gérant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique.

⁵⁴ Sur base des études de cas et comprenant les bases pour la réalisation des inventaires, des documents cartographiques et des outils de gestion et de capacitation des agents forestiers

⁵⁵ membre de la fédération des producteurs agricole de Maï Ndombe, elle même membre de la CONAPAC, et qui fut impliquée dans un précédent projet similaire mis en œuvre par WWF.

Volet 1.2.1. Appui à l'amélioration de la production, de la disponibilité et de la qualité de matériel génétique (semences, alevins, reproducteurs)

58. Le Projet appuiera la production de matériel génétique amélioré par un soutien au développement entrepreneurial des acteurs de la filière semencière et la fourniture des reproducteurs pour le petit élevage (aviculture, porcins, caprins, cuniculture). En partenariat avec l'Institut national pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA), et l'appui d'un partenaire international spécialisé, le Projet facilitera la production en station de semences de base et pré-base des principales cultures vivrières et maraîchères⁵⁶ ainsi que des alevins⁵⁷.

59. Un partenariat sera établi avec la SENASEM pour assurer la traçabilité et la certification des semences, l'inventaire des multiplicateurs et leur encadrement technique. Le Projet appuiera la structuration des multiplicateurs semenciers réseaux semenciers, pour améliorer la disponibilité et la commercialisation de semences de qualité sur les marchés. Environ 450 multiplicateurs (18 par bassin) et au moins 20 organisations de pisciculteur/rices seront appuyés.

Volet 1.2.2. Vulgarisation agricole et formation des producteurs/pisciculteurs

Afin d'assurer l'adoption des itinéraires techniques, la mise en place de champs écoles paysans (CEP) donnera la priorité aux productions agricoles les plus demandées sur les marchés de demi-gros⁵⁸. Environ 2 300 CEP toucheront un total de 63 000 producteur·rices sur i) des itinéraires techniques climato-intelligents, ii) l'introduction de petite mécanisation et d'outils adaptés et, iii) la lutte intégrée contre les ravageurs. Les CEP pourront être, selon le contexte : i) agroforestier (40%) ; ii) traditionnel pour cultures vivrières et maraîchères (35% du total) ; iii) agro-pastoral (CEAP) (20%) incluant l'articulation avec le petit élevage ; iv) piscicole⁵⁹ (5%). Tous inclueront des modules renforçant la sécurité nutritionnelle. Les sites de démonstration existants des partenaires techniques spécialisés privés ou publics seront valorisés comme source d'innovation⁶⁰.

60. Le Projet complètera également la formation des conseillers agricoles (services techniques décentralisés et des OP) sur les aspects couverts dans les CEP. Les services techniques provinciaux feront le suivi des activités et seront aussi responsables de la diffusion des techniques innovantes et des bonnes pratiques dans les communautés voisines.

Volet.1.2.3. Développement de la petite mécanisation adaptée

61. Afin de réduire la charge de travail pénible et en réponse aux besoins des producteur·rices, tout en assurant la promotion des pratiques de conservation des sols, AVENIR appuiera l'utilisation d'outils agricoles adaptés et de petite mécanisation (motoculteurs) en agriculture familiale par : (i) le recours à des associations/coopératives de jeunes, prestataires de services agricoles (au moins une initiative par bassin); (ii) l'appui à l'artisanat local (au moins une initiative par marché) ; (iii) la diffusion des essais mécanisés dans les CEP et sites de démonstration; et (iv) les échanges constants entre les producteur·rices et les artisans lors d'événements techniques. Cette activité sera éligible à l'appui aux initiatives entrepreneuriales (sous-composante 1.4).

Modalités de mise en œuvre

62. La mise en œuvre des activités sera sous la responsabilité de partenaires stratégiques comme les fédérations nationales et provinciales d'organisations de producteur·rices et d'ONG expérimentées⁶¹ dans les domaines techniques concernés et disposant de capacités de gestion

⁵⁶ Boutures de manioc, semences de maïs, de cultures maraîchères et de légumineuses (arachide, haricot, soja).

⁵⁷ Trois stations ont été identifiées pendant la mission

⁵⁸ manioc, maïs, arachide, niébé, haricot, produits maraîchères, poison, banane plantain, ananas.

⁵⁹ voir CEP piscicoles notamment à Mbankana, dans la périphérie de Kinshasa.

⁶⁰ Ferme IBI et ONG GI-Agro (Province de Kinshasa) ; ONG CRAFOD (Centre Regional d'Appui et de la Formation pour le Développement) (Kimpese, Kongo Central).

⁶¹ Voir matrice d'évaluation des capacités de partenaires potentiels dans le PIM

fiduciaire. Les fédérations provinciales et nationales travailleront sur l'accès au foncier, l'identification des animateurs de CEP, la structuration des réseaux de multiplicateurs semenciers. Un partenariat spécifique avec ONUDI sera signé pour la mise à l'échelle de la filière charbon durable. Ces partenaires travailleront en collaboration avec les services techniques⁶² qui assureront un contrôle qualité des interventions.

63. Dans chaque province, des centres de formation par l'incubation ont été identifiés et seront soutenus par la mise à niveau d'équipements (production, transformation, artisanat)⁶³.

Sous-composante 1.3. : Amélioration de l'accès inclusif aux aliments nutritifs

64. L'objectif sera d'améliorer l'accès, la disponibilité, la stabilité et l'apport d'aliments divers et nutritifs aux ménages ruraux, surtout les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes vulnérables (PSH, PA) afin de réduire la malnutrition. Environ 80% des ménages, et 50% des femmes âgées de 15 à 49 ans, auront amélioré leur régime alimentaire. Les activités seront structurées en quatre volets.

65. **Volet 1.3.1 : Diversification et transformation de la production agricole.** Des régimes alimentaires sains, équilibrés et diversifiés seront promus par la disponibilité d'aliments nutritifs au niveau des ménages et sur les marchés locaux ainsi que l'appui aux technologies post-récolte : séchoirs solaires polyvalents, pressoirs, emballages et équipements de transformation conservant et améliorant les valeurs nutritives des aliments.

66. L'intervention comprendra, pour 100 000 ménages vulnérables : (i) l'installation de jardins de case (maraîchage), (ii) l'introduction de foyers améliorés visant à réduire la charge de travail des femmes, ainsi que des appuis à 2 550 initiatives entrepreneuriales ayant une haute valeur nutritionnelle (voir SC 1.4) comprenant la transformation artisanale et commercialisation de produits agro-pastoraux et de la pêche, la promotion du petit élevage (petits ruminants, porcs, volaille) et la dissémination de techniques de conservation et de transformation des fruits et légumes. De plus, le Projet appuiera la production locale d'aliments de complément fortifiés sous forme de « farines enrichies » pour améliorer l'accès, la disponibilité et l'utilisation d'aliments de complément à haute valeur nutritive pour les enfants de moins de 5 ans. Le Projet élaborera un protocole d'accord avec le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (OCC : office congolais de contrôle de qualité et certification) pour l'assurance qualité des produits dérivés.

67. Le Projet favorisera l'autonomisation des femmes⁶⁴ et l'égalité de genre par l'alphabétisation fonctionnelle, la sensibilisation aux aspects de genre et de violence domestique⁶⁵ en mettant en place des clubs d'écoute de radio communautaires⁶⁶.

68. **Volet 1.3.2 : L'Éducation nutritionnelle** visera l'acquisition de connaissances influençant les attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. Le Projet facilitera des sessions au niveau des groupements identifiés, grâce aux plateformes d'OP partenaires de mise en œuvre, aux relais communautaires de santé du PRONANUT et aux techniciens agricoles du PROSANAT. Les activités porteront sur (i) la vulgarisation des interventions d'agriculture sensible à la nutrition ; (ii) des émissions de radio communautaires, des chansons en langues locales, d'information et éducation sur la consommation de produits locaux

⁶² Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOOP), Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA), Service national de semences (SENASA), Service national de Vulgarisation Agricole (SNVA), Service National de développement de la pêche et l'aquaculture (SENADEPA), Service National de l'élevage familial et intrant connexe (SENAPEFIC).

⁶³ Ces centres seront visités durant une étude complémentaire qui aura lieu durant la période FIPS. Une liste a été jointe dans le Manuel d'exécution du Projet (Annexe 8)

⁶⁴ à travers l'appui aux OP et réseaux de femmes et leur inclusion au sein des OP, inclusion dans l'entrepreneuriat.

⁶⁵ Méthodologie basée sur le ménage, développée par le FIDA

⁶⁶ Ces clubs permettent à leurs membres – femmes, hommes et jeunes – de partager leurs préoccupations et d'agir collectivement. Ce sont devenus des agents du changement, dans l'agriculture mais également dans d'autres domaines abordant des questions sensibles telles que le VIH/SIDA, le mariage précoce ou les droits des femmes à hériter des terres.

à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, y compris celles améliorant la salubrité des aliments ; et (iii) des démonstrations culinaires organisés au niveau des CEP et des marchés dans les cantines.

69. Cette activité sera mise en œuvre par des opérateurs spécialisés tels des OP et/ou des ONG locales ancrées dans la région et disposant d'une expérience pratique dans ce domaine. L'éducation nutritionnelle des ménages se fera en partenariat avec des institutions spécialisées (PRONANUT du Ministère de la santé, PROSANAT du ministère de l'agriculture). Les ménages les plus vulnérables développeront les jardins de case et le petit élevage grâce à des kits de production.

70. **Volet 1.3.3 : Accès à l'eau potable.** Cette intervention vise à réduire l'incidence des maladies hydriques et le temps consacré à la collecte de l'eau. L'accès à l'eau potable sera amélioré à travers (i) la construction de postes d'eau autonomes dans les bassins de production et (ii) la mise en place de comités de gestion communautaire qui devront couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement⁶⁷ en recourant à des artisans réparateurs locaux.

71. **Volet 1.3.4 : Alphabétisation fonctionnelle, genre et autonomisation des femmes :** Le Projet AVENIR soutiendra les activités d'alphabetisation fonctionnelle de 1 000 jeunes et femmes entrepreneurs. Cette activité se réalisera en synergie avec les autres initiatives du Gouvernement et des organisations de la société civile. La formation comprendra entr'autres des modules de leadership des femmes, en particulier pour les femmes membres des OP, pour une participation à la prise de décisions et à l'accès au foncier (dispositif FIAT).

72. Les interventions nutritionnelles seront mises en œuvre, suivies et rapportées par ses partenaires de mise en œuvre. Une enquête CAP (connaissances, attitudes et pratiques liées à la nutrition) sera réalisée lors de l'étude de référence du Projet. Les résultats serviront à l'élaboration des modules de formation. Un·e Chargé·e de nutrition ainsi qu'un·e Chargé·e du genre seront recrutés au niveau de l'UGP, qui devront, de concert avec les Responsables d'antenne, assurer la prise en compte des aspects transversaux dans la mise en œuvre de toutes les activités.

Sous-composante 1.4 : Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural

73. **Résultats attendus :** (i) l'identification et accompagnement de 8 500 jeunes et femmes (ou groupement de Jeunes/Femmes) ayant des initiatives entrepreneuriales, (ii) le développement de produits financiers spécifiques à l'agriculture, (iii) l'amélioration de l'accès au crédit. Les activités seront structurées en trois volets :

Volet 1.4.1. : identification des initiatives entrepreneuriales

74. **Information et sensibilisation des jeunes et des femmes** concernant les opportunités offertes par AVENIR en collaboration avec l'office national de l'emploi (ONEM), qui a une expérience dans la sensibilisation sur les opportunités d'emploi⁶⁸ en organisant des campagnes et en animant des émissions avec les radios communautaires.

75. **Identification des porteurs d'initiatives entrepreneuriales en deux phases :** la présélection des idées d'initiatives entrepreneuriales se fera au sein des cadres de concertation interprofessionnelle (CCI) des marchés (SC 2.2), confirmée par un comité territorial de présélection (CTP), puis la décision de financement sera prise par les comités de crédit des institutions financières. Les CTP seront composés des représentants des STD concernés, de l'ONEM, de l'ANADEC, l'INPP, des partenaires de mise en œuvre, et des CCI. Le Projet assurera le secrétariat du comité qui sera présidé par l'autorité administrative locale.

76. **Présélection des initiatives entrepreneuriales :** une fiche d'identification (cf. annexe PIM) servira à l'identification des jeunes et femmes qui souhaiteront être accompagnés par l'incubation ou

⁶⁷ Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project
<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/200002357>

⁶⁸ L'ONEM met en œuvre des activités similaires dans le cadre de la convention qu'il a signé avec le PEJAB (AFD)

la formation spécifique qui comprendra l'élaboration d'un plan d'affaires élaborés avec l'aide d'un logiciel adapté (Rural Invest). Cet outil devra intégrer les exigences des institutions financières en matière d'évaluation de la rentabilité financière des plans d'affaires.

77. Incubation et appuis aux centres d'incubations: 3 000 jeunes et femmes prépareront la mise en œuvre de leur initiative entrepreneuriale à travers un parcours intégrant (i) la formation technique et entrepreneuriale, (ii) l'éducation financière et formation en marketing de base, (iii) le diagnostic de leur activité en cours, (iv) l'élaboration de leur plan d'affaires et (v) la mise en relation avec de futurs partenaires des filières et des organisations professionnelles. Cette démarche sera fondée sur un dispositif d'encadrement/conseil/coaching.

78. Des formations entrepreneuriales spécifiques de 5 500 jeunes et femmes (ou groupement de J/F, OP) incluant les PA et les PSH seront dispensées. L'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) et l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC) pourront appuyer les partenaires de mise en œuvre. Ces formations, à la demande, seront axées sur la transformation (fruits et légumes, miel, PFNL), l'artisanat (couture, teinture, maçonnerie, soudure, énergie photovoltaïque, etc.) et se feront à la demande. L'OIT pourra être sollicité pour faciliter la formation des formateurs des partenaires de mise en œuvre (INPP, ANADEC, ONG, OP...) sur les modules TRIE (Trouver une idée d'Entreprise), CREE (Créer son Entreprise) et GERME (Gérer Mieux son Entreprise).

79. Coaching : le Projet appuiera un réseau de coaching en entrepreneuriat durant les trois premières années de mise en œuvre des initiatives entrepreneuriales des jeunes.

Volet 1.4.2. : amélioration de la qualité et la durabilité de l'offre de services financiers

80. La conception de nouveaux produits financiers répondant aux besoins spécifiques de l'agriculture et de l'agro-transformation, devra tenir compte de la diversité des productions, des cycles de production (cultures pérennes, semi-pérennes, annuelles, saisonnières) et du type de demande d'investissement par les micro, petites et moyennes entreprises.

81. Le Projet capitalisera les leçons apprises du projet PEA-Jeunes du Cameroun⁶⁹ qui, depuis plusieurs années, finance des jeunes entrepreneurs par un dispositif de financement tripartite à coûts partagés en se focalisant sur les modalités de décaissement de la subvention, de la formation des agents de crédit et de l'examen des cas de défaut. Ces échanges permettront de mettre à jour le manuel de procédures du mode de financement à coûts partagés d'AVENIR.

82. Une assistance technique en finance rurale sera apportée aux institutions financières rurales pour mieux répondre aux besoins des entrepreneur·es et en améliorant aussi les solutions digitales⁷⁰. Cette assistance technique comprendra des formations.

Volet 1.4.3. : financement à coûts partagés des entreprises agricoles et rurales

83. Le Projet améliorera l'accès aux services financiers par le financement à coûts partagés des 8 500 entreprises viables dirigées par des jeunes, des femmes entrepreneurs et des OP ayant bénéficié d'un encadrement technico-économique et d'une éducation financière (volet 1), comme condition préalable à l'obtention du financement auprès des institutions financières partenaires.

84. Le financement à coûts partagés mobilisera : (a) un autofinancement de l'entrepreneur (10%) ; (b) une subvention à l'entrepreneuriat du Projet (40%) et (c) un crédit octroyé par les institutions financières (50%). La subvention de 40% sera versée sur un compte de dépôt à terme fixe (équivalent à la période de remboursement) ouvert dans l'IF partenaire au nom de l'entrepreneur·e.

⁶⁹ Une délégation interministérielle du gouvernement de RDC a été financée pour effectuer un voyage d'études au Cameroun sur le Projet PEAJeunes avant la formulation d'AVENIR. Son rapport de mission a été présenté en début de mission de formulation et il a été recommandé de renforcer cette collaboration Sud-Sud par de nouveaux échanges et de l'assistance technique directe.

⁷⁰ En fonction de la qualité du réseau ; toutefois les marchés sont généralement des lieux avec une connectivité correcte.

Considérant ce dépôt à terme comme une garantie supplémentaire⁷¹, l'IF déboursera un prêt complétant l'autofinancement, soit 90% du coût total. En fin de remboursement du prêt, qui correspondra à la fin du terme du compte de dépôt, l'entrepreneur·e recouvrira la somme placée et il lui appartiendra d'utiliser cette somme pour éventuellement s'en servir de nouveau comme garantie complémentaire afin de contracter auprès de l'IF, avec laquelle il aura établi un historique financier, un nouveau prêt si son entreprise le nécessite.

85. La combinaison de la subvention et des services de conseil aux entreprises contribuera à abaisser le niveau de risques pour les IF prêteuses. Afin de transférer vers les entrepreneur·es ruraux les économies de transactions (ressources financières des comptes à terme, éducation financière des emprunteurs, émergence d'un écosystème porteur), une baisse des taux d'intérêts dans le cadre du Projet sera négocié par les parties prenantes (IF, UGP, Gouvernement, OP faitières...) en début de Projet⁷². La subvention se justifiera par l'insuffisance voire l'absence de produits financiers adaptés pour les jeunes et femmes entrepreneurs.

86. L'entrepreneur·e devra d'abord élaborer un plan d'affaires sur lequel s'appuiera une demande de financement validée par un comité d'instruction⁷³. Cette validation garantira à la banque qu'en cas d'acceptation par son comité de crédit, le versement de la subvention sur le compte de dépôt à terme sera immédiat (annexe 13 schéma du dispositif d'octroi). Si le plan d'affaires comprenait la construction d'une infrastructure, l'entrepreneur·e (individuel ou OP) prouvera qu'il détient la propriété foncière afin d'éviter toute récupération ultérieure par le gouvernement ou des élites.

87. Les modalités de mise en œuvre reposeront sur les partenariats avec les IF et les centres d'incubation. Pour les sélectionner, le Projet utilisera les critères d'éligibilité recommandés par le FIDA, ainsi que l'agrément par la Banque Centrale du Congo et leur capacité de fournir des services de proximité par un réseau d'agences provinciales ayant des compétences décisionnelles. Lors des négociations de partenariat, le Projet et les IF partenaires devront s'accorder sur le dispositif général qui définira les critères financiers qui doivent figurer dans le plan d'affaires et les seuils de qualification, les délais de traitement des dossiers déposés, les taux d'intérêt des prêts accordés, les conditions et délais de mobilisation des contributions financières des différentes parties, etc.

Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux

88. La composante 2 vise la réhabilitation des infrastructures économiques (SC 2.1) et leur maintenance, gestion et utilisation par des dispositifs durables (SC 2.2). Ces interventions se feront en dehors des aires protégées et sur des sites déjà utilisés.

Sous-Composante 2.1 : Réhabilitation des Infrastructures économiques

89. **Produits attendus** : la réhabilitation⁷⁴ de (i) 7 marchés de demi-gros (MDG) et 14 marchés de collecte (MC), (ii) 15 ports fluviaux approvisionnant les marchés réhabilités améliorant la navigabilité des voies fluviales⁷⁵, (iii) 670 km de tronçons (pistes avec passages défectueux) désenclavant des bassins de production en les raccordant aux marchés territoriaux réhabilités afin d'accroître de 30% les transactions commerciales de produits agricoles.

Volet 2.1.1 Réhabilitation des Marchés physiques

⁷¹ Venant compléter les dispositifs internes de garanties existantes au sein de la banque

⁷² La filiale Proparco de l'AFD en faveur du secteur privé pourrait être également mobilisé pour appuyer les institutions financières.

⁷³ un représentant des IF pourra y participer en tant qu'observateur en veillant à ce que cette participation n'impacte pas les coûts de transactions de la banque, ce qui occasionnerait une augmentation du taux d'intérêt qui serait le résultat inverse à celui escompté. Le Projet et la banque restent vigilants sur cet aspect.

⁷⁴ Par réhabilitation, le Projet affirme ne pas créer de nouveaux marchés mais partir des localités existantes, qui pour des raisons économiques et culturelles, abritent des marchés et en réhabiliter la partie concernée par les transactions de demi-gros de produits agricoles qui nécessiteront des travaux de construction.

⁷⁵ L'estimation du kilométrage de voies fluviales sera effectuée lors de l'étude complémentaire effectuée en octobre 2022 sur le financement de l'AFD

90. Les marchés à réhabiliter ont été pré-identifiés en impliquant les parties prenantes et les autorités des différentes provinces comme suit:

Région	Territoire	MDG	nb	MC	nb
Kongo central	Mbanza Ngungu	Mbanza Ngungu	1	<i>Les 2 marchés les plus importants rattachés au pôle concerné</i>	2
	Lukula	Lukula	1		2
Kwango	Kenge	Katoi-316	1	<i>(à identifier selon caractérisation de chaque pôle au démarrage du Projet)</i>	2
Kwilu	Kikwit	Kamanimani/ Bazanzi	1		2
	Masi - Manimba	Masi-Manimba	1		2
Mai-ndombe	Mushie	Mushie	1		2
	Oshwe	Oshwe	1		2
TOTAL			7		14

91. Chaque marché fera l'objet d'une étude de faisabilité en interaction avec le cadre de concertation interprofessionnel (CCI) du marché et les autorités locales⁷⁶. La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché dépendra du volume estimé des transactions et de l'expansion possible. Le site choisi aura un accès routier⁷⁷, tant en direction des zones de production pour en assurer l'approvisionnement que vers les marchés urbains pour faciliter l'écoulement par des véhicules gros-porteur, notamment vers Kinshasa. Ce site sera confirmé par les autorités à l'issue du processus d'ingénierie sociale (voir SC 2.2).

92. **Les MDG** abriteront des transactions commerciales de plus de 20 000 tonnes annuelles avec des pics saisonniers de 1 000 tonnes par marché. La réhabilitation concernera : (i) la stabilisation des voix d'accès aux véhicules de transport et des espaces sécurisés de stationnement n'empiétant pas sur les voies publiques ; (ii) la sécurisation et l'amélioration des espaces de transactions ; (iii) l'installation d'un pont bascule et la mise à disposition de balances ; (iv) la construction de locaux appropriés de stockage temporaire⁷⁸ ; (v) l'aménagement d'un bâtiment administratif avec panneau d'affichage public des prix indicatifs observés ; (vi) l'accès à l'eau et à l'électricité solaire ; (vii) l'installation de blocs sanitaires (toilettes sèches) tenant compte des types d'utilisateurs notamment les femmes et les PSH ; (viii) l'aménagement de lieux de rencontres pour les commerçantes⁷⁹ servant aussi de lieu de démonstration nutritionnelle (SC 1.3) ; (ix) la viabilisation d'espaces réservés pour les investissements privés autour des marchés⁸⁰ ; (x) la gestion des déchets solides et des eaux grises en cohérence avec ce qui se fait le cas échéant au niveau des mairies. Les infrastructures seront accessibles aux PSH et faciliteront également l'application des mesures d'hygiène sanitaire en vigueur (lutte contre la COVID-19).

93. **Les MC** abriteront des transactions commerciales de moins de 20 000 tonnes annuelles avec des pics saisonniers de 500 tonnes par marché et auront pour but de faciliter: (i) la collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les MDG ; (ii) l'approvisionnement efficace en intrants et produits phytosanitaires ; (iii) le stockage de produits agricoles. Ces MC seront identifiés au cœur des bassins de production sur la base des volumes de produits agricoles approvisionnant les MDG à raison de deux MC satellite par MDG. La sélection sera faite sur la base d'une caractérisation des MC classés selon leur contribution dans l'approvisionnement du MDG.

94. Les MDG et MC seront dimensionnés en tenant compte du type et du volume de produits agricoles y transitant et estimés lors de la phase d'ingénierie sociale. Le démarrage des activités d'ingénierie civile sera conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales. Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité publique ayant autorité sur les marchés⁸¹. L'aménagement des marchés retenus devra

⁷⁶ Ainsi que le Ministère en charge des infrastructures commerciales

⁷⁷ Sauf pour la province du Mai-Ndombe où le désenclavement des marchés vers Kinshasa se fera par un accès facilité port fluvial réhabilité.

⁷⁸ Avec chambre froide si nécessaire en cas de produits frais périssables : fruits et légumes, poisson

⁷⁹ Ces espaces seront dotés d'aménagements adéquats aux besoins intimes des femmes et de leurs nourrissons

⁸⁰ pouvant être mis à profit par les initiatives entrepreneuriales appuyés par AVENIR (sos-composante 1.4)

⁸¹ de manière générale il s'agira de la mairie, selon les attributions dévolues aux autorités locales par la loi

prendre en compte les infrastructures existantes pour améliorer leur fonctionnalité.

Volet 2.1.2 Ports fluviaux

95. Dans la zone d'intervention du Projet, le réseau hydrographique est dense et varié (rivières, fleuves, lacs), notamment dans la province de Maï-Ndombé où l'écoulement des produits agricoles se fait essentiellement par voie fluviale. Plusieurs ports et quais d'accostage existent mais la plupart sont dans un état vétuste peu favorable aux activités de fret. On constate aussi la non navigabilité de tronçons de fleuves et de lacs, l'insuffisance des unités navigables (baleinières de différentes tailles), l'irrégularité de balisage et de curage des cours d'eaux navigables.

96. Le Projet réhabilitera 15 ports fluviaux facilitant la logistique portuaire, le stockage temporaire, et l'aménagement des accès favorisant ainsi l'accostage des embarcations débarquant et ou embarquant les produits agricoles en provenance des bassins de production (SC 1.2). Ces ports aménagés seront liés aux services fournis sur les marchés de collecte et de demi gros dont ils seront une extension et qui en assureront la gestion déléguée (SC 2.2).

Volet 2.1.3 Pistes rurales d'accès aux marchés

97. Le Projet contribuera au désenclavement des bassins de productions agricoles par la réhabilitation d'environ 670 km de tronçons de pistes de desserte agricoles et de tronçons de routes provinciales en terre reliant un ou plusieurs bassins de production au marché et intégrant la construction/réhabilitation des ouvrages de franchissement et d'assainissement. Les tronçons défectueux seront sélectionnés sur la base: (i) du degré de contribution au désenclavement reliant bassins de productions et marchés ; (ii) des liaisons avec le réseau routier principal et secondaire national.

98. Les tronçons seront aménagés conformément aux standards en vigueur en RDC⁸². Les ouvrages d'assainissement et de franchissement (murets, radiers, dalots simples ou double, ponceaux etc.) conçus et réalisés de manière à assurer la passabilité de la route en toutes saisons.

99. Les tronçons seront identifiés, au démarrage du Projet, avec les parties prenantes et feront l'objet d'une validation finale par les autorités locales dûment informées dans le cadre du processus d'ingénierie sociale impliquant les CCI des marchés. La validation des résultats des études techniques (APS⁸³, APD⁸⁴, EIES⁸⁵ et DAO⁸⁶) sera de préférence effectuée durant les périodes de saison de pluie⁸⁷. Le processus de validation des études techniques devra inclure des missions de vérification sur site lors de missions conjointes UGP/OVDA/Offices des routes/ATI⁸⁸, afin d'apprécier les choix techniques proposées par les bureaux d'études recrutés.

Dispositif de mise en œuvre

100. Au niveau de l'UGP, un ingénieur en génie civil sera recruté pour coordonner les activités d'ingénierie civile sous la responsabilité du Responsable de composante 2 également en charge des activités d'ingénierie sociale. Des ingénieurs en génie civil seront aussi recrutés pour l'assister au niveau de chaque antenne, à veiller au phasage des interventions sur les quatre provinces en tenant compte également de la capacité de mise en œuvre de l'UGP (voir annexe 12).

101. Des cabinets privés et des entreprises spécialisées seront recrutés par appel d'offres pour

⁸² Selon la classification des routes en République Démocratique du Congo - Ministère des Travaux Publics / Office des Routes) : (i) pour les pistes de desserte agricole, (de 4 à 5 m de largeur de chaussée et de 6 à 7 m de plateforme avec la mise hors d'eau de la piste) ; (ii) pour les routes en terre provinciales, de 5 à 7 m de largeur de chaussée et de 6 à 10 m de plateforme

⁸³ APS : avant-projet sommaire

⁸⁴ APD : avant -projet détaillé

⁸⁵ Etude d'Impact Environnemental et Social

⁸⁶ DAO : dossier d'appel d'offre

⁸⁷ afin de mieux identifier les zones d'écoulement et d'apprécier l'envergure de l'aménagement proposé en considérant les conditions les plus défavorables et ou/optimales selon les cas

⁸⁸ ATI: assistance technique internationale

respectivement conduire les études techniques et l'exécution des travaux. Sous la coordination de l'inspection provincial du développement rural, des conventions seront signées avec les services techniques au niveau provincial et territorial (Office des routes, OVDA, Régie des Voies Fluviales (RVF), SENHARU⁸⁹, ONHR⁹⁰ etc.) pour apporter un contrôle qualité et assurer la supervision conjointe des activités d'ingénierie civile avec l'unité de génie civil de l'UGP.

102. Une ATI sera mobilisée afin de garantir l'interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale en ciblant les étapes clés de mise en œuvre et appuyer l'UGP dans l'assurance qualité des dossiers avant soumission à la non objection du FIDA/AFD⁹¹.

103. **Les mesures environnementales et sociales** seront partie intégrante des études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions appropriées d'atténuation des impacts négatifs des chantiers d'infrastructures sur l'environnement. Des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) en découleront et seront mis en œuvre sous la supervision du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental.

Sous-composante 2.2 : Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques

104. L'ingénierie sociale permettra trois interventions complémentaires : i) la mise en place et l'accompagnement de 21 cadres de concertation interprofessionnels (CCI) de marchés⁹² sur lesquels reposeront 21 dispositifs de gestion des marchés intégrant un système d'information des prix des produits agricoles ; ii) la mise en place et l'accompagnement de 24 comités locaux d'entretien des routes (CLER) ; et iii) l'appui aux organisations de producteurs ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés⁹³.

Volet 2.2.1 Cadre de concertation interprofessionnelle et dispositif de gestion de marché

105. La réhabilitation d'infrastructures économiques nécessitera la mise en place préalable d'un cadre d'échanges permanents autour de sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CLER...). Ce cadre de concertation interprofessionnel (CCI) se chargera notamment de la planification de la réhabilitation, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. Il sera aussi l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet.

106. Il sera aussi nécessaire d'appuyer l'émergence et la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures juridiquement reconnus et opérationnels qui permettront la gestion efficace et transparente des MDG / MC qui leur sera déléguée par les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure. Le contrat signé dans le cadre de ce partenariat public-privé (PPP) local définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) le niveau de redevances payées par les usagers du marché et leur utilisation, ii) la part des taxes de marchés reversées à l'autorité locale ; iii) la part des taxes couvrant les coûts de fonctionnement et d'amortissement .

107. Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement sur chaque marché. et devront préciser les outils utilisés en toute transparence. Les dispositifs de gestion des marchés feront des rapports trimestriels d'activité et financiers au CCI, dont il sera devenu un des membres et devra être audité tous les ans par un cabinet extérieur. Le montant alloué au dispositif de gestion du marché devra être basé sur son plan d'affaires et négocié avec les autorités. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs sans engranger de bénéfices .

⁸⁹ Service National d'habitat Rural

⁹⁰ Office national d'Hydraulique Rural

⁹¹ Validation des études techniques, coaching pour le lancement des travaux, réceptions provisoires etc.

⁹² producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc.

⁹³ L'approche s'inspire de l'expérience du FIDA dans différents pays de la sous-région (au Niger, dans le cadre du ProDAF et en Guinée dans le cadre du Projet AgriFARM)

108. **Un système d'information des prix des marchés (SIM)** sera développé au sein des marchés pour que les prix des produits agricoles soient mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Ce SIM donnera des informations sur les prix des précédents jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Il devra être accessible au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants, soit par affichage dans le marché, soit par service commercial privé, notamment par voie électronique, que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins.

Volet 2.2.2 Mise en place et accompagnement des CLER

109. Les pistes rurales d'accès aux marchés sont intimement liées à la construction des MDG / MC puisqu'elles permettront l'acheminement des produits des bassins de production vers ces marchés. Ainsi, des Comités villageois d'entretien des pistes/routes (CLER) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Ces CLER feront partie intégrante des CCI des marchés. Une partie des redevances collectées sur les marchés pourra leur être reversée pour qu'ils puissent assurer le minimum d'entretien courant. Des modules en gestion seront ajoutés aux formations techniques. Les CLER pourront ainsi lancer des initiatives entrepreneuriales (SC 1.4).

Volet 2.2.3 Accompagnement des organisations de producteurs sur les marchés

110. La mise en place des CCI implique que les organisations représentatives des producteurs (y compris les femmes, jeunes, PSH, PA) soient effectivement actives dans les activités de collecte et de commercialisation des productions agricoles. Certaines de ces organisations seront appuyées pour devenir des coopératives agricoles viables et gérées de manière transparente, en alignement sur le cadre légal OHADA adopté par la RDC.

111. Le dispositif d'intervention reposera sur la consolidation de base arrière des confédérations et des fédérations provinciales afin qu'elles renforcent leurs organisations membres à devenir des coopératives de commercialisation fonctionnelles et transparentes. Outre les appuis organisationnels, un effort sera déployé pour développer une unité professionnelle⁹⁴ de comptabilité gestion et d'audit comptable des coopératives membres. Ce service leur permettra de disposer d'historiques comptables nécessaires pour obtenir à terme le financement de plans d'affaires par des institutions bancaires (en synergie avec la SC 1.4). Cette unité sera hébergée par la confédération avec des interventions auprès des coopératives membres qui à terme porteront le coût de ces audits.

112. Afin de permettre l'utilisation des infrastructures économiques pour faciliter le commerce électronique de productions agricoles, un dispositif sera développé en s'inspirant de systèmes en cours de développement par la PROPAC et du e-granary de la plateforme régionale EAFF⁹⁵, comprenant des visites échanges au Kenya. Ce dispositif permettra aux coopératives membres de négocier de grosses quantités disponibles sur les marchés physiques faciles d'accès, à des prix attractifs restant rémunérateurs. Les filières ville-campagnes initiées par certaines organisations de producteurs⁹⁶ seront mises à profit afin que les organisations concernées puissent s'insérer dans les CCI des marchés et profiter des infrastructures réhabilitées et servir de modèles.

113. Enfin, les initiatives des organisations paysannes et des réseaux de la société civile pour favoriser l'inclusion des groupes dévalorisés dans l'entrepreneuriat rural seront appuyées afin que ces organisations s'insèrent dans les marchés et les filières de produits agricoles et inspirent les autres organisations du mouvement paysan (femmes entrepreneures rurales, jeunes entrepreneurs, PSH, PA).

Dispositif de mise en œuvre du volet Ingénierie sociale

114. Sous la responsabilité du responsable de la composante 2 qui aura des compétences en ingénierie sociale, la mise en œuvre de cette sous composante se fera au travers de partenaires

⁹⁴ voir l'expérience des « unions de services » fournissant à leurs membres du conseil et d'audit comptables au Niger

⁹⁵ https://www.wfo-oma.org/fr/frmletter-1_2020/innovative-ideas-frmletter-1_2020/e-granary-digitally-aggregating-farmers-for-market-in-east-africa/

⁹⁶ COPACO sur un financement PAOPA, notamment avec l'utilisation d'une baleinière

spécialisés (ONG) dans l'ingénierie sociale sélectionnés suite à une consultation restreinte. Une convention trisannuelle, évaluée annuellement sur la base d'une gestion axée sur les résultats, définira les responsabilités de ces partenaires. Une convention sera signée avec les services techniques du Ministère en charge du développement rural afin d'effectuer des supervisions et contrôles qualité dans les marchés. Le dispositif de mise en œuvre du SIM se fera au travers de conventions avec des prestataires de l'information en appui aux dispositifs de gestion de marché.

115. Les confédérations nationales⁹⁷ seront contractées de manière adaptée et équilibrée en fonction de leurs caractéristiques respectives et en tenant compte des complémentarités avec les autres activités de ces confédérations appuyées par différents instruments financiers du FIDA⁹⁸. Un diagnostic institutionnel participatif, dans lequel ces confédérations seront impliquées, permettra de valider le dispositif. Les réseaux nationaux de femmes⁹⁹ et de jeunes entrepreneurs ruraux, de PSH et de PA, pourront aussi être appuyés afin qu'il puissent mobiliser leurs membres à s'organiser pour s'insérer dans les CCI et être impliqués dans les interventions promues par le Projet (SC1.4).

116. L'UGP sera assistée par une ATI en ingénierie sociale tout au long du processus. Un voyage d'étude¹⁰⁰ sera organisé dès le début du Projet après finalisation du processus de recrutement de l'UGP et de la contractualisation des OP et des ONG prestataires.

E. Théorie du changement

117. **Le problème identifié.** Les systèmes de productions agro-sylvo-pastorales dans les provinces autour de Kinshasa (Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombé) basés sur les cultures vivrières sont peu performants et ne parviennent pas à répondre à la demande croissante des zones urbaines, dont Kinshasa, en produits agricoles de qualité et en énergie, et à satisfaire les besoins nutritionnels des populations rurales, notamment des femmes et des jeunes enfants. De plus, l'écosystème de cette agriculture familiale reste peu attractif aux initiatives entrepreneuriales inclusives portées par les femmes et les jeunes dans les filières agropastorales.

118. **Les causes majeures.** (i) des productions agro-sylvo-pastorales peu diversifiées et des pratiques agricoles inadaptées aboutissant à une faible productivité et de faibles rendements; (ii) une absence d'investissements productifs à long terme (agroforesterie, agroécologie) et la prise en compte plus collective des questions environnementales ; (iii) un accès limité aux intrants de qualité ; (iv) une surexploitation et une pollution des cours d'eau ; (v) un régime foncier mixte (coutumier et droit positif) peu favorable à l'investissement à long terme et limitant l'accès des femmes et des jeunes ; (vi) un accès difficile au financement et des coûts élevés du crédit ; (vii) des traditions alimentaires inadéquates et le faible niveau d'éducation des femmes ; (viii) une articulation difficile entre les producteurs et la demande urbaine diversifiée en produits agricoles et énergétiques due à l'enclavement des zones de production et l'absence des infrastructures de marchés qui induisent des coûts de transaction très élevés pour accéder aux marchés urbains.

119. **Les interventions proposées.** Dans cet environnement fragile où les besoins d'appuis et de financement sont importants et où les structures publiques et privées disposent de compétences limitées, le Projet AVENIR interviendra de manière progressive sur un nombre limité de bassins de production prioritaires dans chaque province ciblée pour relier la production agricole aux marchés territoriaux et pour ce faire, le Projet devra : i) accompagner l'aménagement des agrosystèmes pour assurer les investissements productifs à long terme (planification territoriale et promotion de pratiques agroforestières) ; ii) diversifier et augmenter la productivité de l'agriculture familiale, par des techniques résilientes au changement climatique, la facilitation de l'accès aux intrants agricoles

⁹⁷ CONAPAC : Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo ; COPACO : Confédération des producteurs agricoles du Congo

⁹⁸ dans régionaux : FO4ACP avec EAFF pour la CONAPAC et avec la PROPAC pour la COPACO, ainsi qu'avec le don GAFSP-FO pour la COPACO.

⁹⁹ RENAFER : Réseau national des femmes entrepreneures rurales

¹⁰⁰ probablement au Niger (ProDAF)

de qualité, la promotion des activités pro-nutrition et d'autonomisation économique des femmes afin d'améliorer la sécurité nutritionnelle tout en commercialisant les surplus de productions sur les marchés territoriaux ; iii) Promouvoir l'entrepreneuriat agricole et rural des femmes et des jeunes et de leurs organisations (formation, incubation, coaching) et développement des partenariats avec les institutions financières (offres des services financiers adaptés et financements) et les OP, par des plans d'affaires bancables ; iv) Faciliter, par le désenclavement, le développement d'infrastructures économiques (marchés, ports fluviaux) et la transformation, l'écoulement de productions agro-sylvo-pastorales sur les marchés urbains, favorisant le regroupement de l'offre, de manière équitable, inclusive et durable (information sur les prix et les volumes, normes et qualité, taxes, baisse des tracasseries administratives).

120. Les impacts escomptés sont : i) des risques environnementaux mieux maîtrisés et une plus grande résilience aux chocs notamment climatique ; ii) un environnement porteur pour l'entrepreneuriat agropastoral grâce à l'accès inclusif au foncier et un dispositif d'accompagnement permettant aux femmes et aux jeunes de s'investir dans l'entrepreneuriat agricole ; iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages avec l'augmentation des revenus des exploitations familiales ; iv) la fourniture de services financiers adaptés par les Institutions financières en appui à l'entrepreneuriat agricole et rural ; v) la création d'emplois (jeunes et femmes notamment) dans une agriculture familiale orientée vers le marché et permettant d'atteindre l'objectif d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces ceinturant Kinshasa.

F. Cohérence, appropriation et partenariats

121. Le FIDA, l'AFD et le Gouvernement de la RDC se sont accordés pour poser les bases de ce nouveau Projet qui s'aligne sur (i) les axes majeurs des politiques publiques de développement et stratégies nationales adoptées par le Gouvernement, (ii) les objectifs de développement durables (ODD) 1, 2, 5, 8, 13 et 15 des Nations Unies, (iii) l'Agenda 2063 de l'Union africaine et (iv) les synergies avec les autres partenaires techniques et financiers (AFD, BM, BAD etc.).

122. Cohérence avec les priorités nationales : le Projet AVENIR est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et AFD 2022-2026, à la Politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition (2017) et au Plan stratégique multisectoriel pour la nutrition (2016-2020).

123. Cohérence avec les politiques et les priorités du FIDA

Priorités du FIDA 12	Contribution du Projet AVENIR
Genre	50% des activités du Projet ciblent des femmes. L'élaboration d'une stratégie de genre et d'un leadership féminin renforcera leurs capacités de prise de décision. Les femmes et leurs organisations/entreprises recevront un appui spécifique pour améliorer leur compétitivité sur les marchés. Les PEA permettent d'alléger les tâches des femmes et des jeunes et leur participation active aux activités agro-entrepreneuriales est encouragée. Les clubs d'écoute féminins des marchés propageront leurs idées dans les plateformes multipartites.
Jeunes	Le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes stimulera l'emploi dans les activités agro-alimentaires et les services sur et autour des marchés. Les initiatives entrepreneuriales des jeunes serviront de modèles d'attractivité. 50% des activités cibleront les jeunes. Comme pour les femmes, des formations aux outils numériques feront partie des appuis pour les jeunes qui en sont très demandeurs.
Changement climatique	Le Projet contribuera directement au renforcement de la résilience climatique des populations rurales dans les régions ciblées et interviendra également dans les zones agricoles en favorisant la protection des sources et la régénération du couvert végétal à travers les systèmes agroforestiers combattant la déforestation et la culture sur brûlis. Cette approche sera cruciale pour garantir la durabilité des ressources en eau et atténuer les phénomènes de dégradation des terres agricoles.

Nutrition	Le Projet contribuera à la création de débouchés locaux pour les compléments alimentaires pour nourrissons et jeunes enfants. La diversification de la production agricole et l'augmentation des revenus amélioreront également la disponibilité, l'accès et la consommation des produits de divers groupes alimentaires. L'éducation nutritionnelle bénéficiera aux hommes et aux femmes.
-----------	--

124. Harmonisation et partenariats. Les interventions seront orientées dans une logique de complémentarité et de synergie avec d'autres initiatives en rapport avec la nutrition et la sécurité alimentaire et capitalisera sur les acquis des autres projets financés par le FIDA, l'AFD et les autres PTF dans la zone du projet.

125. Pour la période 2020-2024, l'appui des Agences des Nations Unies en RDC aux priorités inscrites dans le PNSD est défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) qui se focalise sur trois axes stratégiques¹⁰¹. De plus, le Projet valorisera les synergies avec les programmes régionaux impliquant les organisations nationales, tel que le programme en appui aux Organisations paysanne des pays ACP (FO4ACP¹⁰²) impliquant la COPACO et la CONAPAC à travers leurs plateformes sous-régionales (PROPAC et EAFF).

126. Le partenariat poussé avec l'AFD donnera lieu à un protocole de collaboration entre les deux institutions qui définira le cas échéant les délégations de tâches de l'une vers l'autre. Les deux institutions partenaires utiliseront le même dispositif décrit dans ce DCP.

G. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet

a. Coûts du Projet ^{103 104}

127. Les coûts totaux du Projet y compris les imprévus s'établissent à 213,5 millions d'USD (soit 199,6 millions d'EUR) sur une période de 7 ans. Les coûts de base s'élèvent à 202,9 millions d'USD (soit 189,6 millions d'EUR). Les taxes correspondent à 8,6% des coûts totaux soit un montant de 18,3 millions d'USD (17,1 millions d'EUR). Le coût des investissements et coûts récurrents du Projet s'élèvent respectivement à 188,7 millions d'USD (176,3 millions d'EUR) soit 93% des coûts de base et 14,2 millions d'USD (13,3 millions d'EUR) soit 7% des coûts de base. Le montant des imprévus physiques est de 2,80 millions d'USD (2,6 millions d'EUR) et 7,8 millions d'USD (7,3 millions d'EUR) d'imprévus financiers.

128. Les coûts de base par composante se présentent comme suit : la composante 1 « Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural » pour 115,2 millions d'USD (107,6 millions d'EUR) soit 57% des coûts totaux de base. La composante 2 « Désenclavement et marchés territoriaux » pour 72,0 millions d'USD (67,3 millions d'EUR) soit 35% des coûts de base et la composante 3 « Coordination, et gestion du Projet » pour 15,7 millions d'USD (14,7 millions d'EUR), soit 8%. Les coûts totaux par composante intégrant les imprévus physiques et financiers sont de 116,5 millions d'USD (108,9 millions d'EUR) soit 54% des coûts totaux, 80,7 millions d'USD (75,5 millions d'EUR) soit 38% des coûts de totaux et 16,3 millions d'USD (15,2 millions d'EUR) soit 8% respectivement pour les composantes 1, 2 et 3¹⁰⁵.

¹⁰¹ Axes de l'UNSDCF : (i) Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ; (ii) Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles ; (iii) Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

¹⁰² Farmers' Organizations for Africa, Caribbean and Pacific (FO4ACP)

¹⁰³ Les coûts du projet ont été préparés en USD et en Euro, tenant compte qu'en République Démocratique du Congo (RDC), les transactions monétaires locales sont couramment effectuées en USD et la monnaie définie pour l'accord de financement de l'AFD, important co-financier du Projet est l'Euro.

¹⁰⁴ La répartition des partenaires financiers par activité pourra être révisée à la mise en œuvre notamment lors des missions conjointes de supervision).

¹⁰⁵ Les couts par composante et par sous-composante intégrant les imprévus sont présentés dans le tableaux 3 ci-dessous.

Tableau 1 : Coûts du Projet par composante et sous-composante

République Démocratique du Congo								
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)								
Components Project Cost Summary	(US\$ '000)			(EUR '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural								
1. Développement des agroécosystèmes	17 751,1	1 951,0	19 702,1	16 588,8	1 823,4	18 413,2	10	10
2. Agriculture résiliente au changement climatique	13 358,6	2 435,0	15 791,6	12 482,8	2 275,7	14 758,5	15	8
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre	5 094,5	2 212,4	7 307,0	4 761,2	2 067,7	6 828,9	30	4
4. Entrepreneuriat agricole rural inclusif	70 755,5	1 609,5	72 365,0	66 126,6	1 504,2	67 630,8	2	36
Subtotal	106 957,7	8 207,9	115 165,6	99 960,5	7 670,9	107 631,4	7	57
B. Désenclavement et marchés territoriaux								
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques	24 267,7	38 514,9	62 782,5	22 680,1	35 995,2	58 675,3	61	31
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques	8 045,4	1 158,2	9 203,7	7 519,1	1 082,5	8 601,6	13	5
Subtotal	32 313,1	39 673,1	71 986,2	30 199,2	37 077,7	67 276,8	55	35
C. Coordination et gestion du Projet	13 940,9	1 789,5	15 730,4	13 028,9	1 672,4	14 701,3	11	8
Total BASELINE COSTS	153 211,7	49 670,5	202 882,2	143 188,5	46 421,0	189 609,5	24	100
Physical Contingencies	852,8	1 989,9	2 842,6	797,0	1 859,7	2 656,7	70	1
Price Contingencies	4 176,5	3 651,4	7 827,9	3 903,2	3 412,5	7 315,8	47	4
Total PROJECT COSTS	158 241,0	55 311,7	213 552,7	147 888,8	51 693,2	199 582,0	26	105

Tableau 2 : Coûts du Projet par composante et par année du projet

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)									
Project Components by Year - Totals Including Contingencies									
	Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural									
1. Développement des agroécosystèmes	631,3	3 603,6	4 337,7	4 775,7	3 574,7	2 728,7	506,4	106,4	20 264,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique	596,8	2 866,9	3 825,8	3 589,2	2 722,7	1 588,4	723,0	70,7	15 983,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre	255,0	1 479,4	1 998,9	1 535,1	1 615,1	611,7	235,6	72,2	7 802,8
4. Entrepreneuriat agricole rural inclusif	201,7	1 988,9	14 030,4	16 551,2	20 731,7	15 131,7	3 714,2	70,7	72 420,5
Subtotal	1 684,8	9 938,8	24 192,7	26 451,3	28 644,1	20 060,6	5 179,2	320,0	116 471,4
B. Désenclavement et marchés territoriaux									
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques	698,1	9 736,6	15 845,7	16 671,5	13 436,5	12 770,9	2 300,2	70,7	71 530,3
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques	-	2 514,4	1 365,7	1 341,7	1 341,7	1 341,7	1 341,7	-	9 246,8
Subtotal	698,1	12 251,0	17 211,4	18 013,2	14 778,2	14 112,6	3 641,9	70,7	80 777,1
C. Coordination et gestion du Projet	3 192,9	1 918,1	1 964,4	2 131,1	2 080,3	1 952,7	2 110,1	954,6	16 304,2
Total PROJECT COSTS	5 575,8	24 107,9	43 368,5	46 595,6	45 502,7	36 125,9	10 931,2	1 345,3	213 552,7
	3%	11%	20%	22%	21%	17%	5%	1%	100%

129. Le plan de décaissement annuel est en ligne avec la stratégie de sortie du Projet visant à accorder du temps à une bonne appropriation par les institutions et parties prenantes nationales. On note une concentration des dépenses entre la troisième et la sixième année représentant environ 80% du coût total, avec une moyenne annuelle de 42,8 millions d'USD (40 millions d'EUR).

b. Plan de financement/cofinancement du Projet

130. Les sources de financement d'AVENIR comprendront: (i) le FIDA pour 45,2 millions d'USD (21,1% du coût total du Projet), dont le Système d'Allocation Basé sur la Performance (SABP 2022-2024) pour 40,7 millions d'USD repartis respectivement à 80% sur prêt à conditions extrêmement concessionnelles (PCEC) et 20% sur prêt à conditions particulièrement concessionnelles (PCPC) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) pour 4,5 millions d' USD; (ii) l'AFD pour 50 millions d'EUR (équivalent à 53,5 millions d' USD, soit 25,1% du coût total) mobilisés à 80% sur prêt souverain concessionnel et à 20% sur subvention, décaissables au cours des cinq premières années du projet; (iii) le Gouvernement de la RDC pour 19,0 millions d'USD (environ 8,9% du coût total) principalement sous forme de contribution en nature au travers des exonérations de taxes sur

les biens et services à acquérir dans le cadre du Projet et la mise à disposition de terrains pour la construction des infrastructures économiques ; (iv) les bénéficiaires pour 38,8 millions d'USD dont une forte partie sera mobilisée sous forme de prêts auprès des institutions financières¹⁰⁶ partenaires opérant dans la zone d'intervention du Projet pour au moins 31,9 millions d'USD (14,9% du coût total) et une partie en autofinancement et autres contributions en nature pour 6,9 millions d'USD (3,2% du coût total) ; l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) pour 40,0 millions d'USD (18,7%) à travers un appel à proposition auquel le gouvernement a répondu dans le cadre de ce Projet et (v) un déficit de financement de 17,1 millions d'USD (8,1% du coût total) qui pourrait être pris en charge par la prochaine allocation du FIDA et aussi par la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers.

131. Le Projet adoptera une approche par phase en intervenant par groupe de pôles. La combinaison de cette approche à la période de disponibilité des ressources engagées par l'AFD (uniquement sur les 5 premières années) et l'éligibilité de certaines activités à des ressources spécifiques tel que les fonds CAFI (environ 30% des coûts principalement en composante 1) ont conduit à définir des règles de financement différenciées par composante afin de respecter les exigences de chaque bailleur de fonds. Dans la mesure du possible, le même bailleur financera les investissements structurants dans le même Pôle d'intervention.

Tableau 3 : Coût du projet par composante, sous composante et source de financement

République Démocratique du Congo																							
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)		(US\$ '000)																					
Components by Financiers		PCEC FIDA		PCPC FIDA		MARE FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural																							
1. Développement des agroécosystèmes		2 409,5	11,9	556,0	2,7	370,7	1,8	-	-	-	-	15 185,8	74,9	-	-	-	-	1 742,5	8,6	-	-	20 264,5	9,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique		4 262,9	26,7	1 318,2	8,2	1 054,5	6,6	-	-	-	-	8 168,3	51,1	421,6	2,6	82,2	0,5	675,9	4,2	-	-	15 983,5	7,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre		1 482,4	19,0	395,3	5,1	98,8	1,3	2 261,9	29,0	-	-	2 672,0	34,2	-	-	-	-	892,3	11,4	-	-	7 802,8	3,7
4. Entrepreneuriat agricole rural inclusif		10 026,2	13,8	3 132,7	4,3	1 698,0	2,3	7 718,2	10,7	31 875,0	44,0	11 173,9	15,4	6 375,0	8,8	-	-	421,6	0,6	-	-	72 420,5	33,9
Subtotal		18 181,0	15,6	5 402,2	4,6	3 222,0	2,8	9 980,1	8,6	31 875,0	27,4	37 200,0	31,9	6 796,6	5,8	82,2	0,1	3 732,3	3,2	-	-	116 471,4	54,5
B. Désenclavement et marchés territoriaux																							
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques		9 019,3	12,6	1 294,6	1,8	108,5	0,2	31 925,9	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	12 870,7	18,0	16 311,3	22,8	71 530,3	33,5
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques		586,3	6,3	351,8	3,8	703,5	7,6	5 672,2	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 229,5	13,3	703,5	7,6	9 246,8	4,3
Subtotal		9 605,6	11,9	1 646,4	2,0	812,0	1,0	37 598,0	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14 100,3	17,5	17 014,8	21,1	80 777,1	37,8
C. Coordination et gestion du Projet		4 773,4	29,3	1 091,4	6,7	466,0	2,9	5 921,9	36,3	-	-	2 800,0	17,2	-	-	-	-	1 071,4	6,6	180,0	1,1	16 304,2	7,6
Total PROJECT COSTS		32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

c. Coût du projet par catégorie de dépenses

132. Les coûts par catégorie de dépenses indiquent une allocation plus ou moins équitable des ressources dans (i) la réalisation d'infrastructures économiques (MDG, MC, pistes de désenclavement) et d'accès à l'eau potable (30,8%); (ii) les fonds d'appui pour la promotion de l'entrepreneuriat rural en soutien à l'insertion économique des jeunes et femmes et le soutien à l'agriculture familiale (38,2%); et (iii) les services d'accompagnement tels que le renforcement technique des acteurs, la formation professionnelles des jeunes, les visites d'échanges d'expériences locales et sous régionales (20%).

Tableau 4: Financement du projet par catégorie de dépenses et source de financement

¹⁰⁶ telles qu'EQUITY BCDC Bank et Trust Merchant Bank qui ont marqué leur accord

République Démocratique du Congo																						
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)																						
(US\$ '000)																						
Disbursement Accounts by Financiers	PCEC, FIDA		PCPC, FIDA		MARE, FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes	324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6	-	-	154,1	6,3	-	-	-	-	429,4	17,5	396,2	16,1	2 453,8	1,1
2. Travaux	7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0	-	-	2 349,0	3,6	-	-	-	-	11 528,7	17,5	14 809,0	22,5	65 878,5	30,8
3. Equipements et matériels	614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9	-	-	299,4	7,5	-	-	-	-	895,9	22,5	155,5	3,9	3 981,6	1,9
4. Biens, services et intrants	821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-	-	-	2 017,7	51,2	-	-	-	-	690,0	17,5	-	-	3 942,6	1,8
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)	9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0	-	-	9 997,9	24,4	-	-	-	-	4 388,8	10,7	1 834,1	4,5	40 975,2	19,2
6. Fonds d'Appui	9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9	31 875,0	39,0	21 392,1	26,2	6 796,6	8,3	82,2	0,1	574,0	0,7	-	-	81 649,8	38,2
7. Salaires et indemnités	4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3	-	-	3 228,8	26,5	-	-	-	-	-0,0	-	-	-	12 188,5	5,7
8. Fonctionnement	642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5	-	-	561,2	22,6	-	-	-	-	397,2	16,0	-	-	2 482,8	1,2
Total PROJECT COSTS	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

d. Résumé des avantages et analyse économique et financière

Analyse financière

133. Méthodologie et hypothèses. La méthodologie repose sur une analyse coûts-bénéfices en termes monétaires des coûts et des avantages du Projet et vise à évaluer les effets et impacts de l'adoption de pratiques agricoles et technologies résilientes proposées par le Projet sur la situation financière des bénéficiaires, jeunes et femmes membres de ménages et porteurs d'initiatives entrepreneuriales grâce à la formation, à l'encadrement, l'accès au financement durable et aux infrastructures économiques (Marché de demi-gros, de collectes, ports fluviaux, pistes rurales).

134. Résultats financiers. Les modèles ont généré des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un.

Analyse économique

135. L'analyse économique du Projet s'est basée sur les mêmes modèles qui ont servi à bâtir l'analyse financière et portent sur les avantages générés par les modèles types agriculture familiales , agro-entreprises et infrastructures économiques comme les pistes.

136. Résultats économiques. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet s'établit à 21,9% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 127,8 millions d'USD, soit 119,5 millions d'EUR. Quoique déjà satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices notamment l'amélioration des conditions de vie – de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les effets indirects des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires.

137. Analyse de sensibilité. Les risques identifiés¹⁰⁷ pourraient avoir pour conséquence une augmentation des coûts de mise en œuvre du Projet, la baisse ou un retard dans la génération des avantages dû à un faible taux de survie ou de financement des agro-entreprises ou un faible taux d'adoption des technologies promues par le Projet. L'analyse de sensibilité basée sur ces paramètres démontrent la robustesse des résultats obtenus avec un TRIE de 16,9% et une VAN de 94,1 millions d'USD (87,9 millions d'EUR) pour une augmentation des coûts du Projet de 30%. Pour une baisse des revenus des bénéficiaires de 30%, le TRIE se situe à 13,1% avec une VAN de 44,5 millions d'USD (41,5millions d'EUR). Un retard des avantages de 3 ans confirme la robustesse du Projet avec une TRIE de 13,8% et une VAN de 73,2 millions d'USD (68,4 millions d'EUR).

e. Stratégie de retrait et durabilité

¹⁰⁷ voir Matrice intégrée des risques

138. La durabilité des investissements est prise en compte dès la conception du Projet sur la base d'interventions identifiées par les acteurs économiques du secteur privé, y compris les organisations de producteurs, et les services techniques provinciaux. La matrice de phasage (voir annexe 12) reflète la succession des interventions structurantes qui sont précédées d'une phase de préparation et se conclut par une phase de retrait (voir annexe 10) tout en veillant à ce que les interventions se fassent en synergie au sein d'un pôle.

139. Par l'ingénierie sociale, toutes les parties prenantes des marchés et de leurs zones d'influence se mettront ensemble pour convenir des résultats à atteindre. Ces dispositifs permettront de faire en sorte que des infrastructures appropriées puissent être conçues et réalisées afin d'améliorer les conditions de développement économique de chaque entité avec au cœur le marché. C'est aussi à travers cette ingénierie sociale que des structures autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L'émergence d'une société civile organisée en milieu rural et composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc. est un gage de durabilité.

140. L'autonomisation des jeunes, des femmes et des coopératives sera réalisée grâce à l'amélioration de l'entrepreneuriat agricole et rural sur la base de plans d'entreprise, avec le déploiement de logiciel adaptés (Rural Invest) dans les réseaux d'OP et d'entrepreneur·es, et le financement à coûts partagés avec les institutions financières. Le schéma de financement permettra aux entreprises agricoles et rurales ayant remboursé leur prêt de réutiliser leur épargne sur compte bloqué (dont la subvention AVENIR) pour obtenir le financement de nouveaux investissements auprès des banques auprès desquelles ils auront un historique financier .

141. Les infrastructures économiques (MDG et MC) seront gérées par des dispositifs légalement reconnus impliquant des opérateurs économiques, y compris des OP, qui garantiront l'accès public et la maintenance. Le renforcement de l'intégration des MDG le long des axes routiers reliant ces provinces à Kinshasa consolidera et stabilisera la position clé des bassins de production dans le commerce agricole. La gestion de ces marchés prévoit le recouvrement des coûts de maintenance des marchés et d'entretien courant des pistes pour ainsi garantir la durabilité des investissements. L'approche participative du processus d'identification des sites, des axes de provenances des produits agricoles, de conception des plans (avec les acteurs), d'implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre est gage de durabilité. La maintenance des pistes par les CLER, faisant partie des CCI des marchés, contribuera énormément à les conserver en bon état et permettra un allongement de leur durée de vie.

142. L'implication des STD dans le processus des études de faisabilité et la réalisation des travaux (supervision) permettra de garantir une appropriation des infrastructures par ces derniers et donc une meilleure prise en compte par l'Etat de RDC dans la planification des budgets de maintenance.

143. Enfin, en facilitant la participation permanente des plateformes d'organisations de producteurs et des réseaux de femmes et de jeunes entrepreneurs dans les espaces de dialogue politique nationaux, le projet AVENIR assurera la durabilité institutionnelle de ses actions.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

144. Tous les risques ont été répertoriés de façon compréhensive en Annexe 9. Le présent résumex met en exergue les risques inhérents catégorisés « substantiels ou élevés » auxquels le projet devrait faire face comme suit :

- *L'impact socio-économiques de la pandémie de COVID-19 exacerbé par les effets de la guerre en Ukraine*, provoquent la hausse des prix des denrées alimentaires, des fertilisants et de produits pétroliers qui affectent le pouvoir d'achat des consommateurs et la capacité d'investissement des petits producteurs dans l'agriculture. Pour y faire face, le projet soutiendra les investissements des ménages ruraux travers un financement à coût partagé avec les institutions financières et d'apport de subventions pour l'accès direct aux intrants et petits matériels agricoles pour les ménages vulnérables sous forme de subvention.
- *Les conditions environnementales existantes ou futures ou les événements extrêmes* (érosion des terres, salinité, envasement, pluies et inondations extrêmes, etc.) pourraient avoir des effets négatifs importants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, avec l'apparence des ravageurs et des maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens de subsistance et des écosystèmes des populations cibles. Dans ce cadre, le projet collaborera avec les institutions de recherche pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles notamment l'utilisation raisonnée des intrants, les techniques d'enrichissement du sol en matière organique permettant de maintenir leur fertilité dans le long terme.
- *En matière environnemental, social et climatique, la déforestation accrue* pourrait détruire l'habitat de la faune et de la flore endémiques et les peuples autochtones pourraient être exclus du soutien à l'entrepreneuriat. Le projet contribuera à remédier à la déforestation grâce au développement de l'agroforesterie, à la gestion communautaire des forêts et collaborera avec les organisations de peuples autochtones pygmées pour répondre à leurs besoins.
- *Les capacités institutionnelles d'exécution et les compétences sont limitées parmi les partenaires de mise en œuvre projet créant des retards de mise en œuvre.* La conception du projet prévoit des études spécifiques avant le démarrage d'évaluation approfondie des partenaires de mise en œuvre potentiels pour faciliter leur recrutement ultérieur ; La mobilisation du financement de démarrage du projet (FIPS) permettra d'anticiper le recrutement du personnel de l'UGP assez tôt et de préparer tous les documents d'approvisionnement pour être en mesure d'accélérer le lancement du projet.
- *Les difficultés de mobiliser et garder un personnel avec les qualifications professionnelles en gestions financière nécessaires*, étant donné que l'UGP sera basé en dehors de Kinshasa, et l'absence des infrastructures de base de qualité pourrait limiter significativement le nombre de professionnels de la finance qui seront intéressés par les positions publiées par le projet. Pour accompagner la prise en main de la gestion financière, le Responsable financier du FIDA participera en présentiel à l'atelier de démarrage. Des ateliers de formation spécifique seront organisés annuellement pour le personnel de l'UGP et des antennes. L'équipe du département de la gestion financière du FIDA (FMD) participera en présentiel deux fois par an pour les deux premières années dans les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre. Le risque pays

inhérent à la RDC est «élevé» et le risque fiduciaire du projet AVENIR sera «substantiel» suite à la mise en oeuvre des mesures d'atténuation et à un suivi très étroit du projet sur le terrain.

145. Le niveau de risque global du Projet est **substantiel** et **moyen** après les mesures d'atténuation est estimé **substantiel**.

I Catégorie environnementale et sociale

146. Le Projet prendra les mesures pour s'assurer que ses activités ont un impact positif sur l'environnement et le bien-être des populations et encouragera des mécanismes d'incitation à l'adoption de pratiques agricoles durables dans un contexte de changement climatique, de dégradation des ressources naturelles et de récurrence des catastrophes naturelles. Les risques environnementaux associés à des activités telles que la construction d'infrastructures ou la réhabilitation de routes de desserte respecteront les réglementations environnementales nationales ou la politique environnementale et sociale du FIDA, selon les conditions les plus strictes¹⁰⁸. Le Projet ne devrait pas entraîner d'impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs¹⁰⁹ et, par conséquent, il est proposé pour la **catégorie B**.

J Classification du risque climatique

147. Le Projet AVENIR sera très sensible aux risques climatiques, principalement en raison de l'exposition du secteur agricole à la hausse prévue des températures et aux changements dans les régimes pluviométriques susceptibles d'exacerber les défis de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique et de la pauvreté. Le Projet contribuera à la réduction des émissions de GES (réduction des feux de brousse et du défrichement) et à l'accumulation de stock de carbone dans les sols (augmentation de la teneur en matière organique des sols cultivés) et de la biomasse (par l'introduction de cultures et d'arbres pérennes). Le Projet réduira la vulnérabilité des ruraux vulnérables et des fonds du Projet seront alloués pour assurer la résilience des infrastructures et des moyens de subsistance des populations et l'adaptation au changement climatique (en diversifiant les cultures et en introduisant des systèmes agroforestiers multi-strates). Le Projet va également mobiliser des ressources financières supplémentaires, notamment du CAFI suite à l'appel à proposition auquel le gouvernement a répondu dans le cadre du Projet AVENIR pour renforcer à la fois les activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En conclusion, la classification des risques climatiques du Projet est substantiel¹¹⁰.

148. Le bilan carbone total du projet AVENIR s'élève à -8,218,879 tCO₂e. sur une période de 20 ans (7 ans de mise en œuvre et 13 ans de capitalisation) pour une surface totale de 55 147 ha.

4. Exécution

K- Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet (Composante 3)

149. Le projet AVENIR fera l'objet de conventions/accords de financements ou de crédits signés entre le Ministère des finances et chaque partenaire financier concerné. Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du ministère de l'Agriculture. L'orientation stratégique sera assurée par le Comité national de Pilotage du Projet (CNP) composé de représentants des différents ministères et

¹⁰⁸ Voir aussi Liste de contrôle de l'examen des garanties environnementales et sociales, réalisée en novembre 2021.

¹⁰⁹ IFDD. Cadre juridique pour l'évaluation environnementale et sociale. Consulté en ligne le 17 décembre 2021 : https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/content_page/item/1127-cadre-juridique-de-l-evaluation-environnementale-et-sociale-18

¹¹⁰ Voir la Liste de contrôle de dépistage climatique du FIDA, réalisée en novembre 2021.

de représentants des organisations de producteurs¹¹¹. Le CNP examinera les progrès globaux et validera les PTBA.

150. La Maîtrise d'ouvrage sera déléguée à une unité de gestion de projet (UGP) qui relèvera du Ministère de l'Agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière en étant responsable devant le ministère des Finances de l'utilisation des fonds. L'UGP assurera les responsabilités de gestion fiduciaire et opérationnelle notamment la planification, la gestion administrative et financière, la mise en œuvre et la supervision technique des partenaires de mise en œuvre (y compris les passations de marchés, l'audit, la gestion des savoirs et de production des connaissances et le Système de suivi-évaluation). Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit (province de Kwilu) avec quatre antennes situées dans chaque région d'intervention.

151. Le renforcement permanent des capacités de l'UGP s'appuiera durant les deux premières années sur l'assistance technique et financière ciblée de FMD puis sur la participation aux formations et ateliers sur les procédures fiduciaires, la comptabilisation des contributions en nature et la passation des marchés organisées par le FIDA et l'appui permanent de l'équipe pays.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance¹¹²

152. Les modalités de cofinancement du Projet AVENIR seront définies par le FIDA et l'AFD et reflétées dans les conventions/accords de financement ou de crédits. L'UGP sera pleinement responsable de l'exécution du cofinancement parallèle de l'AFD en respectant les normes fiduciaires et de passation des marchés acceptables par le FIDA et l'AFD.

153. **Gestion Financière.** Chaque antenne sera doté d'un assistant comptable et d'un assistant administratif qui auront la responsabilité de vérifier les pièces justificatives et saisir les transactions comptables dans le logiciel comptable version web / en ligne. Après le scan et la saisie comptable, les antennes auront l'obligation de soumettre à vérification et archivage toutes les pièces justificatives au siège de l'UGP situé à Kikwit. Chaque antenne ouvrira un compte bancaire d'opérations dans une banque de la place et réduira au minimum les opérations en espèces.

154. L'UGP préparera des états financiers et comptables trimestriels transmis au FIDA/AFD (et semestriel pour le CAFI si confirmé) afin de suivre les engagements, les décaissements, la performance financière du Projet, son efficacité (au niveau des coûts d'exploitation) ainsi que l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier. Ce système préparera des états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses liées au Projet. Le processus de décaissement des DRF sera basé sur les Etats Financiers Interimaires et les documents additionnels demandés par l'Officier Financier.

155. Concernant le contrôle interne, le manuel de gestion documentera les rôles et les responsabilités de tous les acteurs. Plus spécifiquement, les activités de contrôle interne seront orientées vers la vérification de la conformité des engagements financiers, le respect des règles de liquidation des dépenses et le contrôle de la cohérence des comptes de gestion et du bilan. Le RAF de l'UGP effectuera mensuellement, une conciliation entre les décaissements effectués par les bailleurs, les réalisations budgétaires et les emplois enregistrés au bilan.

156. La Cour des Comptes de la RDC jouera le rôle d'auditeur interne du Projet si la planification des travaux liés aux Projet peut être intégrée dans le programme de la Cour. La Cour présentera un rapport d'audit interne annuel de redevabilité du Projet. L'auditeur interne planifiera ses activités dans le cadre d'un plan annuel d'audit en s'inspirant des lignes directrices de l'INTOSAI. Les missions de contrôle des Inspections Générales des Ministères en charge de l'agriculture et des finances, qui seront également réalisées durant la période de mise en œuvre du Projet, viendront renforcer

¹¹¹ Les membres du CNP sont nommés par décret par le Ministre de tutelle

¹¹² Un accord entre le FIDA et l'AFD définira plus précisément les délégations de tâches entre institutions afin de simplification et uniformisation.

l'environnement du contrôle interne de l'UGP.

157. **Un auditeur externe** indépendant et qualifié du secteur privé sera recruté par le ministère de tutelle pour effectuer l'audit externe des états financiers de l'UGP.

158. **Les passations de marchés** pour l'acquisition des biens, services et travaux du Projet seront conduites en conformité avec les Directives révisées du FIDA de décembre 2019. Le Projet appliquera les dispositions du code des marchés publics de la République Démocratique du Congo, toutes les fois qu'elles sont compatibles avec les Directives du FIDA. Au démarrage du Projet, l'UGP actualisera le plan de passation des marchés de 18 mois (voir annexe 7), et le soumettra au FIDA pour non objection. Il soumettra par la suite annuellement, un plan de passation des marchés (PPM), selon les directives du FIDA en la matière sur la base du nouveau modèle utilisé.

159. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque du processus devront obligatoirement faire l'objet de revue préalable, certifié par un « avis de non-objection ». Les seuils de revue préalable par catégorie seront précisés dans le manuel de gestion administrative, financière et de passation des marchés du Projet. Une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, sera accordée conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010, révisées en décembre 2019¹¹³.

160. La passation des marchés du Projet est alignée sur la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de la corruption, de blanchiment et d'exploitations et d'abus sexuels (EAS) et à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Toutes les pratiques non-conformes observées dans ces domaines devront être signalées immédiatement au bureau correspondant du FIDA¹¹⁴.

161. Concernant l'AFD, les conventions / accords de financements ou de crédits établis (prêts et subventions) spécifieront que la mobilisation des ressources s'effectuera au travers du même dispositif et selon les mêmes procédures et règles de gouvernance établies pour la gestion des ressources issues du FIDA, avec des non objections à obtenir de l'AFD conformément aux modalités de cofinancement qui seront arrêtées.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication, Innovation et reproduction à plus grande échelle

162. **Suivi et évaluation (SE).** Sur la base des modalités de SE du FIDA et du système déjà opérationnel des projets FIDA (PASA-NK et PADRIR), un système de suivi et évaluation (SSE) axé sur les résultats (GAR) sera mis en place au sein de l'UGP sous la responsabilité du/de coordinateur adjoint du Projet et Responsable du SE (CPA/RSE) avec l'appui d'assistant·es SE dans chaque province qui occuperont aussi le poste de Chef d'Antenne provinciale (CA/ASE). Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets. Ces données seront choisies sur une base d'indicateurs répondant aux besoins du Projet, de ses partenaires et aux besoins et intérêts provinciaux et nationaux.

163. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Projet et comprendra les outils suivants : (i) l'étude de référence ; (ii) le suivi des échantillons pour surveiller l'impact au niveau des ménages ; (iii) le suivi et contrôle des réalisations physiques et quantitatives avec une visualisation pouvant aider au suivi et à la prise de décision (type tableau de bord) aligné sur le cadre de mesure des rendements et le cadre logique ; (iv) des études spécifiques et (v) des ateliers d'évaluation participatifs et de capitalisation avec les parties prenantes. Il devra : (i) être un outil de planification annuelle (coordination de la préparation du PTBA) ; (ii) être un outil de suivi des activités mises en œuvre ;

¹¹³ Les conditions à remplir pour cette préférence sont précisées dans le manuel de gestion administrative, financière et de passation des marchés et ensuite dans les DAO concernés, en concertation avec l'AFD.

¹¹⁴ <https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>

(iii) informer les différentes parties prenantes, de l'avancement qualitatif et quantitatif du Projet ; (iv) contribuer à évaluer les principaux résultats du Projet et ; (v) consolider et analyser les données provinciales pour aider à informer les parties prenantes et à soutenir le dialogue politique au niveau national. Sous la responsabilité d'un spécialiste, le SSE comprendra un système d'information géographique (SIG) pour le suivi cartographique des avancements.

164. Formation du SSE. Lors de l'atelier de démarrage, le SSE et son fonctionnement seront détaillés et mis à jour dans le manuel d'exécution du Projet. Parallèlement, l'UGP, notamment le CA/RSE et ses assistants, ainsi que les partenaires de mise en œuvre, seront formés au SSE sur la base de ce manuel. Des formations recommandées par le FIDA (PRIME) seront envisagés si elles sont opportunes.

165. Groupes cibles et SSE. Le SSE du Projet sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes, hommes, PSH et PA. Ces cibles sont définies dans le cadre logique, et détaillées dans le CMR. Le tableau de bord fournira les données désagrégées par marché de demi-gros, bassin de production et site, province ainsi que par groupe cible. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre.

166. Gestion des savoirs et changement d'échelle. Le responsable de la gestion des connaissances aura un profil orienté vers le développement des technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D)¹¹⁵ et du SIG dont il aura la charge, en lien avec le SSE. Le Projet capitalisera les expériences acquises afin de contribuer aux politiques sectorielles nationales en donnant des éléments démontrant que : (i) la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés et l'entrepreneuriat inclusif concourt à la diminution de la pauvreté en milieu rural ; (ii) les dispositifs d'incubation entrepreneuriales et d'interprofession agricole permettent le changement d'échelle des volumes de produits agricoles valorisés et commercialisés ; (iii) l'approche territoriale intégrée centrée sur les MDG comme maillons essentiels entre les bassins de productions et les marchés urbains notamment celui de Kinshasa dégage des pôles d'attractivité économique ; (iv) l'approche de planification et de gestion participative environnementale des bassins de production valorise l'adaptation et l'atténuation au changement climatique. Le Projet tirera aussi profit des acquis des projets en cours du FIDA, et des autres partenaires techniques et financiers (notamment AFD, CAFI). AVENIR bénéficiera également de l'expérience de projets aux approches similaires du FIDA comme les projets PEA-Jeunes au Cameroun et ProDAF au Niger, le projet e-granary d'EAFD en Afrique de l'Est (appui don régional FO4ACP), le projet Bambou de l'ONUDI, le logiciel Rural Invest de la FAO, et d'autres partenaires techniques et financiers, notamment du secteur bancaire en RDC et dans la sous-région.

167. En lien avec la Composante 1, le projet financera des bourses de stage en agronomie, zootechnie et matières connexes avec le double objectif : d'une part afin de générer des connaissances liées aux activités du projet qui serviront ensuite au niveau provincial et national, et d'autre part de donner des opportunités d'étude/emploi aux étudiants ou aux diplômés pour une éventuelle insertion dans le domaine du développement rural. Les rapport alimenteront le dispositif de gestion des savoirs. Dans le cadre des partenariats avec les différentes faitières (Organisations paysannes, réseau de femmes, réseau de jeunes, organisations de PA), le Projet leur permettra de documenter, de communiquer et de partager leurs expériences en développant des produits de connaissance notamment par des échanges inter provinciaux / ateliers de capitalisation et de partage d'informations.

¹¹⁵ ICT4D en anglais

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

168. **Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.** La recherche de l'engagement et du retour d'information des groupes-cibles ne constituera pas une activité à part, mais sera intégré dans toutes les activités menées par le projet. Par exemple, dans les sous-composante 2.1. Réhabilitation des infrastructures Economiques et 2.2. Dispositif de gestion des infrastructures Economiques, les infrastructures de stockage seront mis en place avec l'accord des bénéficiaires qui seront impliqués dans la gestion après réhabilitation. Le projet dépendra du retour d'information des MPMES et de la participation de leurs associations et institutions faîtières pour nourrir le dialogue avec les pouvoirs publics sur les améliorations nécessaires dans l'environnement de l'intervention.

169. L'UGP exigera de tous les consultants et autres prestataires de services qui travailleront avec les bénéficiaires du projet la recherche d'un retour d'informations et le rapportage des résultats, y compris pour les différentes catégories des groupes-cibles clés (jeunes, femmes, groupes vulnérables), le cas échéant. L'UGP fera également des sondages réguliers pour avoir une vue indépendante sur ce point, en utilisant les téléphones mobiles des agri-preneurs comme le canal privilégié de communication. La multiplicité des liens qui seront créés par le Projet pour la recherche de retour d'information des groupes-cibles aidera à éviter tout accaparement éventuel des bénéfices du projet par les élites.

170. La recherche de l'engagement des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés se fera en mettant un accent particulier sur le retour d'information donné par ce groupe de bénéficiaires du projet, et en associant les Associations qui ont été consultées pendant la phase de préparation du projet. Le retour reçu et, le cas échéant, les changements prévus dans les activités du projet en réponse aux commentaires reçus, sera non seulement restitué aux bénéficiaires, mais aussi partagé avec le Comité national de pilotage du projet. La restitution aux bénéficiaires sera faite principalement par les consultants et autres prestataires de services qui travailleront directement avec les bénéficiaires du projet. De plus, l'UGP fera des retours d'information par moyens électroniques, et en utilisant les plateforme de concertation et les cadres interprofessionnels en place.

171. Le retour des bénéficiaires du projet sera aussi activement recherché pendant les études des effets du projet, à la revue à miparcours et à son achèvement. En outre, il y aura des ateliers d'auto-évaluation qui compléteront les études et les enquêtes d'effets pour obtenir une évaluation participative et des informations qualitatives sur l'avancement du projet et la prise de décision pour son amélioration.

172. Plusieurs indicateurs relatifs aux retours d'information des groupes-cibles des projets ont été ajoutés au cadre logique, y compris le « Pourcentage de ménages satisfaits des services soutenus par le projet » et le « Pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par des projets ».

173. **Processus de traitement des plaintes.** AVENIR mettra en place, en cohérence avec les procédures du FIDA, un mécanisme pour la réception des plaintes en vue de faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées en relation à la mise en oeuvre du projet. La procédure permettra aux plaignants concernés d'obtenir une réponse équitable et en temps opportun à leurs préoccupations, par le biais d'un processus indépendant. Le Projet disposera des capacités pour agir de manière proactive avec les parties touchées pour le règlement des plaintes, et fera en sorte que la procédure de réception des plaintes réponde aux attentes et fonctionne de manière efficace. Le Projet fera une mise à jour régulière des dossiers concernant toutes les plaintes et leur règlement.

N. Plan d'exécution

a. Activités de démarrage.

1. La facilité pour une mise en œuvre plus rapide du démarrage du projet (FIPS) sera mobilisée par le gouvernement de RDC sur une période de 12 mois (septembre 2022- septembre 2023) afin d'accélérer le démarrage des activités préparatoires nécessaires à la mise en place du Projet (voir annexe 11). Ces activités incluent : (i) la réalisation d'une étude de référence incluant le FPIC¹¹⁶ ; (ii) le recrutement et la mise en place de l'UGP sur une base compétitive ; (iii) la revue des PTBA, PPM et PIM en lien avec les ateliers de lancement technique ; (iv) la mise en place du système de gestion financière et de SE ; (v) l'achat de biens et services nécessaires au démarrage ; (vi) la préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du Projet.

2. Sur financement de l'AFD, des études techniques complémentaires seront effectuées pour être validées en novembre 2022 : diagnostic institutionnel des organisations paysannes et halieutiques, et des organisations des PA, ii) diagnostic des potentialités bassins de production, chaînes de valeurs, besoins et financement des groupes cibles et incubation ; iii) évaluation des capacités des marchés de demi-gros identifiés et des développement possible par les infrastructures économiques programmées.

b. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

3. Les missions de supervision et/ou d'appui technique seront assurées de manière conjointe directement par le Gouvernement et le FIDA, l'AFD (et éventuellement d'autres partenaires financiers comme CAFI), à raison de deux missions par an. Ces missions de supervision et/ou d'appui technique à la mise en œuvre suivront les performances du Projet et particulièrement l'atteinte des résultats et de l'impact, l'effectivité des résultats institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de gestion du Projet. En fonction des besoins, des missions ponctuelles supplémentaires d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

4. Une revue à mi-parcours sera effectuée durant le dernier semestre de la troisième année du Projet afin de mesurer les progrès et d'apporter les ajustements appropriés. Elle permettra d'apprécier, notamment, la pertinence du projet et son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées et recommandera les ajustements nécessaires (à inclure dans le PTBA de la quatrième année) pour lever les contraintes et atteindre les objectifs.

5. Une mission d'achèvement sera organisée par le gouvernement dans les six mois précédant la clôture du Projet. Elle sera assortie d'un atelier d'achèvement du Projet avec l'ensemble des parties prenantes, mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact d'AVENIR sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences et fera ressortir les leçons apprises.

¹¹⁶ Consentement libre, préalable et éclairé pour les peuples autochtones.

O. Calendrier d’instruction

Revue technique DCP	Aout 2022
Mobilisation du FIPS	Septembre 2022
Réalisation des études complémentaires	Septembre-octobre 2022
Négociations Accord Gouvernement – FIDA	Octobre 2022
Décision comité de crédit AFD	Octobre 2022
Décision du Conseil d’administration de l’AFD	Novembre 2022
Décision du Conseil d’administration du FIDA	Décembre 2022
Ratification par le parlement	Mars 2023
Atelier de lancement du Programme	Mai 2023

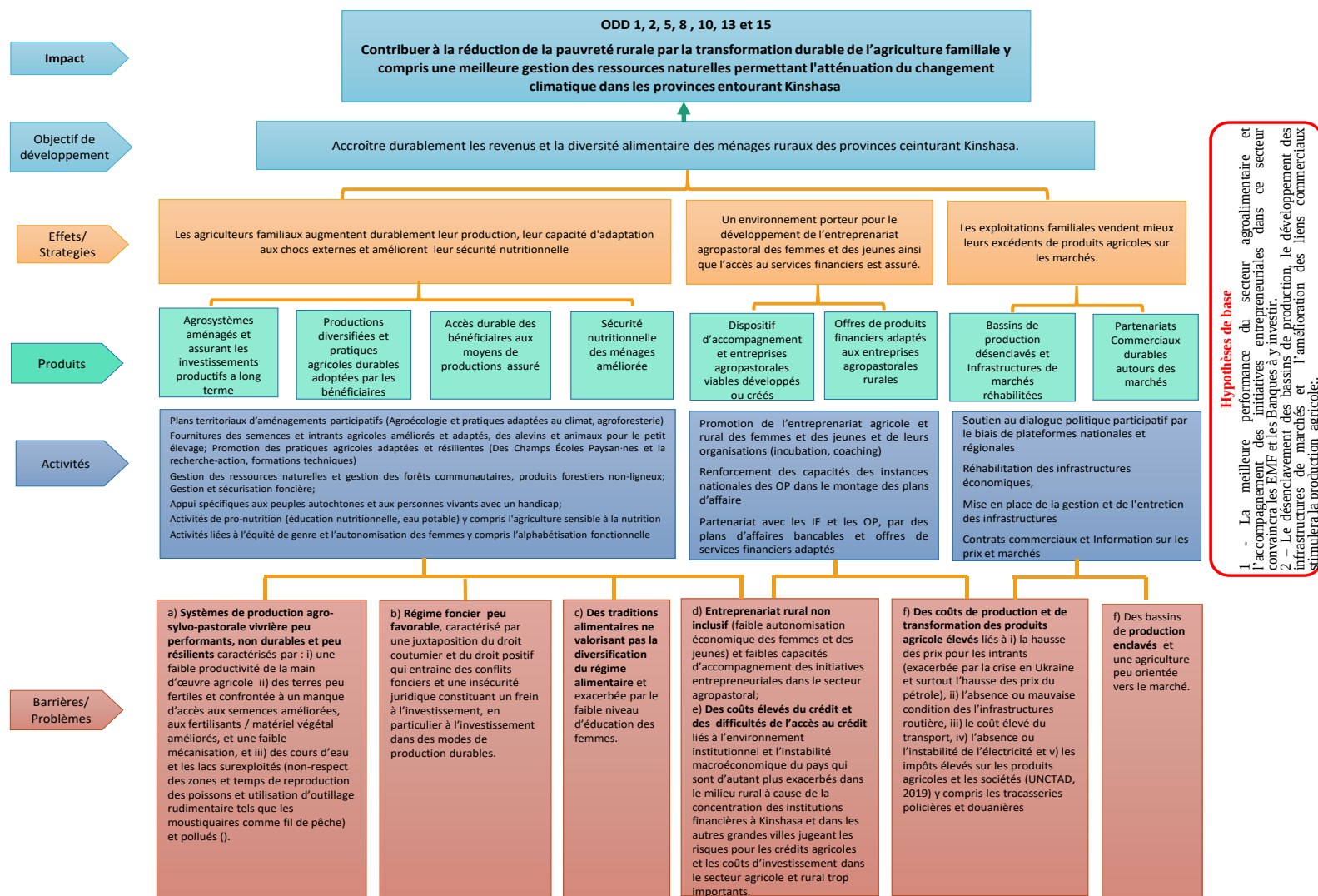
Annexe 1: Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée AVENIR	1. Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Annuelle	UGP et FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 5,2 personnes / ménage
	Hommes	0	115 000	225 000				
	Femmes	0	115 000	225 000				
	Jeunes	0	138 000	270 000				
	Personnes des peuples autochtones	0	11 500	22 500				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	230 000	450 000				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	Annuelle	UGP et FIDA	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	1 196 000	2 340 000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	Annuelle	UGP et FIDA	
	Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	23 000	45 000				
Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par la transformation durable de l'agriculture familiale y compris une meilleure gestion des ressources naturelles permettant l'atténuation du changement climatique dans les provinces ceinturant Kinshasa Objectif de développement Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces ceinturant Kinshasa	2. Pourcentage de ménages ayant une résilience accrue dans la zone d'intervention du projet				Enquête COI - Score card Resilience FIDA	Année 4,7	Gouvernement FIDA	Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	%		30%	60%				
	3. Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique (%)				Enquête MICS	Année 7	Gouvernement FIDA	
	Kongo Central	32%		30%				
	Kwango	47%		45%				
	Kwilu	43%		41%				
	Mai- Ndombe	45%		43%				
	4. Producteur-trices déclarant avoir augmenté leur revenu agricole d'au moins 30% *				Enquête Effets	Année 4 et 7	Gouvernement FIDA	
	Producteurs/trices - Pourcentage (%)	0	30%	80%				
	5. Ménages satisfaits des services soutenus par le projet (SF.2.1)				Enquête COI	Années 4 et 7	Gouvernement FIDA	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	1 076 400	2 106 000				
	Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	20 700	40 500				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	90%	90%				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	207 000	405 000				
	6. Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique (3.2.2)				Enquête COI	Années 4 et 7	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	478 400	1 872 000				
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40%	80%				
	Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	8000	40000				
	Ménages - Ménages		80 000	400 000				
	7. Individus présentant une amélioration de leur autonomisation (IE.2.1)				Enquête COI	Années 4 et 7	UGP	
	Jeunes - Jeunes		69 000	135 000				
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	69 000	360 000				
	Femmes - Femmes		20 700	216 000				
	Hommes - Hommes		13 800	144 000				
	8. Femmes appuyées déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) (%)				Enquête COI	Années 4 et 7	UGP	
	Femmes - Pourcentage (%)	0	30	60				
	9. Nombre d'emplois nouveaux créés (2.2.1.)				Enquête COI	Annuelle à partir de l'année 4	UGP	
	Nombre total		89 000	178 000				
	Jeunes		44 500	89 000				
	Jeunes femmes		44 500	89 000				
	Personnes en situation de handicap		4 450	8 900				
	Peuples autochtones		4 450	8 900				
								Absence d'effets défavorables de scénarios imprévisibles de changement climatique extrême
								Implication des communautés et des gouvernements locaux désireux de gérer et de préserver leurs ressources naturelles et productives
								Membres de la société civile rurale (producteur-trices, femmes, jeunes; PSH) volontaires pour s'impliquer dans l'économie de marché
								Les Institutions financières étendent leurs services financiers ruraux en province

Produit Produit 1.1 Les agroécosystèmes sont gérés de manière durable avec des investissements productifs pérennes	10. Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et de risques liés au climat (3.1.1)				Rapport d'activités	Annuelle	UGP	Les autorités locales reconnaissent les chartes
	Taille des groupes - Nombre de personnes	0	720	2 880				
	Groupes soutenus - Groupes	0	24	96				
	11. Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat (3.1.4)							
Produit Produit 1.2: les producteur-rices familiaux diversifient leurs productions et adoptent de pratiques agro-sylvo-pastorales durables.	Superficie en hectares - Superficie (ha)	0	15 750	52 500	Rapport d'activités	Annuelle	UGP	
	12. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)				Rapport	Annuelle	UGP	Les producteurs mettent à
	personnes		28 350	63 000				
	femmes		14 175	31 500				
	hommes		14 175	31 500				
Jeunes		11 340	25 200					
Produit Produit 1.3: De meilleures pratiques alimentaires et sanitaires contribuant à une nutrition saine des enfants, des femmes et des hommes sont adoptées par les ménages.	13. Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)				Rapport d'activités	Annuelle	UGP	des pandémies /épidémies n'affectent pas les populations du point de vue sanitaire
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	22 500	50 000				
	Hommes - Hommes		4 500	10 000				
	Femmes - Femmes		18 000	40 000				
	Ménages - Ménages	0	22 500	50 000				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes		117 000	260 000				
	Ménages dirigés par une femme - Ménages		2 250	5 000				
	14. Nombre de points d'eau autonome installés (PEA)							
Nombre		24	32					
Produit Produit 1.4: Les entreprises agro-sylvo-pastorales et rurales, notamment celles des jeunes et des femmes, accèdent à des services financiers pérennes contribuant au financement de leur plan d'affaires	15. Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1)				Rapport d'activités	Annuelle	UGP	
	Nombre d'entreprises		4 000	8 500				
	16. Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5)				Rapports d'activités	Annuel	UGP	Les institutions financières ouvrent des agences en province et s'intéressent à l'économie rurale
	Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre de personnes	0	4 200	8 500				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre de personnes	0	4 200	8 500				

Effet direct Effet 2 : Les exploitations agricoles familiales, OP et PME rurales commercialisent mieux leurs excédents de produits agro-sylvo-pastoraux et leurs produits transformés sur les marchés territoriaux à des prix rémunérateurs	17. Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)				COI	Années 4 et 7	UGP	Le désenclavement des bassins de production clés est effectif
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Pourcentage (%)		30%	70%				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage (%)		30%	70%				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage (%)		30%	70%				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages		69 000	315 000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages		69 000	315 000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Ménages		69 000	315 000				
	18. Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés sur les marchés ciblés				Enquetes Effets	Années 4 et 7	UGP	
	Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés - Pourcentage (%)	0	10%	30%				
	19. Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF.2.2)				Enquête COI	Années 4 et 7	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		239 000	1 404 000				
	Ménages de personnes autochtones - Ménages		4 600	9 000				
	Ménages dirigés par une femme - Ménages		23 000	45 000				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	46 000	270 000				
Produit Produit 2.1 Les bassins de production sont désenclavés (pistes et fleuves) et les infrastructures économiques sont réhabilitées (marchés de demi-gros, centre de collecte, ports fluviaux)	20. Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (2.1.5) ^				Rapports d'activités	Annuel	UGP	
	Longueur des routes (km) - Longueur (Km)	0	400	670				
	21. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6)				Rapports d'activités	Annuel	UGP	
	Nombre total d'installations - Installations	0	14	37				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état - Installations		9	22				
Produit Produit 2.2 Des partenariats commerciaux rémunérateurs et rentables sont établis sur les marchés qui sont utilisés et maintenus de manière durable	22. Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues (2.1.3)				Rapports d'activités	Annuel	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation		100	100				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation		12	24				
	Hommes - Hommes		600	1200				
	Femmes - Femmes		600	1200				

Annexe 2: Théorie du changement



Annexe 3 : Coût¹¹⁷ et financement du projet

I. Introduction

1. Cette annexe présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR). Sa première section décrit les principales hypothèses retenues portant sur la durée de mise en œuvre, la date de démarrage prévue du projet, les imprévus physiques et financiers, les sources d'informations sur les coûts unitaires utilisées, les catégories de dépenses, les pourcentages de taxes et de devises appliqués aux différentes catégories de dépenses. La deuxième section présente les coûts totaux et le plan de financement par composante et par catégorie de dépenses calculés à partir des coûts détaillés par composante et sous composante qui comprennent les quantités, les unités de quantification, les coûts unitaires, la part en devises et monnaie locale, les pourcentages de taxes et règles de financement par activité.

II. Hypothèses de calcul des coûts

2. **Durée et démarrage du projet** : la durée de mise en œuvre du projet a été estimée à 7 ans, couvrant 8 années calendaires, avec un démarrage prévu pour juillet 2023 et une date de clôture pour juin 2030. Le projet sera présenté au Conseil d'administration (CA) du FIDA et de l'AFD au cours du deuxième semestre 2022 et tenant compte des délais de signature et de ratification par le Parlement des accords de financement ou de crédits et des conditions d'entrée en vigueur, le démarrage du Projet est prévu au 2nd trimestre 2023.

3. **Taux de change** : le taux de change retenu par la mission s'est basé sur le taux de change officiel de la Banque Centrale Congolaise (BCC) à la date du 13 juin 2022, pendant la période de conception du projet. Le taux de 2004,6 CDF pour 1 USD, soit 1,07 USD pour 1 EUR a été donc défini par la mission pour l'estimation des coûts du projet. Étant données les fluctuations historiques de ce taux de change et surtout au cours de l'année de conception du projet (2022), il est évident que le taux défini varie au cours de la période de mise en œuvre du projet et donc difficile de faire des prévisions précises sur l'évolution du taux de change. Les coûts du projet ont été préparés en USD et en Euro, tenant compte qu'en République Démocratique du Congo (RDC), les transactions monétaires locales sont couramment effectuées en USD et la monnaie définie pour la convention de financement (subvention) et l'accord de crédit (prêt) de l'AFD, important co-financier pour ce Projet est l'Euro.

4. **Les imprévus physiques** : des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil afin de couvrir d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes susceptibles d'intervenir pendant la mise en œuvre du Projet. En effet, AVENIR investira dans la réalisation des infrastructures de marché de produits agricoles (Marché de demi gros et de collectes), la réhabilitation des pistes rurales d'accès aux marchés et des ports fluviaux (Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux) et aussi dans la mise en place des poste d'eau autonomes pour améliorer la sécurité nutritionnelle au sein des ménages des pôles ciblés (Sous-composante 1.3: Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité-genre).

5. **Imprévus financiers**¹¹⁸ : Sur la base des données de la BCC et des prévisions du Fonds Monétaire Internationale (FMI), il a retenu un taux d'inflation moyen sur 7 années de 5,95% pour les transactions en monnaie locale. Les prévisions d'inflation en devise basées sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale, sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires par le FMI ont été défini à 2% en moyenne par rapport à 2022, année qui connaît déjà un niveau d'inflation pris en compte par les coûts unitaires de base, dû à la guerre en Ukraine

¹¹⁷ Les coûts du projet ont été estimés en utilisant le logiciel Costab.

¹¹⁸ [International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2022](#)

qui a déclenché une crise humanitaire coûteuse, des dommages économiques importants ralentissant significativement la croissance mondiale en 2022. Selon le FMI, Les hausses des prix des matières premières induites par la guerre et l'élargissement des pressions sur les prix ont conduit à des projections d'inflation de 5,7% dans les économies avancées et de 8,7 % en moyenne dans les économies émergentes et en développement pour l'année 2022, soit 1,8 et 2,8 points de pourcentage de plus que prévu en janvier dernier. Ces prévisions d'inflation sont très indicatives et susceptibles à des variations dépendant fortement du niveau d'évolution de la crise actuelle.

6. **Coûts unitaires** : Les estimations de coûts sont basées sur les données collectées par la mission de formulation pendant son séjour sur le terrain, auprès des projets en cours ou passés financer par le FIDA (PASA-NK, PAKIN, PADIR), l'AFD et de la Banque africaine de développement (Projet entrepreneuriat jeunes dans l'agriculture et l'agro-business-PEJAB) et auprès d'autres partenaires rencontrés (coopératives, associations, ministères, etc.).

7. **Pourcentage de taxes et de devises** : La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes appliqués sur les biens et services qui seront acquis dans le cadre du programme. La taxation prise en considération, droits de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et taxes administratives se fonde sur les informations fournies par le Ministère des finances et aussi des expériences des projets en cours sur base des contrats avec les partenaires fournisseurs de biens et services. La TVA, au taux de 16%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le Projet.

8. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses du projet et les taux d'imprévus physiques, des taxes et des parts en devises.

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'Investissement			
Travaux	5	17,5	70
Véhicules	0	22,5 ¹¹⁹	90
Matériels et équipements	0	22,5	70
Fond d'appui	0	0	0
Etudes	0	17,5	0
Formations et ateliers	0	0	20
Assistance technique Nationale	0	17,5	0
Assistance technique Internationale	0	17,5	70
Biens, services et intrants	0	17,5	20
Coûts récurrents			
Salaires et indemnités	0	0	0
Cout de fonctionnement	0	16	25

¹¹⁹ 16% de TVA, 5% de droit de douane et 1,5% de taxes administratives

COÛTS DU PROJET

A. Coûts totaux

9. Les coûts totaux du projet y compris les imprévus s'établissent à 213,5 millions d'USD (soit 199,6 millions d'EUR) sur une période de 7 ans. Les coûts de base s'élèvent à 202,9 millions d'USD (soit 189,6 millions d'EUR). Les taxes correspondent à 8,6% des coûts totaux équivalent à un montant de 18,3 millions d'USD (17,1 millions d'EUR). Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 188,7 millions d'USD (176,3 millions d'EUR) soit 93% des coûts de base et 14,2 millions d'USD (13,3 millions d'EUR) soit 7% des coûts de base. Le montant des imprévus physiques est de 2,80 millions d'USD (2,6 millions d'EUR) et 7,8 millions d'USD (7,3 millions d'EUR) d'imprévus financiers.

B. Coûts par composante et sous-composantes

10. Les coûts de base par composante se présente comme suit : La composante 1 « Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural » : 115,2 millions d'USD (107,6 millions d'EUR) soit 57% des coûts totaux de base. La composante 2 « Désenclavement et marchés territoriaux » : 72,0 millions d'USD (67,3 millions d'EUR) correspondant à 35% des coûts de base et la composante 3 « Coordination, et gestion du projet » : 15,7 millions d'USD (14,7 millions d'EUR), soit 8%. Les coûts totaux par composante intégrant les imprévus physiques et financiers sont de 116,5 millions d'USD (108,9 millions d'EUR) soit 54% des coûts totaux, 80,7 millions d'USD (75,5 millions d'EUR) soit 38% des coûts de totaux et 16,3 millions d'USD (15,2 millions d'EUR) soit 8% respectivement pour les composantes 1, 2 et 3¹²⁰.

Tableau 2: Coûts du projet par composante

République Démocratique du Congo							
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)							
Components Project Cost Summary	(US\$ '000)			(EUR '000)			% % Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange Base Costs
A. Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural							
1. Développement des agroécosystèmes	17 751,1	1 951,0	19 702,1	16 589,8	1 823,4	18 413,2	10 10
2. Agriculture résiliente au changement climatique	13 356,6	2 435,0	15 791,6	12 482,8	2 275,7	14 758,5	15 8
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre	5 094,5	2 212,4	7 307,0	4 761,2	2 067,7	6 828,9	30 4
4. Entrepreneuriat agricole rural inclusif	70 755,5	1 609,5	72 365,0	66 126,6	1 504,2	67 630,8	2 36
Subtotal	106 957,7	8 207,9	115 165,6	99 960,5	7 670,9	107 631,4	7 57
B. Désenclavement et marchés territoriaux							
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques	24 267,7	38 514,9	62 782,5	22 680,1	35 995,2	58 675,3	61 31
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques	8 045,4	1 158,2	9 203,7	7 519,1	1 082,5	8 601,6	13 5
Subtotal	32 313,1	39 673,1	71 986,2	30 199,2	37 077,7	67 276,8	55 35
C. Coordination et gestion du Projet	13 940,9	1 789,5	15 730,4	13 028,9	1 672,4	14 701,3	11 8
Total BASELINE COSTS	153 211,7	49 670,5	202 882,2	143 188,5	46 421,0	189 609,5	24 100
Physical Contingencies	852,8	1 989,9	2 842,6	797,0	1 859,7	2 656,7	70 1
Price Contingencies	4 176,5	3 651,4	7 827,9	3 903,2	3 412,5	7 315,8	47 4
Total PROJECT COSTS	158 241,0	55 311,7	213 552,7	147 888,8	51 693,2	199 582,0	26 105

C. Financement du projet

¹²⁰ Les couts par composante et par sous-composante intégrant les imprévus sont présentées dans le tableaux 3 ci-dessous.

11. Les sources de financement d'AVENIR comprendront : (i) le FIDA pour 45,2 millions d'USD (21,1% du coût total du projet), dont le Système d'Allocation Basé sur la Performance (SABP 2022 - 2024) pour 40,7 millions d'USD répartie respectivement à 80% sur prêt à conditions extrêmement concessionnelles (PCEC) et 20% sur prêt à conditions particulièrement concessionnelles (PCPC) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) pour 4,5 millions d'USD; (ii) l'AFD pour 50 millions d'EUR (équivalents à 53,5 millions d'USD, soit 25,1% du coût total) mobilisés à 80% sur prêt souverain concessionnel et à 20% de subvention et décaissable au cours des cinq premières années du projet; (iii) le Gouvernement de la RDC pour 19,0 millions d'USD (environ 8,9% du coût total) principalement sous forme de contribution en nature au travers des exonérations de taxes sur les biens et services à acquérir dans le cadre du projet et la mise à dispositions de terrains communautaires pour la construction des infrastructures de marchés; (iv) les bénéficiaires pour 38,8 millions d'USD dont une forte partie sera mobilisée sous forme de prêts auprès des institutions financières partenaires opérant dans la zone d'intervention du projet tel que EQUITY BCDC Bank et Trust Merchant Bank qui ont marqué leur accord pour au moins 31,9 millions d'USD (14,9% du coût total) et une partie en autofinancement et autres contributions en nature pour 6,9 millions d'USD (3,2% du coût total) ; l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) pour 40,0 millions d'USD (18,7%) à travers un appel à proposition auquel le gouvernement a répondu dans la cadre de ce Projet et (v) un déficit de financement de 17,1 millions d'USD (8,1% du coût total) qui pourrait être prise en charge par la prochaine allocation du FIDA et aussi par la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers dont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui a exprimé son intérêt.

12. Le Projet adoptera une approche multi phases en intervenant par groupe de pôles. La combinaison de cette approche à la période de disponibilité des ressources engagées par l'AFD (uniquement sur les 5 premières années) et l'éligibilité de certaines activités à des ressources spécifiques tel que les fonds CAFI (environ 30% des couts principalement en composante 1) ont conduit à définir des règles de financement différenciées par composante afin de respecter les exigences de chaque bailleur de fonds. Dans la mesure du possible, le même bailleur financera à la fois les investissements notamment les infrastructures de marchés et points d'eau dans le même Pôle d'intervention. Le plan de financement par composante et par source de financement se présente comme suit:

Tableau 3 : Plan de financement du Projet par composante en milliers d'USD

République Démocratique du Congo																							
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)																							
(U\$ '000)																							
Components by Financiers																							
PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total			
Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%		
A. Agriculture familiale et Entreprenariat agricole et rural																							
1. Développement des agroécosystèmes		2 409,5	11,9	556,0	2,7	370,7	1,8	-	-	-	-	15 185,8	74,9	-	-	-	-	1 742,5	8,6	-	-	20 264,5	9,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique		4 262,9	26,7	1 318,2	8,2	1 054,5	6,6	-	-	-	-	8 168,3	51,1	421,6	2,6	82,2	0,5	675,9	4,2	-	-	15 983,5	7,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre		1 482,4	19,0	395,3	5,1	98,8	1,3	2 261,9	29,0	-	-	2 672,0	34,2	-	-	-	-	892,3	11,4	-	-	7 802,8	3,7
4. Entreprenariat agricole rural inclusif		10 026,2	13,8	3 132,7	4,3	1 698,0	2,3	7 718,2	10,7	31 875,0	44,0	11 173,9	15,4	6 375,0	8,8	-	-	421,6	0,6	-	-	72 420,5	33,9
Subtotal		18 181,0	15,6	5 402,2	4,6	3 222,0	2,8	9 980,1	8,6	31 875,0	27,4	37 200,0	31,9	6 796,6	5,8	82,2	0,1	3 732,3	3,2	-	-	116 471,4	54,5
B. Désenclavement et marchés territoriaux																							
1. Réhabilitation des infrastructures économiques		9 019,3	12,6	1 294,6	1,8	108,5	0,2	31 925,9	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	12 870,7	18,0	16 311,3	22,8	71 530,3	33,5
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques		586,3	6,3	351,8	3,8	703,5	7,6	5 672,2	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 229,5	13,3	703,5	7,6	9 246,8	4,3
Subtotal		9 605,6	11,9	1 646,4	2,0	812,0	1,0	37 598,0	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14 100,3	17,5	17 014,8	21,1	80 777,1	37,8
C. Coordination et gestion du Projet		4 773,4	29,3	1 081,4	6,7	466,0	2,9	5 921,9	36,3	-	-	2 800,0	17,2	-	-	-	-	1 071,4	6,6	180,0	1,1	16 304,2	7,6
Total PROJECT COSTS		32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 4 : Plan de financement du projet par composante en milliers d'EUR

République Démocratique du Congo																						
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)																						
(EUR '000)																						
Components by Financiers																						
PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total		
Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
A. Agriculture familiale et Entreprenariat agricole et rural																						
1. Développement des agroécosystèmes	2 251,9	11,9	519,7	2,7	346,4	1,8	-	-	-	-	14 192,3	74,9	-	-	-	-	1 628,5	8,6	-	-	18 938,8	9,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique	3 984,0	26,7	1 231,9	8,2	985,5	6,6	-	-	-	-	7 633,9	51,1	394,0	2,6	76,8	0,5	631,6	4,2	-	-	14 937,9	7,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre	1 385,4	19,0	369,4	5,1	92,4	1,3	2 113,9	29,0	-	-	2 497,2	34,2	-	-	-	-	834,0	11,4	-	-	7 292,4	3,7
4. Entreprenariat agricole rural inclusif	9 370,3	13,8	2 927,8	4,3	1 586,9	2,3	7 213,3	10,7	29 789,7	44,0	10 442,9	15,4	5 957,9	8,8	-	-	394,0	0,6	-	-	67 682,7	33,9
Subtotal	16 991,6	15,6	5 048,8	4,6	3 011,2	2,8	9 327,2	8,6	29 789,7	27,4	34 766,3	31,9	6 352,0	5,8	76,8	0,1	3 488,1	3,2	-	-	108 851,8	54,5
B. Désenclavement et marchés territoriaux																						
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques	8 429,3	12,6	1 209,9	1,8	101,4	0,2	29 837,3	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	12 028,7	18,0	15 244,2	22,8	66 850,8	33,5
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques	547,9	6,3	328,8	3,8	657,5	7,6	5 301,1	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 149,1	13,3	657,5	7,6	8 641,9	4,3
Subtotal	8 977,2	11,9	1 538,7	2,0	758,9	1,0	35 138,3	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	13 177,8	17,5	15 901,7	21,1	75 492,6	37,8
C. Coordination et gestion du Projet	4 461,1	29,3	1 020,0	6,7	435,5	2,9	5 534,5	36,3	-	-	2 616,9	17,2	-	-	-	-	1 001,3	6,6	168,2	1,1	15 237,5	7,6
Total PROJECT COSTS	30 429,9	15,2	7 607,5	3,8	4 205,6	2,1	50 000,0	25,1	29 789,7	14,9	37 383,2	18,7	6 352,0	3,2	76,8	-	17 667,3	8,9	16 069,9	8,1	199 582,0	100,0

D. Coûts par catégorie de dépenses.

13. La répartition des coûts selon les catégories de dépenses indiquent une allocation plus ou moins équitable des ressources dans (i) la réalisation d'infrastructures de marchés (MDG, MC, pistes de désenclavements) et d'accès à l'eau potable (30,8% du cout total); (ii) les fonds d'appui pour la promotion de l'entrepreneuriat rural en soutien à l'insertion économique des jeunes et femmes et le soutien à l'agriculture familiale (38,2% du cout total); et (iii) les services d'accompagnements tels que la renforcement techniques des acteurs, la formation professionnelles des jeunes, les visites d'échanges d'expériences locales et sous régionale (Environ 20% du cout total).

Tableau 5 : Financement par catégorie de dépenses en milliers d'USD

République Démocratique du Congo																						
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)																						
(US\$ '000)																						
Disbursement Accounts by Financiers																						
	PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes	324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6	-	-	154,1	6,3	-	-	-	-	429,4	17,5	396,2	16,1	2 453,8	1,1
2. Travaux	7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0	-	-	2 349,0	3,6	-	-	-	-	11 528,7	17,5	14 809,0	22,5	65 878,5	30,8
3. Equipements et materiels	614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9	-	-	299,4	7,5	-	-	-	-	895,9	22,5	155,5	3,9	3 981,6	1,9
4. Biens, services et intrants	821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-	-	-	2 017,7	51,2	-	-	-	-	690,0	17,5	-	-	3 942,6	1,8
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)	9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0	-	-	9 997,9	24,4	-	-	-	-	4 388,8	10,7	1 834,1	4,5	40 975,2	19,2
6. Fonds d'Appui	9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9	31 875,0	39,0	21 392,1	26,2	6 796,6	8,3	82,2	0,1	574,0	0,7	-	-	81 649,8	38,2
7. Salaires et indemnités	4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3	-	-	3 228,8	26,5	-	-	-	-	-0,0	-	-	-	12 188,5	5,7
8. Fonctionnement	642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5	-	-	561,2	22,6	-	-	-	-	397,2	16,0	-	-	2 482,8	1,2
Total PROJECT COSTS	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 6 : Financement par catégorie de dépenses en milliers d'EUR

République Démocratique du Congo																						
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutri																						
(EUR '000)																						
Disbursement Accounts by Financiers	PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes	302,8	13,2	254,7	11,1	4,8	0,2	815,4	35,6	-	-	144,0	6,3	-	-	-	-	401,3	17,5	370,3	16,1	2 293,2	1,1
2. Travaux	7 067,3	11,5	1 098,0	1,8	96,5	0,2	26 496,9	43,0	-	-	2 195,3	3,6	-	-	-	-	10 774,5	17,5	13 840,2	22,5	61 568,7	30,8
3. Equipements et matériels	574,0	15,4	124,1	3,3	388,6	10,4	1 372,0	36,9	-	-	279,8	7,5	-	-	-	-	837,2	22,5	145,3	3,9	3 721,1	1,9
4. Biens, services et intrants	767,5	20,8	314,2	8,5	72,4	2,0	-	-	-	-	1 885,7	51,2	-	-	-	-	644,8	17,5	-	-	3 684,7	1,8
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)	8 457,7	22,1	3 071,1	8,0	1 641,8	4,3	9 964,3	26,0	-	-	9 343,9	24,4	-	-	-	-	4 101,7	10,7	1 714,1	4,5	38 294,5	19,2
6. Fonds d'Appui	8 758,6	11,5	2 745,4	3,6	2 001,6	2,6	6 055,1	7,9	29 789,7	39,0	19 992,6	26,2	6 352,0	8,3	76,8	0,1	536,4	0,7	-	-	76 308,2	38,2
7. Salaires et indemnités	3 901,8	34,3	-	-	-	-	4 471,8	39,3	-	-	3 017,5	26,5	-	-	-	-	0,0	-	-	-	11 391,1	5,7
8. Fonctionnement	600,1	25,9	-	-	-	-	824,5	35,5	-	-	524,5	22,6	-	-	-	-	371,3	16,0	-	-	2 320,3	1,2
Total PROJECT COSTS	30 429,9	15,2	7 607,5	3,8	4 205,6	2,1	50 000,0	25,1	29 789,7	14,9	37 383,2	18,7	6 352,0	3,2	76,8	-	17 667,3	8,9	16 069,9	8,1	199 582,0	100,0

14. Le plan de décaissement annuel est bien en ligne avec la stratégie de sortie du projet visant à accorder du temps à une bonne appropriation par les institutions et parties prenantes nationales. On note une concentration des dépenses du projet sur la troisième et la sixième année du projet représentant environ 80% du cout total, avec une moyenne annuelle d'environ 42,8 millions d'USD (40,0 millions d'EUR).

Tableau 7 : Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses en milliers d'USD

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)									
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies									
Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
I. Investment Costs									
A. Etudes	698,5	407,1	454,5	386,6	340,0	30,0	137,0	-	2 453,8
B. Travaux	377,1	8 708,2	15 042,3	15 297,3	12 584,5	11 869,3	1 999,9	-	65 878,5
C. Equipement et matériels									
Véhicules	374,2	866,8	57,1	58,4	5,6	5,8	-	-	1 367,8
Equipement et matériels	973,7	555,0	307,4	316,2	238,6	190,3	32,7	-	2 613,7
Subtotal	1 347,9	1 421,7	364,4	374,5	244,3	196,1	32,7	-	3 981,6
D. Biens, services et intrants	135,5	658,5	688,1	719,5	752,9	788,1	142,9	57,2	3 942,6
E. Services									
1. Assistance technique internationale	727,6	946,3	901,2	855,9	460,5	355,1	240,6	-	4 487,2
2. Assistance technique nationale	675,5	3 351,6	3 778,3	3 937,6	3 272,8	3 281,1	2 127,9	166,9	20 591,7
3. Formation, ateliers et séminaires	539,8	3 440,7	3 771,1	3 400,2	2 999,8	1 063,6	661,1	20,0	15 896,3
Subtotal	1 942,9	7 738,6	8 450,6	8 193,7	6 733,1	4 699,8	3 029,6	186,9	40 975,2
F. Fonds d'Appui	60,0	3 131,9	16 311,7	19 490,5	22 758,2	16 435,0	3 462,6	-	81 649,8
Total Investment Costs	4 562,0	22 066,0	41 311,6	44 462,2	43 412,9	34 018,2	8 804,6	244,0	198 881,5
II. Recurrent Costs									
A. Coûts de fonctionnement	143,2	300,6	315,7	392,2	348,6	366,5	385,4	230,6	2 482,8
B. Salaires et indemnités	870,6	1 741,2	1 741,2	1 741,2	1 741,2	1 741,2	1 741,2	870,6	12 188,5
Total Recurrent Costs	1 013,8	2 041,8	2 056,9	2 133,4	2 089,8	2 107,7	2 126,6	1 101,2	14 671,3
Total PROJECT COSTS	5 575,8	24 107,9	43 368,5	46 595,6	45 502,7	36 125,9	10 931,2	1 345,3	213 552,7
	3%	11%	20%	22%	21%	17%	5%	1%	100%

Tableau 8: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses en milliers d'EUR

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)									
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies	Totals Including Contingencies (EUR '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
I. Investment Costs									
A. Etudes	652,8	380,5	424,8	361,3	317,7	28,0	128,0	-	2 293,2
B. Travaux	352,4	8 138,5	14 058,2	14 296,6	11 761,2	11 092,8	1 869,0	-	61 568,7
C. Equipement et materiels									
Véhicules	349,7	810,1	53,3	54,6	5,3	5,4	-	-	1 278,4
Equipement et matériels	910,0	518,6	287,2	295,5	223,0	177,8	30,5	-	2 442,7
Subtotal	1 259,7	1 328,7	340,6	350,0	228,3	183,2	30,5	-	3 721,1
D. Biens, services et intrants	126,7	615,4	643,1	672,5	703,7	736,5	133,5	53,4	3 684,7
E. Services									
1. Assistance technique internationale	680,0	884,4	842,3	799,9	430,4	331,9	224,8	-	4 193,7
2. Assistance technique nationale	631,3	3 132,4	3 531,1	3 680,0	3 058,7	3 066,5	1 988,7	155,9	19 244,5
3. Formation, ateliers et séminaires	504,5	3 215,6	3 524,4	3 177,8	2 803,6	994,0	617,8	18,7	14 856,3
Subtotal	1 815,7	7 232,3	7 897,7	7 657,7	6 292,6	4 392,4	2 831,4	174,6	38 294,5
F. Fonds d'Appui	56,1	2 927,0	15 244,6	18 215,4	21 269,3	15 359,8	3 236,1	-	76 308,2
Total Investment Costs	4 263,5	20 622,5	38 609,0	41 553,5	40 572,8	31 792,7	8 228,6	228,1	185 870,5
II. Recurrent Costs									
A. Coûts de fonctionnement	133,8	281,0	295,0	366,5	325,8	342,5	360,2	215,5	2 320,3
B. Salaires et indemnités	813,7	1 627,3	1 627,3	1 627,3	1 627,3	1 627,3	1 627,3	813,7	11 391,1
Total Recurrent Costs	947,5	1 908,3	1 922,3	1 993,8	1 953,1	1 969,8	1 987,5	1 029,2	13 711,5
Total PROJECT COSTS	5 211,0	22 530,7	40 531,3	43 547,3	42 525,9	33 762,5	10 216,0	1 257,2	199 582,0
	3%	11%	20%	22%	21%	17%	5%	1%	100%

15. La répartition de la première allocation du FIDA et AFD et leur part de contribution par catégorie de décaissement se présente comme suit :

Tableau 9 : Financements FIDA et AFD par catégorie de décaissement en milliers d'USD

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)									
Disbursement Accounts by Financiers		PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes		324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6
2. Travaux		7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0
3. Equipements et matériels		614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9
4. Biens, services et intrants		821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)		9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0
6. Fonds d'Appui		9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9
7. Salaires et indemnités		4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3
8. Fonctionnement		642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5
Total PROJECT COSTS		32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1

Tableau 10 : Financements FIDA et AFD par catégorie de décaissement en milliers d'EUR

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)									
Disbursement Accounts by Financiers		PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes		302,8	13,2	254,7	11,1	4,8	0,2	815,4	35,6
2. Travaux		7 067,3	11,5	1 098,0	1,8	96,5	0,2	26 496,9	43,0
3. Equipements et matériels		574,0	15,4	124,1	3,3	388,6	10,4	1 372,0	36,9
4. Biens, services et intrants		767,5	20,8	314,2	8,5	72,4	2,0	-	-
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)		8 457,7	22,1	3 071,1	8,0	1 641,8	4,3	9 964,3	26,0
6. Fonds d'Appui		8 758,6	11,5	2 745,4	3,6	2 001,6	2,6	6 055,1	7,9
7. Salaires et indemnités		3 901,8	34,3	-	-	-	-	4 471,8	39,3
8. Fonctionnement		600,1	25,9	-	-	-	-	824,5	35,5
Total PROJECT COSTS		30 429,9	15,2	7 607,5	3,8	4 205,6	2,1	50 000,0	25,1

Annexe 4: Analyse économique et financière

1. Ce document présente la méthodologie, les hypothèses utilisées et les principaux résultats de l'analyse économique et financière (AEF) à la conception du Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR). L'objectif de cette analyse est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et d'avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires individuels, jeunes et femmes membres de ménages et porteurs d'initiatives entrepreneuriales et adoptant des pratiques de production résilientes au changement climatique (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique). La méthodologie repose sur l'analyse coûts-bénéfices en termes monétaires des coûts et des avantages du projet et vise à évaluer les effets et impacts de l'adoption de pratiques agricoles et technologies résilientes, grâce à la formation, l'accès au financement et aux infrastructures de marché (Marché de demi-gros, de collectes, port fluviaux, pistes rurales) proposées par le projet sur la situation financière des bénéficiaires.

2. Globalement, les résultats de l'analyse économique indiquent un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de 21,9% et une valeur actuelle nette Economique (VAN) de 127,8 millions d'USD (environ 119,5 millions d'EUR) pour un coût d'opportunité économique du capital de 6%. Ces résultats sont assez satisfaisants étant donné que certains bénéfices indirects (Impacts indirects des marchés de demi-gros et de collecte, ports fluviaux) et directs (impacts des activités de diffusion des bonnes pratiques d'éducation nutritionnelle au sein des ménages, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes) n'ont pas pu être quantifiés et donc non pris en compte dans le calcul des avantages du projet).

I. ANALYSE FINANCIERE

1.1- Méthodologie et hypothèses utilisées.

3. Identification des avantages générés. La mise en œuvre des activités des composantes d'AVENIR : (i) Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural, (ii) Désenclavement et marchés territoriaux et (iii) Coordination et gestion, devraient permettre de toucher 450 000 bénéficiaires et générer plusieurs flux d'avantages.

4. Ces avantages générés porteront sur : (i) l'amélioration de la valeur ajoutée et de revenus par l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits agricoles des agro-éleveurs dans le cadre des exploitations familiales et agro-entrepreneurs de production, de valorisation, de transformation, de commercialisation des produits agricoles et de prestation de services connexes résultant des effets de l'accès durable aux semences/plants et autres intrants de qualité, d'accompagnement technique, d'appui à la sécurisation foncière, de l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique et de restauration des ressources naturelles, aux infrastructures économiques (pistes et marchés de demi-gros et de collectes, ports fluviaux; (ii) l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages par la diffusion des bonnes pratiques d'éducation nutritionnelle au sein des ménages et la promotion d'entreprises productrices de produits à haute valeur nutritionnelle; (iii) l'insertion et le renforcement économique des jeunes et des femmes et la création d'emplois durables à travers la promotion d'initiatives entrepreneuriales agricoles et rurales facilitées par l'utilisation d'instruments financiers déjà existants au sein des Banques partenaires combinés au mécanisme de financement à coûts partagés qu'adoptera AVENIR à travers un dépôt à terme au profit des entrepreneurs agricoles et ruraux et un suivi de proximité pour minimiser les risques et réduire le taux d'intérêt sur le crédit; (v) le renforcement du capital humain et l'autonomisation des femmes.

5. **Modèles financiers.** Les appuis du projet à l'agriculture familiale et à l'entrepreneuriat agricole et rural ont conduit à deux grandes catégorisations des activités modélisées. Les modèles d'agriculture familiales basées sur les activités en lien avec la mise en œuvre des Plans Simplifiés

d'Aménagement du Territoire (PSAT), les Plans Simples de Gestion (PSG) et les Plans de cogestion des pêches au sein des communautés qui travaillerons à une meilleure gestion des ressources naturelles (pratiques d'agroforesterie communautaire, la gestion inclusive des forêts communautaires et terrains dégradés, l'inventaire participatif des ressources en Produits Forestiers Non Ligneux et planification équitable et soutenable des prélèvements par les communautés, la formation et l'accompagnement à la pêche raisonnée par la reconversion de certains pêcheurs à la pisciculture, l'adoption de pratique agricole résiliente aux changements climatiques par la disponibilité en semences/plants/alevins améliorées et l'adoption de la petite mécanisation. Les modèles d'initiatives entrepreneuriales liés à l'incubation-insertion économiques des jeunes et femmes et le renforcement d'agro entreprises existantes à travers la formation technique, en gestion et organisationnelle et l'accès au financement.

6. Modèles d'agriculture familiale. Pour les modèles d'agriculture familiale, le choix des modèles a été basé sur les pratiques courantes des ménages (association de cultures pures de vivriers ou pratique d'agroforesterie-Culture pérenne ou fruitière associée aux cultures vivrières) et des initiatives et technologies qu'introduira le projet (promotion d'unité carbonisation du Bambou en charbon en substitution au charbon de bois issue des forêts dans les communautés), la production de semences de base pour disponibiliser la semence améliorée au sein des pôles ciblés¹²¹.

7. Initiatives entrepreneuriales. L'approche du projet étant axée sur la demande, il est difficile d'estimer de façon précise ex-ante les profils et taille d'activités auxquels les jeunes et femmes promoteurs d'entreprises s'intéresseront et investiront. Les expériences en matière d'entrepreneuriat agricole en République Démocratique du Congo tel que celles du Projet entrepreneuriat jeunes dans l'agriculture et l'agro-business (PEJAB), et d'autres projets dans la sous-région comme PEA jeunes du Cameroun, Inclusif-Mali, Agribusiness Hub du Nigeria, Youth Agripreneurs de l'ITA ont démontré l'intérêt des jeunes pour les filières à maturation rapide quel que soit le maillon d'activité. AVENIR ciblera des chaînes de valeur porteuses telles que le petit élevage, la culture maraîchère, la pêche et la pisciculture, la production fruitière, la production et distribution des semences et des intrants agricoles, la transformation de produits agroalimentaires, les prestations de services connexes à l'agriculture, dans lesquelles les jeunes et les femmes sont actuellement engagées et qui leur offre plus d'opportunités économiques.

8. A titre illustratif, neuf modèles de production agricole familiale et d'initiatives entrepreneuriales ont été présentés. Pour le modèle d'agriculture familiale (i) l'agroforesterie basée sur l'association de cultures d'acacia, de manioc et de maïs sur 1ha ; (ii) la production de semence améliorée de maïs sur 1ha théorique; (iii) une unité de carbonisation du bambou sec en charbon d'une capacité de 1,2 tonne/jour déjà expérimenté dans le Kongo-Centrale et accompagnée par l'UNIDO impliquant fortement les communautés locales en termes d'approvisionnement en Bambou de ces unités. Sur l'entrepreneuriat (iv) Une unité de production de volaille traditionnelle d'une capacité d'environ 700 têtes de poulets commercialisable par an gérée par un groupement de femmes, (v) Une entreprise de production de farine infantile enrichies d'environ 100 tonnes/an de capacité en lien avec l'amélioration de la qualité sécurité nutritionnelle au sein des ménages, (vi) La production maraîchère de tomate et d'aubergine sur 1ha gérée par des jeunes, (vii) l'engraissement de 80 têtes de porc par an en lien avec l'incubation et le financements de jeunes (viii) La fabrication d'outils agricoles (125 unités/an) gérés par un promoteur en situation d'handicap, (ix) le renforcement d'unité piscicole en étang existantes sur environ 1800 m³ exploités par un groupe de jeunes/femmes.

9. Description des situations sans projet et avec projet. Les détails sur les paramètres techniques clés en situation sans (sans la participation des bénéficiaires aux activités du projet) et avec projet (Participation des bénéficiaires aux activités du projet) et pour chacune des modèles sont présentés par le tableau 1 ci-dessous. Les bénéficiaires des pôles ciblés par le projet bénéficieront des facilités liées aux infrastructures de marchés et d'un accompagnement et suivi de proximité.

¹²¹ Modèles pouvant également résulter de l'entrepreneuriat.

Tableau1 : Paramètres techniques clés des situations avec et sans projet¹²²

Modèles types	Situation sans projet	Situation avec projet
Modèle d'agriculture familiale		
L'agroforesterie sur 1ha (Manioc, Maïs, Acacia)	- Pas de pratiques d'agroforesterie, - Cultures pures de vivriers - Utilisation d'intrants de faible qualité et faible rendement - Pas d'accès aux infrastructures de marchés - Taux d'occupation : Maïs (25%) et Manioc (75%) Rendements : Manioc : 5 700 kg/ha Maïs : 2000 kg/an	- Introduction de pratiques d'agroforesterie, - Utilisation d'intrants de semences améliorées, participation aux CEP et appui-accompagnement technique - Augmentation des rendements et de la qualité des produits - Accès aux infrastructures de marchés - Taux d'occupation maïs de 25% et 75% en manioc, dégressif jusqu'à un taux de 20% avec les plantations d'acacia. - Rendements : Manioc : 9500 kg¹²³/ha Maïs : 3000 kg/ha Acacia : 144m3/ha en densité complète de 1000 plants, 24 tonnes de matière sec (20% de taux de carbonisation)¹²⁴.
Production semencière de maïs sur 1ha	- Utilisation de semences de base de faible performances (recyclées sur plusieurs années) et faible rendement - Pas d'accès aux infrastructures de marchés 1 cycle de production par an Rendements : Semences non améliorées de maïs : 1600 kg/an	- Introduction de pratiques d'agroforesterie, - Utilisation de semences de base de améliorées, participation aux CEP et appui-accompagnement techniques - Augmentation des rendements et de la qualité des produits - Professionnalisation avec 2 cycles de production par an - Accès aux infrastructures de marchés Rendements : Semences améliorée et certifiée de maïs : 2100 kg/an¹²⁵ dont 30% sont reconduites après certifications
Unité de carbonisation de bambou 1,2T/jour	Cout d'opportunité de 6 jeunes travaillant au SMIG ou contribuant à la main d'œuvre d'exploitations familiales agricoles	- Sensibilisation des communautés sur la déforestation et incitation à la production de bambou, nouvelle source de revenue - Adoption de technologie de carbonisation efficiente et peu polluante. - Rendements de 1200 kg de charbon de Bambou par 1500 kg de bambou sec.
Initiatives entrepreneuriales sensibles à la nutrition		
Unité de production de volaille traditionnelle 700 têtes /an	Groupement de femmes, Cout d'opportunité du travail équivalent à la Part de la main d'œuvre familiale désormais dédiée aux activités d'élevage-180 jours ouverts	- Accès aux technologies de production de poussins d'un jour ou de géniteurs de qualité - Accès aux technologies de production d'aliments de qualité, soins vétérinaires, formation sur les bonnes techniques de conduite d'élevage, - Durée du cycle : 5-8 mois avec des vente par bande échelonnée. - Rendement : 3,8 pontes*11oeufs/an/géniteur
Entreprise de fabrication de farine infantile enrichies de capacité 100 tonnes/an	Unité non existante, pas de disponibilité de farine infantile et enrichies autours des marchés et pôles ciblés	- Disponibilité et accessibilité de farine infantile au sein des ménages - Accès au mécanisme à cout partagé mis en place par le projet pour garantir l'accès au

¹²² Basé sur les observations de terrain, les statistiques nationales et revues documentaires

¹²³ Prosper Salumu Kimwanga, 2021 Rentabilité et obstacles à l'adoption des variétés améliorées du Manioc (Manihot esculenta) chez les paysans en RD Congo,

¹²⁴ Régis Peltier, Franck Bisiaux, Emilien Dubiez, Jean-Noël Marien, Jean-Claude Muliele, et al.. De la culture itinérante sur brûlis aux jachères enrichies productrices de charbon de bois, en r. D. Du Congo. Isda 2010, Jun 2010, Montpellier, France. 16 p. fhal-00512274ff

¹²⁵ Tiré des expériences de mise en œuvre du PASA-NK, et confronté aux données partagées par la SENASEM.

		- crédit et l'acquisition d'équipements et matériels de production performants - Respect des règles d'hygiène, emballage respectant les normes, accès aux meilleurs prix Productivité de transformation 90-98% selon le type de farine
Initiatives entrepreneuriales : Incubation et financement de jeunes		
Production maraîchère sur 1ha	Cout d'opportunité de travail de 2 jeunes, payé au SMIG	- Accès aux systèmes d'irrigation performants - Formation technique et professionnelle - Suivi-accompagnement technique et en gestion - Accès aux financements ; subvention en garantie et accès au crédit - Tomate 2 cycles par an (90jours et Aubergine: 1-2 cycles par an (60jours-100jours) Rendements avec projet : Tomate : 19000 kg /ha Aubergine : 10000 kg/ha
Engraissement de 80 têtes de porc par an	Cout d'opportunité de travail d'un jeune, payé au SMIG	- Accès aux races améliorées de porcs - Accès aux Aliments de qualité au soins vétérinaires, - Formation et accompagnement sur les bonnes techniques de conduite d'élevage. - Accès aux financements : subvention en garantie et accès au crédit - Durée du cycle 45-60 Jours, 2 cycles par an, noyau de 40 têtes par cycle 5% de taux de mortalité
Fabrication d'outils agricoles	Jeune, femme en situation d'handicap au chômage. Cout d'opportunité du travail est presque nul	- Formation aux métiers - Installation d'atelier de fabrication et de réparation d'outillage agricole, Marge nette prestation minimum mensuel > ou = au SMIG 100-125 unités d'équipements produites / an
Initiatives entrepreneuriales : Renforcement d'entreprises existantes et financement		
Unité piscicole en étang sur 1800 m3	- Faible accès aux technologies de production d'aliments de qualité, soins vétérinaires, et alevins - Durée du cycle : 5-6 mois ; 1-2 cycles par an Selon la disponibilité en ressource 3 étangs de 300m3 - Accès aux financements : subvention en garantie et accès au crédit (Investissement sur 3 étangs complémentaires de 300m3. Rendement : 1,8 tonnes par étang de 300m3	- Accès aux technologies de production d'aliments de qualité, soins vétérinaires, - Formation sur les bonnes techniques de conduite piscicole 6 étangs de 300m3 - Durée du cycle 5-6 mois ; 2 cycles par an - Accès aux financements : subvention en garantie et accès au crédit (Investissement complémentaires sur 3 étangs de 300m3) Rendement : 2 tonnes par étang de 300m3

10. Main d'œuvre. La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de main-d'œuvre familiale, de main-d'œuvre salariée temporaire et de main d'œuvre salariée permanente. Le coût de la main-d'œuvre salarié temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les agro-entreprises soit entre 2-3,5 USD FCFA/jour par personne. La main-d'œuvre familiale est prise en compte de deux façons dans les modèles financiers : i) le calcul des coûts et avantages sans valorisation de la main-d'œuvre familiale, en considérant que la rémunération de l'exploitant est comprise dans la marge nette et (ii) le calcul avec valorisation de la main-d'œuvre familiale au prix de 2 USD/jour par personne comme coût réel intégré dans le calcul de la rentabilité des activités représentant les frais de subsistances journalières du promoteur ou des membres de sa famille associés (nourriture, transport,...). Pour les emplois salariés permanents le

cout unitaire Varie en fonction des tâches et des responsabilités et selon l'activité et se situe à un minimum de 87,5 USD/mois

11. Prix financiers. En RDC, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix retenus pour les principaux produits sont : 0,3 USD/kg, 0,7 USD/kg, 0,35 USD/Kg, 0,18 USD/kg respectivement pour le maïs, le riz, le niébé et le Manioc de consommation. Un prix moyen annuel de 0,45 USD/kg pour la tomate, 0,35 USD/Kg d'aubergine, 20 USD par sac de 25kg de charbon de bambou, 4,5 USD pour une tête poulet local, 170 USD pour une tête de Porc de 120 kg, 1,5 USD/kg de semences certifiées de Maïs, 3 USD/kg de poisson et entre 2-2,5 USD /kg de farines enrichies. Les prix des intrants sont présentés dans l'annexe de l'analyse économique et financière.

12. Taux d'actualisation. Le calcul des indicateurs de viabilité financière des profils d'activités modélisées a utilisé un taux d'actualisation de 15% correspondant à la moyenne des taux d'intérêt sur le crédit appliqué par les Banques dans la zone du projet notamment par les Banques partenaires d'AVENIR comme Equity-Bank (10-19 %), Raw Bank de l'ordre de (12-18%) selon le type de produit financier.

1-2. Résultats financiers

13. Les indicateurs de profitabilité tels que présenté dans les tableaux ci-dessous témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges nettes additionnelles positives et des retours sur investissement Intéressants. Les modèles ont généré des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Globalement les revenus générés par les activités entrepreneuriales soutenues et accompagnés aux profits des jeunes et femmes permettent à ces derniers d'avoir un revenu moyen mensuel supérieur au salaire minimum de référence en RDC¹²⁶ et en vitesse de croisière (après 2-3 ans). Ces revenus moyens mensuels par jeune/femme sont de l'ordre de 181 USD et 503 USD respectivement pour les modèles d'élevage de volaille et piscicole, 197 USD pour la fabrication d'outils agricole, 228 USD pour le maraichage et 472 USD pour l'engraissement de porcs. Certaines activités à cycle de maturité rapide comme l'engraissement de porc, la fabrication d'outils agricole et la prestation de service agricole permettent de gérer une marge nette positive dès la première année. Par contre L'agriculture pluviale dans un contexte entrepreneuriale nécessite une approche pluriactivités (agroforesterie), ou de grandes surfaces importantes 1,5-3 hectares en fonction des choix de cultures pour un retour sur investissement et une solvabilité auprès des Banques.

Tableau 2 : Résumé des résultats financiers-Modèles d'agriculture familiale

	Agroforesterie 1 ha (En USD)			Semence de maïs améliorée 1ha (En USD)			Unité de carbonisation 12T/jour****		
	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ
Marge nette annuelle sans MOF*	473	869	46%	540	1 718	69%	6 056	48 140	87%
Marge nette annuelle avec MOF**	93	451	79%	116	724	84%	6 056	15 191	60%
Revenu mensuel par jeune /femme ***	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	84	211	60%
VAN (@15%,10-15ans)		1 586			2 828			17 492	
TRI		N/A			N/A			35,6%	
Ratio B/C		1,37			1,16			1,04	
MOF: Main d'œuvre Familiale *Sans déduction de la MOF **Après déduction de la MOF ***Nette après déduction de la MOF ****Modèle d'entreprise mais avec une forte implication des ménages/ communautés locales									

Tableau 3 : Résumé des résultats financiers-Modèles d'entreprises (1)

¹²⁶ soit 70 USD par mois sur la base de 20 jours ouvrés à 3,50 USD/ jour, en référence à l'article 3 du décret n 18-017 du 22 mai 2018, portant fixation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, promulgué par le Ministère de l'Etat, Ministère du travail, emploi et prévoyance sociale.

	Production de volaille (noyau de 40 têtes) (En USD)			Unité de Production de farine infantile (100 T/an) (En USD)			Unité piscicole 1800 m3 (En USD)		
	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ
Marge nette annuelle sans MOF*	635	1 162	45%	0	76 694	100%	18 999	37 302	49%
Marge nette annuelle avec MOF**	635	1 087	42%	0	76 694	100%	18 699	36 209	48%
Revenu mensuel par jeune /femme ***	106	181	42%	N/A	N/A	N/A	260	503	48%
VAN (@15%,10-15ans)		862			47 679			23 907	
TRI		38,3%			19,3%			28,0%	
Ratio B/C		1,41			1,04			1,62	
MOF: Main d'œuvre Familiale *Sans déduction de la MOF **Après déduction de la MOF ***Nette après déduction de la MOF									

Tableau 4 : Résumé des résultats financiers-Modèles d'entreprises (2)

	Maraichage 1ha (En USD)			Engraissement de porcs (80 têtes /an) (En USD)			Fabrication d'outils agricoles (En USD)		
	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ	Sans projet	Avec projet	% de Δ
Marge nette annuelle sans MOF*	2 471	6 202	60%	1 235	6 084	80%	0	2 611	100%
Marge nette annuelle avec MOF**	2 471	5 462	55%	1 235	5 664	78%	0	2 361	100%
Revenu mensuel par jeune /femme ***	103	228	55%	103	472	78%	0	197	100%
VAN (@15%,10-15ans)		5 050			20 745			11 238	
TRI		32,9%			N/A			N/A	
Ratio B/C		1,72			1,72			1,29	
MOF: Main d'œuvre Familiale *Sans déduction de la MOF **Après déduction de la MOF ***Nette après déduction de la MOF									

14. Mécanisme de financement des plans d'affaires des agro-entreprises. Le mécanisme de financement mis en place par le projet contribuera à améliorer considérablement la trésorerie des Agro-entreprises participants à la mise en œuvre du projet. En effet, ce mécanisme consistera en un financement à coût partagé constitué d'une subvention de 40% accordée par le projet sous forme de dépôt à terme constitué auprès des banques partenaires afin de mobiliser une part de contribution en crédit des Banques de 50% et un apport en numéraire de 10 % par le promoteur. Du fait que les subventions à hauteur de 40% feront objet d'un dépôt à terme, la banque accordera en réalité 90% de financement réel au cout total du plan d'affaire. La mission a donc réalisé une analyse des flux de trésorerie avant et après financement. Cette analyse démontre encore une fois comment le mécanisme à cout partagé adopté par le projet permet d'améliorer considérablement la trésorerie et de garantir un flux de liquidité positif des agro-entreprises. Les agro-entreprises dont les années de flux de liquidités sont négatifs peuvent à court-moyen ou long terme mobiliser du crédit en investissement ou en besoin en fonds de roulement complémentaires pour assurer la continuité et la durabilité de leurs activités grâce au dépôt en terme qui constitue un instrument de réduction de risque et un garanti pour la Banque. Ci-dessous à titre illustrative les flux de trésorerie avant et après financement (Cumul de cash-flow) présenté pour le modèle de production maraicher.

Tableau 6. Analyse de trésorerie d'agro entreprise basé sur le mécanisme à cout partagé adopté par le Projet

Besoin de financement 12 020

Taux de subvention

0%

40% de subvention par AVENIR en depot à terme

Taux d'apport des bénéficiaires

10%

Taux d'apport des banques

90%

Analyse de trésorerie

MONTANTS (USD)

SANS PROJET

AN 1

AN 2

AN 3

AN 4

AN 5

AN 6

AN 7

AN 8

AN 9

AN 10

Cash-flow avant financement

-5 462

4 856

5 436

5 526

5 361

5 526

5 436

5 526

5 361

5 526

Subvention du projet

0

Apport des promoteurs

1 202

Apport des banques

10 818

Remboursement crédit

6 654

6 654

0

Cash-flow après financement

6 558

-1 798

-1 219

5 526

5 361

5 526

5 436

5 526

5 361

5 526

Cumul Cash-flow après financement

6 558,0

4 759,5

3 540,8

9 066,4

14 427,0

19 952,6

25 388,1

30 913,7

36 274,3

41 799,9

Conditions du crédit

Taux d'intérêt

15%

Période de remboursement

2 an

MONTANTS (USD)

SANS PROJET

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Montant du prêt

10 818

Paiement des intérêts

1 623

868

Paiement du principal

5 032

5 786

Annuité constante

6 654

6 654

II. ANALYSE ECONOMIQUE

2.1-Méthodologie et hypothèses

15. L'analyse économique du projet s'est basée sur les mêmes modèles qui ont servi à bâtir l'analyse financière et portent sur les avantages générés par les modèles types agriculture familiales et les agro-entreprises.

16. **Taux de change d'ombre.** L'analyse économique est effectuée un calcul du taux de change d'ombre basé sur un taux de change officiel de 2004,6 CDF pour 1 USD et 1,07 USD pour 1 Euro, les valeurs CAF des importations et FOB des exportations ainsi que les droits et taxes sur les importations et les exportations. Ceci pour prendre afin de refléter les corrections de change et la valeur réelle des couts de transactions et flux de capitaux. Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale¹²⁷:

17. **Un taux d'escompte** de 6% considéré comme coût d'opportunité social du capital en RDC a été retenue sur la base de la récente note d'orientation d'analyse économique de la Banque mondiale.

18. **Facteurs de conversion.** La mission a également profité des données collectées par la mission de revue à mi-parcours du PASA-NK effectuée en avril 2022 ainsi que des données de prix et taxes partagées par des fournisseurs diverses pour le calcul des facteurs de conversions. Prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes, les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été appliqués pour différentes catégories de produits : 0,69 pour les intrants agricoles importés, 0,74 pour les équipements et matériels importés, 1,37 pour le maïs, 1,16 pour le riz, 0,86 pour les biens et services locaux échangeables, 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a été calculé sur la base du taux de chômage global¹²⁸, le taux de chômage des jeunes et le taux de sous-emploi soit 0,67.

¹²⁷ World Development Indicators 27avril 2022

¹²⁸ Taux de chômage : 5.4% (World Bank), taux de sous-emploi : 27.8% (UNDP)

19. Durée d'analyse et coût économique. L'analyse économique a été effectuée sur Une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Projet (durée de vie des infrastructures marchés de demi-gros, de collecte). Les couts des deux composantes techniques du projet et de la composante gestion et coordination ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. Pour éviter le double comptage, certaines déductions ont été faites directement dans le Costab notamment les subventions directes apportés aux jeunes et femmes porteurs d'initiatives entrepreneuriales, à la certification des semences et l'accès aux plants pour l'agroforesterie déjà pris en compte dans les modèles d'entreprises, avant de générer les coûts économiques. Un coût récurrent représentant environ 10% des coûts économique du projet a été pris en compte après la clôture du projet afin de refléter les coûts qu'engagerons les services techniques de l'Etat pour poursuivre l'appui technique et l'entretien des infrastructures structurantes réalisées pendant la mise en œuvre d'AVENIR.

20. Agrégation des avantages économiques. Suite à la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés des cibles du projet, principalement 8500 Agro-entreprises ciblées et 52 500 hectares de terres soutenues par les pratiques agricoles résiliente aux changements climatiques. L'analyse ayant présentée des modèles d'entreprises types groupés ou individuel, les modèles d'agro-entreprises de groupe ayant un cout unitaire supérieur au cout unitaire moyen défini par plan d'affaire dans le costab ont été redimensionnés en termes de cible au prorata du volume de financement global accordé. Un taux d'adoption entre 70%-80% a été définit pour les modèles d'agriculture familiale, un taux de survie de 70% après 3 ans d'activités pour les modèles d'entreprises renforcées et 50% après 2-3 ans d'activités pour les jeunes agro-entreprises incubées.

Tableau 5 : Phasage des cibles pour la consolidation des bénéfices économiques additionnels

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Agroforesterie	-	-	6250	7500	6250	5200	-	-	25 200
Production agropastorale autres que l'agroforesterie	-	-	1200	2975	3575	2600	3000	1500	14 850
Restauration de forêts communautaires		2500	2500	2500	2500	2500			12 500
Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat	-	2 500	9 950	12 975	12 325	10 300	3 000	1 500	52 550
Unité de carbonisation en lien avec l'agriculture familiale	-	2	2	2	2	-	-	-	8
Initiatives entrepreneuriales sensibles à la nutrition	-					-	-	-	
Initiatives de femmes	-	28	20	20	15	-	-	-	83
Entreprises de farine infantile	-		1	2	1	-	-	-	4
Total -Initiatives entrepreneuriales sensibles à la nutrition	-	28	21	22	16	-	-	-	87
Initiatives entrepreneuriales-Incubation et financement de jeunes	-		600	700	800	900	-	-	3000
Initiatives entrepreneuriales : Renforcement d'entreprises existantes et financement	-		900	1000	1400	1000	400	0	4700
Initiatives entrepreneuriales : Personnes en situation avec handicap	-		100	200	300	200	-	-	800
Total -Initiatives entrepreneuriales	-	-	1 600	1 900	2 500	2 100	400	-	8 500

21. Résultats économiques des pistes rurales : Les avantages économiques des pistes rurales pris en compte dans la présente analyse ont été bâtis sur les résultats récentes de la mission de revue à mi-parcours du PASA-NK. Ces résultats ont été bâtis sur les hypothèses : de réduction du taux des pertes post-récolte, d'augmentation du prix payé au producteur, l'augmentation des superficies cultivées et des rendements grâce à l'accessibilité des voix vers les sites de production et des marchés de collecte et demi-gros tenant compte également des coûts additionnels de production, découlant de l'augmentation des superficies emblavées ou de la capacité de production. En effet la mission a estimé à environ à 110 000 USD le bénéfice net additionnel par tronçon de 10 km/an. Tenant compte des couts qu'investira AVENIR dans la réhabilitation des pistes rurales avec une prise en compte des coûts additionnels qu'engagera l'Etat dans l'entretien de ces pistes. Le taux de

rentabilité économique des pistes a été estimée à 14% avec une VAN de 16,9 millions USD sur une durée de 20 ans pour un total 670 km de pistes. Il faut noter que d'autres bénéfices tels que : (i) le développement du commerce, des services et des activités génératrices de revenus autour des pistes ; et (ii) la diminution du coût d'exploitation des véhicules n'a pas pu être pris en compte.

2.2- Résultats économiques de base et analyse de sensibilité

22. Résultats économiques. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 21,9% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 127,8 USD, soit 119,5 millions d'EUR. Quoique satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices. Les bénéfices non reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie – de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les effets indirects des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires. Toutefois, il faut noter que ces résultats sont indicatifs du fait que les activités des agro-entreprises dépendront fortement de la demande de leur capacité de mobilisation du financement et des ressources productives nécessaires pour les activités.

23. Analyse de sensibilité. Les risques identifiés dans le matrice d'identification des risques, notamment la faible capacité de mise en œuvre, un cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel peu favorable, les effets imprévisibles du changements climatique extrême, faible participations de bénéficiaires et des banques pourraient avoir pour conséquences une augmentation des coûts de mise en œuvre du projet, la baisse ou un retard dans la génération des avantages dû à un faible taux de survie ou de financement des agro-entreprises ou un faible taux d'adoption des technologies promues par le projet. L'analyse de sensibilité basé sur ces paramètres démontrent une bonne robustesse des résultats obtenus avec un TRIE de 16,9% et une VAN de 94,1 millions USD (87,9 millions d'EUR) pour une augmentation des couts de 30%. Pour une baisse des revenus des bénéficiaires de 30%, le TRIE se situe à 13,1% avec une VAN de 44,5 millions d'USD (41,5 millions d'EUR). Un retard des avantages de 3 ans confirme une solidité du projet avec une TRIE de 13,8% et une VAN de 73,2 millions USD (68,4 millions d'EUR).

Tableau 6 : Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE	TRIE	VAN (@6%, 20 ans)	
		Million d'USD	Million Euro
Résultats de base	21,9%	127,9	119,5
Coûts + 10%	20,1%	116,6	109,0
Coûts + 20%	18,5%	105,3	98,4
Coûts + 30%	16,9%	94,1	87,9
Revenus - 10%	19,9%	103,8	97,0
Revenus - 20%	17,7%	79,8	74,5
Revenus - 30%	13,1%	44,5	41,5
Revenus retardés d'un an	18,5%	109,4	102,2
Revenus retardés de 2 ans	15,8%	91,1	85,1
Revenus retardés de 3 ans	13,5%	73,2	68,4

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

1. Introduction

1. L'objectif de la note de revue PESEC est d'évaluer les questions sociales, environnementales et de changement climatique pertinentes pour le projet afin d'identifier comment le projet pourrait avoir un impact sur celles-ci et comment l'inclusion sociale et les questions transversales du FIDA (genre, jeunesse, nutrition, environnement et changement climatique) pourraient être abordées par une approche intégrée. Elle prend en considération les informations collectées lors de la mission de formulation réalisée en mai/juin 2022 auprès de diverses parties prenantes dans les territoires ciblés.
2. Le programme sera mis en œuvre dans les 4 provinces ceinturant la ville province de Kinshasa, et se concentrera sur le désenclavement de bassins de production sur Kinshasa dont la demande en produits agricoles, notamment vivriers, offre d'immenses débouchés commerciaux. Les provinces ciblées sont le Kongo Central, le Kwango, le Kwilu, et le Mai-Ndombé. Ce choix est justifié par:
3. i) l'existence de bassins de production pouvant être valorisés par une agriculture tournée vers le marché local;
4. ii) le potentiel de développement économique par l'entrepreneuriat rural et agricole le long des axes qui lient les marchés territoriaux provinciaux au plus grand marché solvable de la RDC, Kinshasa; et
5. (iii) le niveau élevé des taux de pauvreté et de malnutrition dans ces zones rurales. L'approche de continuité territoriale allant des bassins versants aux marchés physiques locaux (collecte et demi-gros), et en ciblant les principales spéculations agricoles de chaque territoire permet d'atteindre des volumes commercialisés tirées par la demande des marchés urbains accessibles

2. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

2.1 Evaluation socio-économique et nutritionnelle

- **Situation de la pauvreté**

6. La RDC se situe au troisième rang mondial pour le nombre de pauvres et la situation s'est encore aggravée à la suite de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations, 73 % de sa population, soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de USD 1,90 par jour en 2018 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international). Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. Ce sont les personnes sans emploi et sans terre, ainsi que les femmes qui sont les plus actives dans la production et la transformation agricole mais qui sont les plus vulnérables face à la pauvreté. Les plus grands défis qu'affrontent les ruraux pauvres sont notamment (1) la faible productivité agricole des méthodes culturales traditionnelles et manque de semences améliorées, de matériel végétal et d'engrais ; (2) extrême rareté des services de microfinance ; (3) les coûts de transport élevés dus au mauvais entretiens des véhicules , des routes, des ouvrages de franchissement et des voies navigables ; (4) des difficultés de commercialisation à cause des défaillances des organisations de collecte et de distribution, du matériel de transformation et de communication entre producteurs et consommateurs.

- **Genre**

7. Les inégalités entre les sexes demeurent un obstacle qui entrave les efforts visant à réaliser un développement humain et une croissance économique inclusive. En RDC, les femmes représentent 52 % de la population, mais peu d'entre elles ont accès à des emplois décents, et les femmes et les filles ont moins accès à l'éducation que les hommes et les garçons, avec des taux d'analphabétisme plus élevés (UNWOMEN, 2020). Un niveau de scolarité plus faible et des compétences plus basses qui engendrent, par voie de conséquence, des salaires plus faibles et une concentration des femmes dans les secteurs moins rémunérateurs constituent le premier facteur d'inégalité des sexes. Un autre facteur non moins significatif d'inégalité entre les sexes dans la participation au marché du travail est le nombre plus élevé de personnes à la charge des femmes, entraînant une responsabilité domestique accrue. Paradoxalement, les hommes sont les premiers décideurs du foyer, alors que les femmes sont responsables de 83 % des tâches domestiques et de 64 % des soins prodigués aux enfants. Le manque de pouvoir de décision et d'action des femmes affecte leur gestion du temps, leur fertilité et leur participation à des activités génératrices de revenus. Enfin un autre facteur d'inégalité entre les sexes est le risque et l'incertitude : les femmes sont confrontées à une vulnérabilité accrue face aux chocs, qu'ils soient physiques, financiers ou liés à l'insécurité institutionnelle. La violence à l'égard des femmes est prévalente et la maltraitance conjugale est une pratique largement acceptée. A titre illustratif, la RDC compte 400 tribus et dans presque toutes ces tribus, à cause des normes socioculturelles, les femmes sont reléguées au second plan. Un problème rencontré sur tout le territoire national y compris les zones d'interventions du projet, le Mai-Ndombé figurant parmi les provinces les plus touchées au niveau national¹²⁹. La problématique des violences basées sur le genre en RDC va au-delà des violences sexuelles et inclut les violences physiques graves et moins graves, violences émotionnelles ou psychologiques. Les femmes subissent des violences sexuelles et physiques extrêmes (en particulier dans les zones de conflit) et des violences domestiques, touchant jusqu'à 52 % des femmes, tandis que 39 % disent avoir été menacées ou blessées¹³⁰, ce qui affecte leur participation économique et leur épanouissement personnel. Les jeunes femmes (20-34 ans) sont souvent victimes de ces violences, elles ont un faible niveau de vie, sont pauvres et travaillent le plus souvent dans le secteur agricole et le commerce (CERED-GL, 2016). Les mariages précoces sont courants, des rapports de 2007 indiquant que 39% des femmes d'une vingtaine d'années étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans¹³¹. Les femmes entrepreneures ne font pas confiance aux institutions financières, ne peuvent pas non plus laisser leurs bénéfices à la maison par crainte que leur conjoint ne s'en empare. A cela s'ajoute le manque de données exhaustives et complètes qui fait qu'il est difficile de mener des interventions répondant aux besoins des victimes mais également d'évaluer les résultats des actions en cours. Outre ces facteurs spécifiques à des secteurs particuliers, l'accès restreint des femmes à certaines dotations clés et les moindres avantages qu'elles retirent du mariage sont des explications qui reviennent systématiquement dans tous les secteurs. Le contrôle de la terre ou le faible contrôle des agricultrices sur les terres influence leurs résultats en les dissuadant d'investir dans la production agricole. Aussi le manque de droits fonciers pourrait constituer un frein à l'accès des femmes au crédit, tout en affaiblissant davantage leur production et leurs efforts entrepreneuriaux.
8. Dans les zones rurales, bien que les femmes accomplissent une grande partie des tâches agricoles et non agricoles (transformation, commercialisation, petit maraîchage, etc.), elles n'ont qu'un accès limité aux biens et aux ressources, ce qui a une incidence sur leurs droits. Cela se traduit par un accès limité aux moyens de production (terre, travail, capital et connaissance) et une faible participation aux organes de décision au sein des communautés. Bien plus, les normes traditionnelles les désavantagent dans les sphères publique et privée. Lorsque les femmes sont

129 Stratégie nationale de lutte contre les SNVBG version révisée

130 UNWOMEN, 2021. <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo>

131 UNICEF

membres des organisations paysannes (OP) elles demeurent rarement intégrées dans les organes de décision.

9. Au niveau national, des efforts ont été faits, afin d'apporter une solution au problème d'inégalité de genre. En effet, les articles 5, 14 et 15 de la constitution de la RDC établissent une base juridique pour les politiques d'égalité. En plus, La RDC s'est doté, en 2009, d'une Politique Nationale Genre avec comme vision : « bâtir avec tous les acteurs, une société congolaise sans discrimination, où les hommes et les femmes, les garçons et les filles ont les mêmes chances et les mêmes droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ». La RDC a poursuivi ses efforts de lutte contre les inégalités de genre en élaborant en 2009, la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG), révisée en 2020. A la fin de 2019, au moins 11 provinces de la RDC disposaient d'un mécanisme provincial de coordination sur les VBG et au niveau national, les plateformes de coordination autour du genre sont aussi multiples (Groupe Thématique Genre, UN gender team, Donor Gender team, One + One, Comité de Champion de l'Appel à l'Action, le Groupe de Travail sur les VBG, le Sous-cluster VBG, etc.). En dépit des efforts en cours, d'importants défis sont à relever et prendre en compte notamment, la coordination efficace des activités, la disponibilité et utilisation des données, la prise en compte du genre dans les programmes et projets de développement, l'application effective des lois, l'accès des victimes à la justice, la pacification du territoire et consolidation de la paix, la prise en charge des auteurs des violences dont leur encadrement, réhabilitation et intégration, l'implication des communautés pour changer les comportements et les perceptions, la pauvreté qui augmente les risques de mariages forcés/précoces, l'exploitation sexuelle, les agressions sur les filles et femmes obligées de marcher loin pour subvenir aux besoins de leurs familles, et enfin la prise en charge des survivants aussi bien féminins, filles et femmes que masculins, garçons et hommes.
10. Malgré les actions gouvernementales sus mentionnées, beaucoup reste encore à faire car les femmes n'occupent actuellement que 7,2% des postes au plus haut niveau de la prise de décision au niveau national, au parlement et au gouvernement (UNWOMEN, 2020).
11. Il faut signaler, toutefois, l'existence des institutions qui luttent en faveur du droit à l'égalité des sexes qu'il faut encourager et soutenir. L'institution qui garantit les droits et l'égalité des sexes est notamment le Ministère du Genre, Famille et enfant. Il existe aussi des organisations de la société civile qui assurent la promotion des femmes comme la RENAFER qui est le Réseau National des Femmes Rurales, un cadre de communication au niveau national à travers lequel les femmes rurales sont informées et formées aux notions et bonnes pratiques d'une agriculture durable pour lutter contre les différents fléaux qui affaiblissent leurs productions mais surtout atteindre une autonomie financière grâce au métier qu'elles exercent. Il y a aussi le CFLEDD, la Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable qui milite pour la mise en valeur et application des compétences de la femme, particulièrement de la femme rurale et autochtone, afin de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques et contre la pauvreté qui en découle et aboutir au développement durable, tout en tenant compte des droits fondamentaux et de la répartition des bénéfices entre hommes et femmes.

• Jeunes

12. La population de la RDC est très jeune avec plus de 68% de la population ayant moins de 25 ans, dont plus de 60% vit en zones rurales¹³². L'âge médian au niveau national est de 17 ans (2020). La majorité des jeunes sont scolarisés (40%), suivi par les jeunes qui travaillent (27,1%), les inactifs et chômeurs (26%)¹³³. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 30,5% sur l'ensemble du pays. On observe une disparité du chômage des jeunes entre le milieu urbain

¹³² Déclaration de la RDC au Forum des Nations Unies sur la Population et le Développement, 2014.

¹³³ Bureau International du Travail, 2018.

(39%) et le milieu rural (11,7%). Le chômage touche 90% de la population active, en particulier les jeunes et les femmes, qui évoluent dans le secteur informel. Par ailleurs, les jeunes ayant un emploi indépendant non satisfaisant sont relativement plus nombreux (45,8%) en milieu rural qu'en milieu urbain (13,4%)¹³⁴.

13. La guerre et les conflits ont malheureusement attiré de nombreux jeunes, dont beaucoup sont issus des zones rurales. Sans emploi, ces jeunes sont extrêmement vulnérables à la radicalisation, aux groupes extrémistes et aux trafiquants d'êtres humains, tandis que beaucoup migrent vers les villes et à l'étranger. La situation des jeunes dans la zone du Projet, est similaire à celle du niveau national, avec une migration plus élevée vers Kinshasa à cause de la proximité de la capitale.
14. Selon la politique nationale de la jeunesse (2009) de la République démocratique du Congo, les jeunes sont définis comme appartenant à la classe d'âge des 15-35 ans. Cette politique nationale de la jeunesse s'est donnée comme vision de développer des jeunes citoyens patriotes, responsables, compétitifs et éduqués. La politique couvre quinze domaines, dont l'éducation, le VIH/SIDA, l'emploi, les sports, le développement rural et le genre. Cette politique met l'accent sur son cadre transversal et décentralisé, où la responsabilité de sa mise en œuvre incombe à différents ministères (par exemple l'éducation, la protection sociale) mais est coordonnée par le ministère de la jeunesse et des sports¹³⁵. Selon l'arrêté ministériel MJS/CAB/2011/024/99 (1999), le Conseil national de la jeunesse (CNJ) est chargé de coordonner les activités de tous les jeunes. Il donne des avis sur la politique de la jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Sports en tant que membre du conseil et informe les jeunes de sa mise en œuvre et de son évaluation, afin de favoriser l'appropriation par les jeunes.
15. La Politique Nationale de la Jeunesse s'adresse à tous les jeunes mais une attention spéciale est accordée aux jeunes les plus à risque et les plus vulnérables dont les jeunes vivant en milieu rural. Parmi les problèmes rencontrés par la jeunesse, il y a entre autres l'insertion difficile dans la vie professionnelle et l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour les jeunes, la pauvreté, les maladies, les mariages et grossesses précoces, les violences, y compris les violences sexuelles, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme ainsi que l'absence de protection sociale. Malgré ces difficultés, les jeunes doivent être considérés comme une ressource et ne doivent en aucun cas demeurer à l'écart des prises de décisions. Impliquer la jeunesse dans la production agricole pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, promouvoir et protéger l'égalité des sexes, l'équité ainsi que l'élimination des violences sont parmi les objectifs spécifiques de la politique nationale de la jeunesse.

• Population autochtone et groupes marginalisés

16. Peuples autochtones (PA). Il existe différents groupes ethniques considérés comme des peuples autochtones en RDC, le principal étant les Pygmées estimés à 3% de la population. Traditionnellement, ces peuples ont été étroitement attachés à la forêt primaire équatoriale, considérée comme étant la source de leur spiritualité, de leurs moyens de subsistance et de leur protection. Pour la plupart, ces peuples sont devenus sédentaires ou semi-sédentaires. Pour la grande majorité de ce peuple, l'agriculture et l'artisanat sont devenus les principales sources de revenus. On estime que seulement 30 000 à 40 000 Pygmées ont conservé une vie nomade traditionnelle où la chasse et la cueillette sont les principales sources d'alimentation et de revenus¹³⁶. Ces activités traditionnelles se déroulent désormais dans des zones beaucoup moins étendues qu'auparavant, à proximité de leurs établissements ou villages permanents. Le gibier et les produits forestiers non ligneux deviennent de plus en plus rares, car ils doivent les partager avec les autres ethnies qui sont installées sur les mêmes territoires. Les PA Pygmées sont

¹³⁴ Ibid..

¹³⁵ <https://www.youthpolicy.org/factsheets/country/congo-kinshasa/>

¹³⁶ Banque Mondiale, 2010

contraints de renoncer à leur économie traditionnelle et de vivre en marge de la société dans l'extrême pauvreté. Les responsabilités liées à la pratique de l'agriculture ne leur permettent pas de quitter leur campement suffisamment longtemps pour pénétrer plus profondément dans la forêt. Ils perdent ainsi la connaissance des anciennes techniques de chasse et de leur pharmacopée traditionnelle.

17. En raison de l'insécurité alimentaire, nombreux souffrent de malnutrition et sont affectés par diverses maladies plus que les autres groupes de population. La mortalité infantile et maternelle est très élevée et les femmes autochtones Pygmées sont souvent victimes d'abus sexuels. Les pygmées de la RDC ont longtemps été victimes d'expulsion de leurs terres ancestrales, d'exploitation divers comme le travail très mal rémunéré et de marginalisation. Le 10 Juin 2022, le Sénat a adopté une nouvelle loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones Pygmées qui améliorera leur sécurité foncière, sauvegardera leurs moyens de subsistance et renforcera leur contribution à la protection et conservation des forêts, ayant développé des connaissances et des pratiques traditionnelles pour protéger et préserver la riche biodiversité de la région.
18. En RDC, il existe différentes associations de peuples autochtones : Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC (REPALEF RDC), la Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo (LINAPYCO), et la Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones (DGPA)¹³⁷.
19. Dans la zone d'intervention du Projet, les Pygmées se trouvent dans la province de Mai-Ndombé. Selon leur présence sur les sites qui seront identifiés par les études complémentaires de la formulation du Projet, leur inclusion et participation sera assuré en partenariat avec leurs organisations représentatives.
20. Personnes vivant en situation de handicap (PVH). La RDC compte environ 10 millions de PSH, ce qui représente 9,35% de la population totale. La grande majorité de ces personnes vivent dans une précarité absolue. Ils sont victimes de stigmatisation, de discrimination et de violence et sont nombreux à mendier dans les grandes villes. La plupart des enfants vivant avec handicap ne sont pas scolarisés, plus tard sont analphabètes et trouvent difficilement un travail. Les associations de défense des droits des personnes handicapées se battent pour leur intégration dans la société, leur participation à la vie communautaire et inclusion dans les initiatives de développement. Selon la Fédération nationale des associations de personnes vivant avec handicap (FENAPHACO), beaucoup de personnes vivant un handicap ont perdu l'usage d'un membre à la suite de maladies (poliomyélite) ou des conflits qui meurtrissent le pays depuis 1996.
21. Les droits des personnes vivant avec un handicap sont inscrits dans la Constitution congolaise et le pays a ratifié la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées en 2015. Le gouvernement congolais s'est doté d'un ministère chargé des personnes handicapées et en novembre 2021, le Sénat a adopté une loi protégeant et promouvant les droits des personnes en situation de handicap. Selon cette loi, est considérée comme personne avec handicap, toute personnes qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables ainsi que la personne, atteinte d'albinisme et du nanisme dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres personnes.

• Nutrition

22. En RDC, la situation alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante, en particulier dans les zones rurales à cause d'une production agricole peu diversifiée (cultures principales sont le manioc, maïs et arachide), de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d'accompagnement du monde rural et de la défaillance du système d'information et de sensibilisation sur la lutte

¹³⁷ <http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/>

contre la malnutrition, et, par conséquent, un manque de disponibilité de certains aliments essentiels dans certaines régions du pays. Au niveau national, près de 27,3 millions de personnes font face à une situation d'insécurité alimentaire aiguë¹³⁸. Malgré des améliorations réalisées par différents intervenants en nutrition, de nombreux indicateurs concernant la nutrition restent préoccupants. Selon l'enquête MICS 2018, les niveaux de retard de croissance (ODD 2.2.1) de 42 % au niveau national atteignent la situation d'alerte. Dans la zone du projet, ces retards de croissance atteignent 32 % dans la province du Congo central, 47% dans le Kwango, 43% dans le Kwilu et 45% dans le Mai-Ndombé. En effet, le taux de malnutrition global chez les enfants de moins de 5 ans varie selon les régions et dépassent presque partout les seuils d'alerte (OMS) respectivement pour la malnutrition chronique (42%) et l'insuffisance pondérale (23%). Concernant l'alimentation du nourrisson et du jeunes enfants, la même enquête indique un taux de 54% d'allaitement exclusif, de 15% de diversité alimentaire minimum, de 34% qui atteint la fréquence minimum de repas et seulement de 8 % avec un régime alimentaire minimum acceptable. Au problème de la pauvreté limitant l'accès à la nourriture, s'ajoutent les habitudes alimentaires et le niveau sanitaire. Au niveau de l'ODD 6 (eau et assainissement), les progrès enregistrés d'accès à l'eau potable passaient de 43,2 % en 1990 à 50,4 % en 2014. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural est plus faible. La dernière enquête MICS 2017-2018 donne plus de précisions en fonction des sources : au plan national, le taux d'accès à l'eau à une source améliorée est de 33 %, avec 52 % en milieu urbain et 19 % en milieu rural.

2.2 Contexte climatique et environnemental, tendances et implications

2.2.a) Évaluation environnementale

i.) Contexte

23. Forêt et biodiversité – Après le Brésil, la République Démocratique du Congo contient la deuxième superficie continue de forêt tropicale du monde. Avec une superficie totale de 2,345,409 km², dont 1,555,000 km² de forêt (soit 67% du territoire national), le pays abrite une biodiversité particulièrement riche et variée.¹³⁹ Les forêts sont répartis entre 4 grands écosystèmes : la forêt dense humide, les forêts de montagne, la forêt claire (de type Miombo) et la mosaïque savane-forêt. L'ensemble des forêts congolaises séquestre actuellement un stock de carbone qui peut être estimé à 40 Gigatonnes (Gt), soit l'équivalent de 140 Gt d'émissions potentielles de CO₂e.¹⁴⁰
24. Les forêts et leur biodiversité à travers les produits ligneux et non-ligneux jouent un rôle clé dans la vie de la population rurale de la RDC et constituent une source importante de leur revenu. Les forêts fournissent un nombre important de services écosystémiques, y compris des services d'approvisionnement, de régulation, socioculturels ou bien de services de support. Parmi les services les plus importants se trouvent la provision de nourriture (par exemple de fruits et de noix), de l'eau et de plantes médicinales, la régulation de la fertilité des sols, des flux d'eau, de l'air ou bien la prévention de l'érosion.
25. Malgré le fait que la déforestation en RDC était jugée relativement faible dans le passé, notamment en la comparant avec d'autres pays tropicaux, il y a des signes inquiétants d'une croissance de la dynamique de déforestation au cours de la dernière décennie. La RDC estimait

¹³⁸ Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire, 2021.

¹³⁹ Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Atlas forestier de la République Démocratique du Congo. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <http://cod.forest-atlas.org/?l=fr>

¹⁴⁰ Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2015. Etude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo. <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/fcp-docs/2015/March/12-08-08%20PI%20Causes%20Etude%20qualitative%20causes%20DD%20PNUE.pdf>

la déforestation à 6,410,391 ha pour la décennie 2000-2010 pour l'ensemble du territoire dans son Niveau d'Emissions de Reference des Forêts (NERF). Pour la seule période 2010-2014, la superficie déboisée a dépassé les 7 millions d'hectares¹⁴¹. Alors que la période de référence du NERF ne couvre que la période 2000 à 2014, leurs projections d'accélération très forte des dynamiques de perte de couverture forestière à court terme sont conformes aux estimations les plus récentes des tendances de déforestation. En utilisant les données spatiales de Hansen et al. 2013 sur la perte de couverture forestière, Global Forest Watch (2022) estime que le taux de déforestation a augmenté de 0.25% à 0.55% de la superficie totale de forêt par an de la période 2001-2010 à la période 2011-2020.¹⁴² Ces dernières années (2016 à 2021), le déboisement semble s'accélérer encore davantage avec des taux de déforestation annuels constamment dépassant les 0.60%. À la déforestation s'ajoute le phénomène croissant de la dégradation forestière à travers la modification du couvert, de la structure et de la fonction des forêts. La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification a constaté que « la dégradation des terres et la déforestation constituent un frein sérieux au développement économique et social de la RDC. » ¹⁴³

26. Les causes de la déforestation et de la dégradation forestière sont multiples et peuvent être regroupées en facteurs contextuels et facteurs directs. La RDC se caractérise à la fois par une très faible densité de population et un taux de croissance démographique élevé (NERF 2018). Par conséquent, la densité de population a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années, notamment dans les zones urbaines comme Kinshasa. En même temps, l'instabilité politique, le développement des infrastructures et l'urbanisation, et les conditions économiques (tels que le chômage, particulièrement chez les jeunes, et la pauvreté) ont eu et continuent d'avoir un impact négatif sur les ressources forestières. Les causes directes et plus imminentes de la déforestation et de la dégradation forestière qui en découlent sont l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois, l'exploitation industrielle du bois, la carbonisation et le bois de chauffe, l'exploitation minière et les feux de brousse.
27. Vu la portée du projet AVENIR et ses zones d'intervention, il est important de mentionner l'importance de la croissance démographique de la ville de Kinshasa (boom démographique : 6% par an)¹⁴⁴. Cette croissance de la population va de pair avec une demande croissante (partiellement satisfaite actuellement) de produits alimentaires et de l'énergie qui devrait être essentiellement provisionnée par les provinces avoisinantes. Ce sont donc l'agriculture itinérante et l'énergie qui constituent les moteurs principaux de la déforestation dans ces provinces. En l'absence de gestion durable de la fertilité des sols et un manque d'accès aux techniques agricoles durables, les ménages ruraux dépendent de l'agriculture itinérante. Avec les modes de production des cultures principales (manioc, maïs et arachide) qui mènent à un appauvrissement rapide de la fertilité des sols, cette pratique entraîne l'expansion agricole vers des terrains plus fertiles, notamment les zones forestières. Les ménages exploitent enfin le flash de la fertilisation par le brûlis¹⁴⁵. Comme le montre le NERF, le bois énergie est la principale source d'énergie pour 90% de la population urbaine. Cet approvisionnement en bois énergie vers la ville de Kinshasa se fait essentiellement à travers la route nationale N°1 et l'amont du fleuve Congo.
28. Dégradation des terres et des sols – Depuis un certain nombre d'années, la RDC se trouve confrontée à un phénomène croissant de dégradation de ses principales ressources naturelles, en particulier les prairies, les ressources forestières et les terres de culture. Ayant pour cause aussi bien des facteurs naturels qu'anthropiques, cette situation a été exacerbée par une longue période de crise sociopolitique et de guerres. Le Programme de définition des cibles de neutralité

¹⁴¹ NERF, 2018

¹⁴² Global Forest Watch, 2022

¹⁴³ UNCCD, 2018

¹⁴⁴ NERF 2018

¹⁴⁵ RDC, 2016b

en matière de dégradation des terres (PDC NDT) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) suggère que « la dégradation des terres et la déforestation constituent un frein sérieux au développement économique et social de la RDC. Elles contribuent en effet à la dégradation des systèmes de production, la détérioration de l'environnement, la perte de biodiversité, l'augmentation des gaz à effet de serre, la baisse des rendements agricoles et l'exacerbation de la pauvreté. Globalement elles portent atteinte à la productivité et à la santé.”¹⁴⁶

29. En effet, une baisse de productivité primaire sur environ 5,335,000 ha de terres, soit 2,3 % du territoire national a été observée entre 2000 et 2013.¹⁴⁷ Ce sont des surfaces présentant les premiers signes de régression, donc en phase de dégradation. Vu que les changements d'utilisation de terres se sont accélérés ces dernières années, il est très probable que la productivité des terres a continué à baisser. Il s'agit des superficies disséminées sur le territoire national principalement le Kongo Central. D'autres provinces sont également touchées notamment les alentours de Kinshasa, l'ex-province de Katanga et le sud Kivu.
30. La UNCCD fait également remarquer une forte diminution de plus de 17% de la quantité globale des stocks de carbone organique du sol initial suite à la conversion d'environ 2.058.500 ha des zones boisées en des terres cultivées. Les zones les plus affectées des pertes de stock de carbone organique sont, en ordre d'importance, Kinshasa, Bandundu, Ex-Katanga et le Kongo Central.¹⁴⁸
31. La dégradation physique des terres est la plus importante problématique de la RDC, avec notamment la pratique du brulis en milieu rural, utilisée non seulement pour des raisons culturelles mais surtout agricoles. En l'absence des moyens pour l'intensification agricole durable (comme par exemple l'accès aux semences améliorées ou aux intrants)¹⁴⁹, la pression démographique se traduit par une augmentation des surfaces cultivées et une réduction du temps de la jachère. Cela entraîne une dégradation de plus en plus importante de la fertilité des sols jusqu'à les rendre parfois improductifs.
32. La dégradation des terres affaiblit de manière considérable la capacité des écosystèmes de répondre à des phénomènes naturels extrêmes, tels que les incendies. Dans la zone d'intervention du projet, le risque d'incendies est particulièrement élevé. Cela signifie qu'il y a plus de 50 % de chances de rencontrer des conditions météorologiques qui pourraient favoriser un incendie de forêt important susceptible d'entraîner des pertes de vie et de biens au cours d'une année donnée.¹⁵⁰
33. En l'absence de droits fonciers bien établis et de planification urbaine, l'exode rural amène des populations nombreuses à venir s'installer sur des zones fragiles, parfois non prévues pour le lotissement. Considérant le profil géophysique des provinces servies par le projet AVENIR, il est important à noter que de grandes parties du territoire sont caractérisées par de fortes pentes (avec 6% de la superficie ayant une pente extrême, et environ 20% du territoire ayant une pente modérée et large, respectivement, voir Appendice 3)¹⁵¹, notamment les zones autour de Kinshasa. La dégradation des terres peut donc avoir des conséquences graves en termes d'érosion des sols, comme c'est le cas à Kinshasa et dans plusieurs centres urbains.

¹⁴⁶ UNCCD. 2018. République Démocratique du Congo Programme de Définition des Cibles de la Neutralité en Matière de Dégradation des Terres (PDC/NDT). https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2019-03/Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo%20LDN%20TSP%20Country%20Report.pdf

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ ThinkHazard. Wildfire in DRC. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://thinkhazard.org/en/report/1072-democratic-republic-of-congo-kinshasa/WF>

¹⁵¹ FAO. Earthmap. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: www.earthmap.org

ii.) Evaluation environnementale de l'impact du projet

Forêts, Biodiversité et lutte contre la dégradation des terres

34. **Habitat** : la principale crainte qui peut résulter de projets d'infrastructures est l'accélération de la déforestation que peut entraîner une meilleure accessibilité de zones enclavées, facilitant la commercialisation de charbon de bois et de bois d'oeuvre. C'est pourquoi la plupart des pôles d'intervention sont situés en zones de savanes dégradées, dans lesquels le projet va précisément chercher à reconstituer un couvert arboré par un soutien à la sécurisation foncière pour de l'agroforesterie par les ménages vulnérables, la formalisation des forêts coutumières par des titres de concessions forestières de communautés locales. Une concertation participative débouchant sur des Plans Simples d'Aménagement du Territoire, ainsi que diverses initiatives de soutien à l'entrepreneuriat pour offrir des alternatives rémunératrices à l'exploitation de charbon de bois seront également mis en place. La production de combustibles à cycle court (acacias, bambous) est également appuyée pour se substituer aux prélèvements dans les forêts.
35. **Aires protégées** : Parmi les 8 pôles, le projet intervient à Lukula (à 30km de la réserve de Biosphère de Luki), à Oshwe (au coeur du domaine de chasse éponyme), à Mushie et à Inongo (respectivement en lisière et à l'intérieur de la zone Ramsar de Tumba-Ngiri- Mai-Ndombé, qui est le plus vaste site Ramsar au monde). A Inongo, les infrastructures physiques de marché prévus dans les autres pôles ne seront pas réalisés. Les Plans Simples d'Aménagement du Territoire soutenus par le projet, ainsi que les Concessions de Forêts des Communautés Locales, contribueront à préserver et restaurer le maillage entre des habitats théoriquement protégés mais fragmentés dans les faits, et limiter la déforestation qui réduit les habitats pour la biodiversité.
36. **Conflits avec la faune sauvage** : Le prélèvement de viande de brousse comme source principale de protéines est documentée dans certains territoires (Oshwe) mais la grande faune présente a tendance à éviter le contact des humains (e.g. programme d'habituation nécessaire pour des projets d'écotourisme). Plutôt que de conflits (piétinement de récolte etc.), les rencontres problématiques entre la faune et les communautés locales semblent résulter majoritairement d'accidents (e.g. morsures de serpents) ou d'activités de chasse.
37. **Espèces menacées** : Le projet se focalise sur la réhabilitation de routes existantes à proximité d'infrastructures de marché, et n'a pas vocation à ouvrir de nouvelles voies d'accès à des aires naturelles. Par rapport à une situation sans projet, le soutien à l'agroforesterie, à la planification spatiale, aux forêts communautaires et aux alternatives entrepreneuriales pour substituer les sur-prélèvements de ressources naturelles contribuent ensemble à une meilleure protection des espèces menacées et de leurs habitats. Pour les espèces halieutiques en particulier, un effort de structuration et de sensibilisation pour protéger les zones de frayères et interdire les pratiques prélevant les alevins de façon indiscriminée sera mené.
38. **Espèces migratoires** : Sur base de leurs aires de distributions connues, les grands mammifères migrants susceptibles d'être présents dans la zone d'intervention du projet sont diverses antilopes (*tragelaphus* sp.), la panthère (*Panthera leo*) et les éléphants d'Afrique des forêts (*loxodonta africana*). Ces derniers sont notamment reconnu pour leur rôle écosystémique de régénération des forêts en contribuant à disperser les graines des arbres dont ils consomment les fruits. Le désenclavement de certaines zones rurales peut potentiellement résulter en une pression supplémentaire par la chasse et le braconnage (meilleur accès et croissance démographique), mais les efforts de diversification alimentaire pour réduire les besoins en protéines animales prélevées sur la faune, ainsi que la protection et la restauration des habitats boisés (corridors agroforestiers, concessions de forêts communautaires etc.) contribuent à offrir un refuge à ces espèces. La RDC recense également la présence de 15 ordres d'oiseaux caractérisés par des comportements migratoires. Le parc marin des mangroves dans la province du Kongo Central, dont les zones humides présentent une importance particulière, se situe hors des zones d'intervention planifiés. Certaines infrastructures de marchés seront situés en

périphérie du vaste ensemble classé Ramsar (Ngiri-Tumba- Mai-Ndombé) mais toujours dans le but de développer des activités alternatives au prélèvement de ressources naturelles et à la conversion des forêts en champs et jachères dégradées. En plus de plans simples d'aménagement du territoire, des plans de cogestion des pêches ou des chasses pourront être établis de façon participative par les communautés afin d'accroître la disponibilité des proies pour les oiseaux migrateurs piscivores et réduire la pression cynégétique sur la faune

39. **Espèces invasives** : Le soutien à la culture de bambou comme source de biomasse combustible (mais aussi de matériaux de construction, textile, artisanat etc.) en substitution du charbon de bois privilégiera le bambou local. Il n'est pas exclu que des variétés plus productives soient cultivées. Toutefois, le bambou a vocation à être récolté et transformé, notamment comme combustible. Sa valeur marchande minimise de facto le risque de prolifération incontrôlée.
40. **Organismes Génétiquement Modifiés** : Le projet prévoit un appui aux filières semencières, en partenariat avec l'INERA et le SENASEM, qui sont soumises au cadre légal (notamment les articles 62 et 63 de la loi du 09 juillet 2011 sur les questions relatives à la gestion des organismes génétiquement modifiés). L'appui consiste à autonomiser des multiplicateurs de semences améliorées locales en faveur des petits producteurs. Il s'agit par conséquent de variétés non-modifiées
41. **Ressources naturelles** : Les ouvrages routiers et la construction des marchés de gros et centre de collecte peuvent nécessiter des matières premières naturelles. Ces quantités devraient demeurer modestes à l'échelle des territoires desservis, mais une attention particulière doit être portée afin que le prélèvement de sable de rivière ou l'extraction d'argile pour la cuisson de briques dans la chaîne de sous-traitance ne créent ou aggravent localement des phénomènes d'érosion ou d'affaissement des berges, qui peuvent perturber l'habitat d'espèces animales et végétales mais aussi de populations habitant à proximité des carrières. La situation est très variable d'une localité à l'autre, et la prévention par un cahier des charges précis peut éviter des conséquences indésirables.
42. **Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution**
43. **Dispersion de polluants dans l'environnement**: Comme toute activité humaine et a fortiori un chantier d'infrastructures, la réalisation des ouvrages de la composante 2 produira des déchets, mobilisera des engins de constructions et occasionnera le stockage et l'utilisation de substances pouvant perturber l'environnement (carburants, ciments, chaux etc.). De même, certaines activités financées par les appuis à l'entrepreneuriat sont susceptibles de générer des pollutions accidentelles (eaux usées, produits phytosanitaires, etc.). L'impact de ces événements hypothétiques devrait toutefois demeurer limité dans l'espace et dans le temps au regard de la capacité d'absorption de l'environnement d'une part, et l'échelle des activités économiques visées par le projet d'autre part.
44. **Production de bioressources** : Le projet appuiera la diversification des revenus des ménages ruraux et leur autonomisation par des appuis à l'entrepreneuriat, notamment dans les domaines des pratiques agricoles améliorées à travers les champs école paysan et l'amélioration semencière, la culture du bambou et de l'acacia comme combustibles de substitution aux braises issues de la déforestation, ainsi que l'agroforesterie multi-étagée comprenant des fruitiers, des essences hôtes de chenilles ou mellifères, du bois d'oeuvre ou des cultures de rente (palmier, cacaoyer, caféier) selon les opportunités identifiées de façon participative par les communautés appuyées, l'aquaculture (en substitution à de la pêche non-durable) et le petit élevage. L'ensemble de ces activités sera cependant pratiqué à une échelle réduite (ménage ou micro-entreprise), et en veillant à restaurer et complexifier le terroir sur des paysages dégradés de jachères et de savanes.

2.2.b. Tendances et impacts climatiques

45. **Tendances climatiques** - Selon l'indice ND-GAIN qui capture la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, et sa volonté d'améliorer la résilience, la RDC est parmi les cinq pays les plus vulnérables du monde.¹⁵² Les impacts du changement climatique sont déjà perceptibles à travers le pays, notamment par une augmentation des températures, une forte baisse de la précipitation et une plus grande variabilité de la pluviométrie. Ces changements plus long-terme sont accompagnés d'événements météorologiques extrêmes, telles que la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie, ou bien les inondations.¹⁵³ Les projections climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prédisent une aggravation des tendances et événements mentionnés ci-dessus avec des impacts significatifs sur les écosystèmes du pays et par conséquent aussi sur les services écosystémiques, les moyens de subsistance de la population et l'économie.¹⁵⁴
46. En 2020, 54% de la population vivait dans les zones rurales.¹⁵⁵ La majorité de la production agricole de cette population rurale est pluviale (et fournit des moyens de subsistance à la majorité de la population) et dépend donc directement de la variabilité climatique.¹⁵⁶ Les précipitations intenses endommagent les cultures et érodent les sols fertiles, ce qui peut conduire à une intensification des maladies des cultures. Les périodes de sécheresse prolongées et la hausse des températures stressent les plantes et réduisent les rendements, obligeant les agriculteurs à étendre leurs terres cultivées en forêts. La variabilité et le changement climatique peuvent déplacer les saisons de culture, ce qui peut également entraîner des impacts sur la productivité et altérer la sélection des cultures et les pratiques de production et de transformation des agriculteurs.¹⁵⁷
47. L'augmentation des températures et les précipitations variables ont également un impact sur les forêts de la RDC (important pour les moyens de subsistance et les services écosystémiques), qui sont déjà menacés par le changement d'affectation des terres et la demande croissante de charbon de bois et de produits forestiers tropicaux. Des phénomènes météorologiques plus extrêmes comme des précipitations intenses après des périodes de sécheresse prolongées entraînent une érosion et des crues soudaines, endommagent les routes et les infrastructures, anéantissent les récoltes et mettent des vies supplémentaires en danger. Par exemple, les fortes pluies du janvier 2018 ont provoqué de graves inondations, des glissements de terrain et un ensablement dans neuf communes de Kinshasa, affectant plus de 15 700 personnes et faisant 51 morts.¹⁵⁸
48. Projections d'impacts climatiques - Les températures annuelles en RDC devraient augmenter, entre +1,7°C et +4,5°C d'ici la fin du siècle. Les vagues de chaleur devraient devenir plus fréquentes et plus durables. Les journées et nuits chaudes devraient augmenter de 13 à 58 % et de 33 à 86 %, respectivement. De plus, les jours et nuits froids devraient diminuer de 6 à 10 % d'ici la fin du siècle. Dans tous les scénarios d'émissions, les températures continueront

¹⁵² ND-GAIN. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

¹⁵³ Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2009. Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre sur le Changement Climatique. <https://unfccc.int/resource/docs/natc/rdcnc2.pdf>

¹⁵⁴ IPCC. 2021. Climate Change 2021: The Physical Science Basis. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf

¹⁵⁵ World Bank. Rural population (% of total population). Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=CD>

¹⁵⁶ USAID. 2018. Climate Risk Profile: Democratic Republic of Congo. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/20180716_USAID-ATLAS_Climate-Risk-Profile_DRC.pdf

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ USAID. 2018. Climate Risk Profile: Democratic Republic of Congo. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/20180716_USAID-ATLAS_Climate-Risk-Profile_DRC.pdf

d'augmenter à travers la RDC jusqu'à la fin du siècle (Figure 1).¹⁵⁹ Dans un scénario d'émissions élevées (RCP 8.5), les températures moyennes augmenteront rapidement d'ici le milieu du siècle. La plus forte hausse de température est prévue pour la période d'octobre à mars (Figure 2). L'augmentation de la chaleur et des conditions de chaleur extrême plus fréquentes et plus intenses auront des implications importantes pour la santé humaine et animale, l'agriculture, les ressources en eau et les écosystèmes.¹⁶⁰

Figure 1. Moyenne historique et projetée température pour la RDC de 1986 à 2099 (Période de référence, 1986-2005)

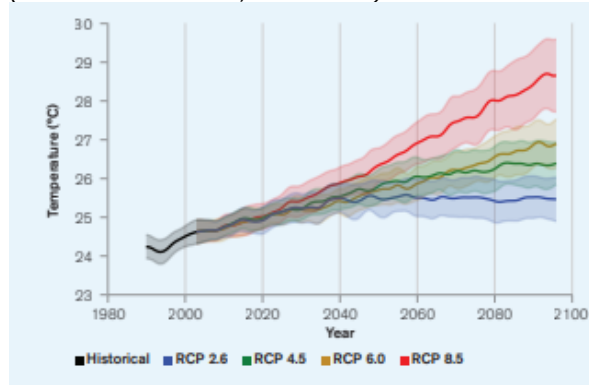
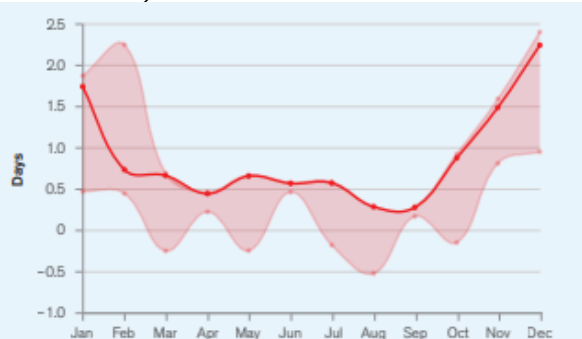


Figure 2. Changement prévu dans les jours d'été ($T_{max} > 25^{\circ}\text{C}$) (RCP8.5, Période de référence, 1986-2005)



Source: World Bank. 2021.

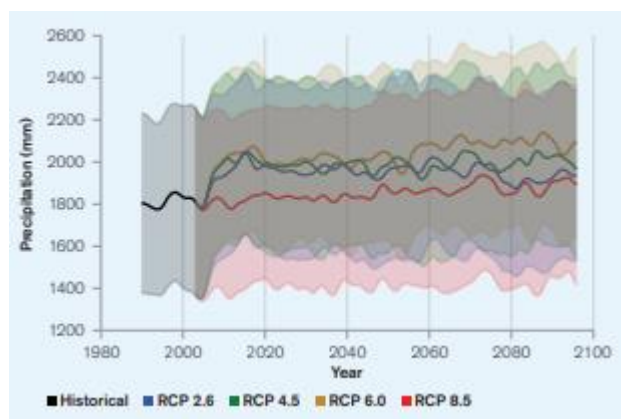
49. Le réseau météorologique et l'enregistrement des observations à travers la RDC sont rares, ce qui pose un défi pour les projections des précipitations futures. Alors que les projections n'indiquent aucun changement significatif dans les précipitations annuelles (Figure 3), les précipitations devraient devenir considérablement plus variables, avec une augmentation probable de la fréquence et de l'intensité des événements de précipitations extrêmes. Cela devrait avoir un impact négatif sur l'agriculture, l'eau, l'énergie, la foresterie et la santé, ainsi que sur les terres agricoles disponibles, les ressources en eau douce et les écosystèmes. L'intensité des précipitations des fortes pluies est susceptible d'augmenter jusqu'à 27%. De façon saisonnière, on s'attend à ce que davantage de précipitations tombent pendant la saison déjà humide qui se produit entre octobre et avril. Cela se traduira probablement par des périodes sèches plus durables. Les impacts seront plus prononcés via les changements dans le bilan hydrique du pays et sont susceptibles d'augmenter l'incidence des inondations. Les catastrophes naturelles provoquées par des inondations et des sécheresses plus fréquentes et plus intenses devraient augmenter en nombre.¹⁶¹

¹⁵⁹ World Bank. 2021. Climate Risk Country Profile. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15883-WB-Congo%2C%20Democratic%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf>

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Ibid.

Figure 3. Changements projetés en moyenne annuel à travers la RDC pour la période entre 1986 à 2099 (Période de référence, 1986-2005)



Source: World Bank. 2021.

50. **Risques naturels et exposition aux changements climatiques** - La RDC est exposée à de nombreux risques naturels, notamment des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des inondations et des sécheresses.¹⁶² La vulnérabilité à ces aléas est exacerbée par la pauvreté et l'insécurité politique.
51. La RDC connaît une variabilité météorologique et climatique extrême, entraînant une forte exposition aux inondations et aux sécheresses, qui devraient augmenter en fréquence et en gravité en raison du changement climatique. Les catastrophes naturelles les plus courantes dans la zone d'intervention du projet AVENIR sont les inondations et érosion, les feux de forêts dues aux sécheresses et le stress hydrique.
 - **Inondations et érosion:** Parmi les 8 pôles d'intervention, le risque d'inondations est considéré comme modéré au Kwango et autour du pôle de Mbanza Ngungu (Kongo Central), et élevé pour le Mai-Ndombé (zones urbaines et vallées rurales) et au Kwilu (surtout les zones rurales). Les glissements de terrains, consécutifs à de fortes précipitations ou suite à la progression des ravines, constituent également un facteur de vulnérabilité dans plusieurs localités, essentiellement au Kwango, Kwilu et Kongo Central. Le réseau routier est en outre particulièrement vulnérable aux extrêmes de précipitation ainsi qu'à l'érosion ou à l'ensablement.
 - **Feux de forêts:** Un risque moyen d'occurrence accrue de canicule est attribué pour l'ensemble des 4 provinces ceinturant Kinshasa, en raison du changement climatique. Toutefois, le risque de feux de forêts est considéré comme élevé, en raison de pratiques pouvant dégénérer hors de contrôle dans des environnements secs: défrichage par le feu, production de braises etc.
 - **Stress hydrique:** un risque faible est signalé pour les provinces de Kongo Central, Kwango et Kwilu. La disparition du couvert forestier entraîne en effet un changement du régime pluviométrique. Malgré les nombreux tributaires du fleuve Congo traversant ces territoires, des sécheresses locales ne peuvent être exclues.
52. En plus, le changement d'affectation des sols entraîne localement une modification de régime climatique, qui est exacerbé par le changement climatique, et qui impacte l'agriculture (érosion des sols, durée de la saison sèche etc.). Ces évolutions ont des causes multiples, et bien que la dérive climatique soit un facteur amplificateur, la reconstitution d'un couvert arboré peut

¹⁶² ThinkHazard. 2021.

largement contrer ces impacts. L'adoption de telles pratiques d'aménagement du territoire nécessite toutefois une sécurité foncière qui permette aux ménages ruraux de profiter du fruit de leur travail à long terme. La productivité de cultures essentielles comme le manioc, la banane ou le haricot sont affectés par des virus (nécrose racinaire, mosaïque, fusarium etc.), tandis que la pastelleuse bovine a ravagé plus de 40 000 têtes de bétail en 2022 et plongé de nombreux éleveurs dans la précarité. Le désenclavement des territoires, s'il facilite l'accès à des semences améliorées et résistantes, peut aussi accélérer la diffusion de phytopathologies (circulation de matériel végétal contaminé).

53. **Vulnérabilité** – Les 4 provinces entourant Kinshasa sont très vulnérables à la variabilité saisonnière ainsi qu'au changement climatique à long terme. À mesure que la vulnérabilité augmente, les impacts cumulatifs politiques, sécuritaires, sociaux, économiques et environnementaux augmenteront également. Les sécheresses et les inondations en particulier sont susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement, la société, la situation de la sécurité alimentaire et l'économie en général. Des impacts importants sont prévus pour les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture, de la santé et de la foresterie du pays. De plus, les fortes pluies, les inondations, la sécheresse et l'érosion des sols mettent en danger les infrastructures urbaines et rurales, en particulier celles qui desservent les groupes pauvres et vulnérables.¹⁶³
54. **La dégradation de l'environnement**, les changements dans les ressources en eau et la perte de la biodiversité et des services écosystémiques constituent de sérieux obstacles au développement continu du pays. Les changements dans les régimes de précipitations peuvent avoir des conséquences de grande envergure pour les écosystèmes et la biodiversité, la production alimentaire, l'industrie de l'eau et les rivières. La variabilité et le changement climatiques sont susceptibles d'exacerber ces préoccupations, car la majorité de la production agricole est pluviale, fournissant des moyens de subsistance à une grande partie de la population. La hausse des températures et des précipitations plus variables aura également un impact sur les forêts du pays, qui sont essentielles aux moyens de subsistance ruraux, et les services écosystémiques qu'elles fournissent, qui sont déjà menacés par les changements d'utilisation des terres et une demande croissante de charbon de bois et de produits forestiers tropicaux. Des phénomènes météorologiques plus extrêmes tels que des précipitations intenses après des périodes de sécheresse prolongées peuvent entraîner une érosion et des inondations soudaines, endommager les routes et les infrastructures, anéantir les récoltes et mettre des vies supplémentaires en danger.¹⁶⁴
55. Deux problématiques endémiques supplémentaires sont à mentionner dans le contexte de la RDC: les conflits armés et les épidémies.
56. **Conflits armés** : les groupes armés sévissent essentiellement à l'Est du pays, et des tensions sociales sont signalées en Angola voisin. Bien que ces conflits ne fassent pas de victimes directes dans la zone d'intervention du projet, ceux-ci continuent d'alimenter les déplacements internes de population. Les problèmes d'accès à la terre poussent également au défrichement de zones boisées périphériques par des ménages déplacés. L'érosion, les sécheresses, les feux de forêts etc. sont accentués par la dérive climatique, et contribuent à la pression migratoire, mais ne constituent pas le moteur direct des migrations.
57. **Epidémies** : Le Covid a impacté l'économie congolaise et plus particulièrement les revenus des ménages les plus pauvres. L'endémisme de certaines maladies affecte aussi la santé de la population active, et donc sa capacité à faire face aux événements climatiques extrêmes
58. **Capacité d'adaptation** – La RDC a un très faible niveau de capacitation d'adaptation aux changements climatiques, notamment en raison des difficultés dans le processus de

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Ibid.

développement et de la mise en œuvre de projets de lois du pays. Ces derniers sont souvent contrecarrés par l'instabilité socio-économique et politique, y compris les conflits, les institutions faibles ou bien la pauvreté. De fait, selon le score de progression de la réduction des risques de catastrophe développé par le Centre Commun de recherche de la Commission Européenne (JRC), la RDC figure parmi les 10 pays avec le score le plus faible, indiquant le manque de capacité d'adaptation du pays.¹⁶⁵ Ce manque de capacité d'adaptation se voit reflété dans les aspects suivants dans la zone de projet:

- a. Prévisions météorologiques : la facilité d'accès à l'information météorologique de court terme est inégale, mais la couverture du réseau radio permet de combler les lacunes de la faiblesse des signaux telecom. Bien qu'améliorable sur le fond ou la forme, des Organisations Paysannes sensibilisent aussi au concept de changement climatique dans de nombreuses localités.
- b. Etat : de nombreux services étatiques peinent à financer et exécuter leurs missions au quotidien, souvent faute de moyens adéquats. Il est à craindre que les situations d'urgences ne sont donc pas anticipées dans la plupart de ces services
- c. Autonomie : L'absence de sécurité foncière fait obstacle à de nombreux ménages pour initier des actions de résilience par eux-mêmes comme la gestion de fertilité des sols ou la constitution d'un couvert arboré. Le projet AVENIR va créer ces opportunités, via des formations, des services financiers et du coaching entrepreneurial pour une diversification des productions et l'accès à de meilleurs débouchés commerciaux
- d. Accès aux services financiers : Bien qu'il existe des mécanismes de financement par les pairs (tontine) ou quelques agences bancaires dans certaines localités, une méfiance mutuelle existe entre celles-ci et certaines communautés (emprunteuses ou épargnantes, selon les cas). Ces services ne sont ni complets ni suffisamment fiables, et rarement accessibles aux ménages qui n'ont pas de biens ou de titres fonciers à mettre en hypothèque. La sous-composante 1.3 du projet est spécifiquement dédiée au soutien à l'entrepreneuriat, et d'autres mécanismes comme un Fond d'Investissement pour l'Accès à la Terre sont également prévus.
- e. Infrastructures : l'état de délabrement de nombreuses routes de desserte agricole ainsi que l'absence ou la forte dégradation d'infrastructures de marchés (ports fluviaux, centres de collecte, marchés de gros) handicapent également la capacité de résilience et de mobilisation économique des bassins de production ruraux pour prévenir et atténuer les chocs résultants du changement climatique.

2.2.b. Tendances et impacts climatiques

59. **Contexte des émissions de GES** – Les émissions totales de GES de la RDC s'élèvent à 2.48 millions de tCO₂e., représentent seulement 0.02% des émissions mondiales de GES.¹⁶⁶ L'analyse des GES par secteurs d'activités de la 3e Communication Nationale à la Convention Cadre sur le Changement Climatique, montre que le secteur de l'Agriculture, Foresterie et autre Affectation des Terres (en anglais AFOLU pour Agriculture, Forestry and Other Land Use Changes) contribue plus de 94.5% des émissions de GES de la RDC (ce qui peut être divisé en 4.5% pour l'Agriculture et environ 90% pour la Foresterie et les autre Affectation des Terres).¹⁶⁷ Dans sa

¹⁶⁵ Joint Research Centre of the European Commission. DRMKC - INFORM. Accédé en ligne le 17 décembre 2021:

<https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Risk-Facts-Figures>

¹⁶⁶ Global Carbon Atlas. Democratic Republic of Congo. Accédé en ligne le 17 décembre 2021:

<http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

¹⁶⁷ Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2015. Troisième Communication Nationale à la Convention Cadre sur le Changement Climatique. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/codnc3_french.pdf

Contribution Nationale Déterminée (CDN), la RDC s'est engagé à réduire ses émissions de 17% d'ici 2030 par rapport aux émissions du scénario des émissions du statu quo, soit une réduction d'un peu plus de 70 Mt de CO₂e évités.¹⁶⁸ AVENIR s'aligne étroitement avec les objectifs d'atténuation de la CDN. Le projet interviendra pour améliorer le système de production agricole à travers l'introduction de systèmes agroforestiers multi-strates et des pratiques d'agriculture intelligente face au climat afin de séquestrer du carbone organique dans les sols et la biomasse et de contribuer à une réduction des émissions de GES liées aux déboisement et la dégradation des terres.

60. **Impact de GES du Projet** – Le bilan carbone total du projet AVENIR s'élève à -8,218,879 tCO₂e. sur une période de 20 ans (7 ans de mise en œuvre et 13 ans de capitalisation) pour une surface totale de 55,147 ha. Le calcul et les hypothèses pour le calcul se trouvent dans l'Annexe 14. Le projet représente ainsi un puits net de carbone. La séquestration de carbone et les réductions d'émissions peuvent être expliquées par une transition de la production alimentaire et des moyens de subsistance passant de cultures itinérantes sur brûlis à des systèmes agroforestiers intégrés qui ont le double-avantage environnemental i) de réduire la déforestation des forêts primaires et ii) de séquestrer du carbone dans la biomasse et les sols (qui compensent largement de potentiels émissions liés à la réhabilitation des routes rurales et à l'amélioration des processus de transformation des produits agricoles (notamment du manioc en farine)).

2.3 Target group profiles

61. Le groupe cible prioritaire du Projet est constitué de petits producteurs et entrepreneurs vulnérables, principalement les jeunes et les femmes - impliqués dans les métiers et chaînes de valeurs agroalimentaire. Le Projet impactera 2 millions de personnes, soit 400,000 ménages dont moins 50% femmes et 50% jeunes, 5% de personnes vivant avec un handicap et 0.5% de population autochtones.
62. Le ciblage se basera sur l'existant soit les groupes, groupements, coopératives, jeunes entrepreneurs, petits producteurs, GIE qui pratiquent d'ores et déjà l'activité, des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement sur un projet lié à l'employabilité ou la formation des jeunes en lien avec le secteur agricole: production, transformation, collecte et commercialisation. L'objectif étant de leur permettre de se concentrer sur leurs activités économiques et créer des relations économiques avec les autres maillons de la chaîne.
63. Les femmes représentent 52% de la population mais peu ont accès à des emplois décents, et les femmes et les filles ont moins accès à l'éducation que les hommes et les garçons, avec des taux d'analphabétisme plus élevés. Les femmes subissent des violences sexuelles et physiques extrêmes (notamment dans les zones de conflit) et des violences domestiques qui touchent jusqu'à 52% des femmes tandis que 39% déclarent avoir été menacées ou blessées¹⁶⁹.
64. La population de la RDC est très jeune avec plus de 68% ayant moins de 25 ans¹⁷⁰, dont plus de 60% vit dans des zones rurales¹⁷¹. Le chômage touche 90% de la population active, en particulier les jeunes et les femmes. Par ailleurs, les jeunes ayant un emploi indépendant non satisfaisant sont plus nombreux (45,8%) en milieu rural qu'en milieu urbain (13,4%)¹⁷². La guerre et les conflits ont englouti de nombreux jeunes, dont beaucoup viennent des zones rurales.

¹⁶⁸ Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2017. Contribution Nationale Déterminée.

<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo%20First/CPDN%20-%20R%C3%A9p%20D%C3%A9m%20du%20Congo.pdf>

¹⁶⁹ TBD

¹⁷⁰ TBD

¹⁷¹ TBD

¹⁷² TBD

Sans emploi, ces jeunes sont extrêmement vulnérables à la radicalisation et aux groupes extrémistes, et beaucoup migrent vers les villes, principalement Kinshasa, ou à l'étranger

65. Les Pygmées sont considérés comme des Peuples Autochtones en RDC, car leur présence sur le territoire serait antérieure à celles des vagues de peuplement bantous. Ces peuples sont étroitement attachés à la forêt primaire, considérée comme source de spiritualité et de moyens de subsistance. Beaucoup sont devenus sédentaires ou semi-sédentaires avec l'agriculture et l'artisanat comme principales sources de revenus. Seulement trente mille Pygmées ont conservé une vie nomade traditionnelle basée sur la chasse et la cueillette. Ces activités traditionnelles se déroulent désormais dans des zones beaucoup moins étendues, à proximité des établissements permanents. Le gibier et les produits forestiers non ligneux deviennent de plus en plus rares, car ils doivent les partager avec les autres ethnies installées sur les mêmes territoires.
66. Des discriminations sous forme d'inégalités d'accès aux opportunités économiques (certaines filières commerciales, possibilités d'achat de terrains etc.) ont aussi été signalées en ce qui concerne les personnes déplacées internes (par rapport à des habitants établis de longue date dans une région). Le ciblage veillera à ce que l'accès aux opportunités offertes par le projet AVENIR soit équitable lorsque la présence de tels groupes d'habitants est avérée.

3. Analyse institutionnelle

3.1 Institutions

67. Le Président de la République Démocratique du Congo est le chef de l'Etat élu au suffrage universel direct. Le gouvernement central est dirigé par un Premier Ministre, nommé au sein de la majorité parlementaire. Le territoire national est subdivisé en 26 Provinces, chacune dirigée par un Gouverneur et son gouvernement (ministres, commissaires et secrétaires généraux). Les Provinces sont à leur tour composées d'entités urbaines (les 35 villes) et rurales (les 145 territoires). Ces derniers sont encore constitués de communes, secteurs et chefferies, elles-mêmes divisées en Groupements (de plusieurs villages).
68. De nombreuses agences multilatérales (FAO, PNUD, FIDA, ONUDI, Banque Mondiale, etc.) et bilatérales (AFD, USAID, ENABEL, GIZ, JICA etc.) sont représentées et actives dans le pays. Des Universités, ONG nationales et internationales, Organisations paysannes et congrégations religieuses sont des acteurs importants de la société civile.
69. Une loi de 2009 a converti certaines entreprises publiques en sociétés commerciales (REGIDESO, SNEL, ONATRA), tandis que d'autres sont devenues des services ou établissements publics (Régie des Voies Fluviales, Office des Voiries et Drainages etc.)
70. Enfin, les chefs coutumiers bénéficient également d'une reconnaissance légale de certaines prérogatives.

3.2 Stratégies, politiques nationales et cadres réglementaires pertinents

71. La RDC a ratifié la CCNUCC en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2005. Elle a soumis sa Troisième Communication Nationale à la CCNUCC en 2015 et ses Contributions Déterminées au niveau National en 2016. Le pays a ratifié les Accords de Paris fin 2017 et est en train d'élaborer sa stratégie d'atténuation au niveau national. Le Plan national d'adaptation du pays comprenant les stratégies d'adaptation au changement climatique de la RDC, la préparation et le renforcement des institutions et des cadres institutionnels, l'amélioration de la gestion responsable de l'environnement et les efforts d'adaptation a été finalisé en 2006.
72. Conformément aux efforts de développement du pays, l'adaptation des stratégies sont également élaborées et mises en œuvre pour faire face aux vulnérabilités qui seront exacerbées par le

changement climatique, et pour poursuivre les efforts visant à renforcer les structures sociales et économiques du pays contre la vulnérabilité

73. Le projet AVENIR s'aligne par ailleurs pleinement avec les objectifs de la stratégie "145 territoires" lancée en mars 2022 par la présidence de la République, et visant à sortir 25 millions de personnes rurales de la pauvreté.
74. Des convergences peuvent également être notés entre la composante 1 d'AVENIR pour l'aménagement participatif du territoire via l'élaboration et la mise à jour des Plans Simples d'Aménagement du Territoire et les programmes REDD, REDD+ et PIREDD visant à protéger les forêts du déboisement en échange de financements issus de crédits carbone.
75. Enfin, la loi permettant la création de concessions forestières de communautés locales balise un cadre réglementaire robuste pour sécuriser juridiquement les droits fonciers des peuples autochtones et autres communautés rurales sur les terres qu'elles occupent traditionnellement. Le projet AVENIR appuiera d'ailleurs la création de tels domaines forestiers communautaires pour en pérenniser la gestion durable.

4. Catégorie environnementale et sociale

76. L'exposition du projet aux risques sociaux et environnementaux est considéré comme substantiel au sens strict des critères PESEC. Ce classement doit toutefois être mis en contexte et interprété en tenant compte des nombreuses mesures de sauvegarde prévues dans le projet.
77. **Biodiversité** : Les risques vis-à-vis des habitats protégés sont substantiels, et bien que le projet intervienne en périphérie de zones classées (critère 1.2), il s'agit de zones tampons où des agglomérations sont déjà présentes et les activités économiques humaines autorisées sont définies. Par ailleurs, le recours probable à des fournisseurs locaux dans la chaîne de sous-traitance pour des matériaux naturels tels que sables et briques (critère 1.8) de certains projets d'infrastructures peuvent localement perturber des habitats humains ou naturels. Ces prélèvements de matériaux ne sont pas significatifs à l'échelle des territoires d'intervention, et les cahiers de charge des partenaires d'exécution peuvent inclure des vérifications pour que celles-ci soient réalisées dans des conditions de conformité.
78. **Ressources naturelles** : la certitude que le projet AVENIR s'implique dans la gestion des forêts (critère 2.3), en soutenant la sécurisation foncière de forêts communautaires, contribue dans l'ensemble (avec les activités d'agroforesterie et la création de pépinières) à réduire de nombreux risques environnementaux dans les territoires ciblés. De même, le soutien à des plans de gestion durable des pêches combinés à une filière piscicole (depuis l'alevinage jusqu'aux entrepreneurs) est la seule alternative crédible pour permettre une reconstitution des stocks halieutiques tout en satisfaisant la demande nutritionnelle en poissons. Ces activités seront centrées là où les diversions et prélèvements d'eau (critère 2.5) seront négligeables à l'échelle des débits observés dans les principaux affluents du fleuve Congo.
79. **Peuples autochtones** : la présence des peuples autochtones (critères 4.1 et 4.2) dans certains pôles d'intervention fait l'objet d'une attention toute particulière dans la mise en oeuvre du projet, en particulier concernant les droits fonciers. Une concertation participative poussée avec des focus groupes dédiés dans la planification territoriale, des quotas spécifiques pour les forêts communautaires et le soutien à l'entrepreneuriat renforcent cette stratégie. Par ailleurs, si l'entrepreneuriat agroforestier et rural est susceptible d'inclure la commercialisation de produits forestiers non-ligneux (chenilles, fruits, plantes médicinales, miel etc.) qui font partie du régime alimentaire ou de la pharmacopée traditionnelle des peuples autochtones (critère 4.5), il convient de rappeler que les autres communautés rurales sont également des usagers traditionnels de certains de ces produits. Le processus de gestion participative des ressources vise précisément à assurer un partage équitable de ces ressources.

80. **Conditions de travail :** Bien qu'ils ne soient pas visés et éligibles pour les appuis à l'entrepreneuriat rural, la réalité observée dans plusieurs localités est que des enfants sous l'âge de 18 ans, en particulier au-delà de 15 ans, contribuent aux tâches ménagères, à la sécurité alimentaire et aux activités productives (critère 5.3) aux côtés de leurs parents. Cette participation n'inclut pas les pires formes de travail en termes de pénibilité, mais contribue à l'autonomisation des futurs jeunes adultes en leur inculquant les connaissances nécessaires pour le travail au champs, la pêche, le commerce etc., dans un pays où 2/3 de la population a moins de 25 ans. Ce travail, souvent à temps partiel, n'exclut pas la poursuite d'un parcours scolaire (et peut même le financer en partie). Enfin, concernant l'usage de produits présentant un risque pour la santé des travailleurs (critère 5.4), les produits phytosanitaires et engrais en particulier, leur disponibilité est avérée dans plusieurs filières économiques rurales, bien que leur coût en limite l'usage. Le projet vise également à réduire le recours à ces substances par la dissémination des bonnes pratiques (gestion intégrée, diversification etc.), notamment dans les champs écoles paysans.
81. **Santé et sécurité des communautés :** En créant des centres de collecte et des marchés de demi-gros, ainsi qu'en réhabilitant des routes de dessertes, le projet AVENIR va certainement modifier de façon significative le trafic routier (critère 6.8). Cependant, tant au niveau de la largeur des routes que de la qualité des ouvrages et la disponibilité de parkings sécurisés à accès restreint pour faciliter les opérations de chargement et déchargement, le cahier des charges de la composante 2 détaille les mesures visant à fluidifier la circulation et minimiser les risques pour les riverains, usagers des routes et passagers des véhicules.

5. Catégorie de risque climatique

82. L'exposition du projet aux risques climatiques est considéré comme **substantiel**.
83. La grande diversité et la couverture géographique des zones d'intervention depuis le pôle de Lukula à proximité de l'embouchure du fleuve Congo, jusqu'au territoire enclavés des savanes dégradées du Kwango et Kwilu, en passant par les zones en lisière du front de déboisement le long des lacs et rivières du Mai-Ndombé, expose le projet AVENIR à une multitude de risques climatiques dans des agroécosystèmes hétéroclites. Pris séparément, ces risques ne sont cependant pas insurmontable. La présence d'une antenne dans chaque province qui permet de gérer les spécificités locales en étroite collaboration avec les autorités compétentes est un choix judicieux.
84. La vulnérabilité des activités soutenues aux aléas climatiques et aux calamités (e.g. zoonoses, phytopathologies) ne peut être atténuée que par la diversification des spéculations. A l'échelle de chaque bassin de production, la vulnérabilité à ces crises amplificatrices ne peut être sous-estimée. Il en va de même pour les infrastructures, bien que les études en amont devraient permettre de sélectionner des sites robustes pour l'implantation des marchés de gros et centres de collecte.
85. Enfin, la sensibilité initiale des populations rurales ciblées et la faible capacité adaptative des institutions et des communautés contribuent à caractériser le risque climatique comme **substantiel**.

6. Recommandations pour la mise en œuvre du projet

86. Le Projet développera une stratégie genre et inclusion sociale en lien avec la sous composante « Entrepreneuriat agricole rural inclusif » et à travers l'appui aux OP, aux réseaux des femmes, Peuples Autochtones et Personnes vivant en situation de handicap, le Projet accompagnera l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans l'entrepreneuriat et leur participation aux seins des OP.

87. Le Projet travaillera également sur l'égalité de genre par l'alphabétisation fonctionnelle, la sensibilisation aux aspects de genre et de violence domestique en appliquant la méthodologie axée sur les ménages pour améliorer les relations hommes-femmes au sein de la famille. Le projet valorisera les initiatives en cours de ONUFEMMES pour la promotion de l'égalité de genre dans les zones d'intervention et mettra en place des clubs d'écoute de type Dimitra 173 notamment sur les marchés.
88. Le Projet interviendra de façon transversale pour l'inclusion des jeunes dans toutes ses activités, notamment celles centrées sur l'entrepreneuriat.
89. Le Projet interviendra de façon transversale pour l'inclusion des groupes vulnérables dans toutes ses activités par une sensibilisation au niveau des communautés, des institutions et des acteurs économiques afin de faciliter leur participation dans les initiatives d'AVENIR et lutter contre toute sorte de marginalisation et stigmatisation, proposant des activités et des modalités d'interventions spécifiquement adaptées à leur situation
90. La province de Mai-Ndombé abritant les communautés des Peuples Autochtones, des consultations seront organisées pour obtenir le consentement préalable, libre et éclairé auprès des institutions représentatives des communautés
91. Les activités de substitution aux prélèvements non-durables des ressources naturelles (déforestation, surpêche etc.), telles que l'agroforesterie à acacia, la culture du bambou, la pisciculture, l'entrepreneuriat de transformation etc. devront paraître crédibles et attractifs. Des rentrées financières rapides, même si modestes au début, sont essentielles pour provoquer une adoption par mimétisme de ces activités. La localisation des champs écoles paysans, pépinières, multiplicateur semenciers et éclosion d'alevins doivent être distribués de façon cohérente et intelligente sur le territoire, et articulés avec les circuits de commercialisation.
92. Les Concessions de Forêts des Communautés Locales (CFCL), ainsi que les Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT), offrent un cadre légal robuste pour protéger les droits coutumiers et développer les opportunités économiques des communautés rurales, y compris ceux des peuples autochtone, tout en protégeant et restaurant leur patrimoine naturel collectif.
93. Il est absolument essentiel et fondamental pour la réussite de ces stratégies collectives de gestion du territoire et de ses ressources que la participation soit effective et que la parole de chaque groupe ou partie prenante puisse être respectée et écoutée. L'effort pédagogique pour maîtriser le temps de parole de chacun, déconstruire les dynamiques de groupe hiérarchiques sans manquer de respect aux notables et aux anciens, et susciter une adhésion réelle et durable aux engagements, nécessaire à l'aménagement durable des territoires et la régénération des ressources au profit de tous. Les partenaires de mise en œuvre ainsi que les équipes de l'Unité de Gestion de Projet doivent impérativement être conscients que des conflits d'usage des terres sont ordinaires, voire inévitables en situation de pression démographique, et que les assemblées participatives et inclusives doivent viser à désamorcer les conflits potentiels, plutôt qu'obtenir une validation par une unanimité de façade.

7. Etudes supplémentaires à fournir

94. Les études suivantes seront annexées à cette SECAP:

173 Ces clubs permettent à leurs membres – femmes, hommes et jeunes – de partager leurs préoccupations et d'agir collectivement. Ce sont devenus des agents du changement, dans l'agriculture mais également dans d'autres domaines, abordant des questions sensibles telles que le VIH/SIDA, le mariage précoce ou les droits des femmes à hériter des terres.

- Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGEC) abrégé - si l'emplacement du projet sera déterminé pendant la mise en œuvre.¹⁷⁴
- Consentement préalable libre et éclairé (CLIP)¹⁷⁵
- Plan de mise en œuvre du CLIP - si les communautés affectées n'ont pas encore été identifiées.¹⁷⁶
- Évaluation de l'adaptation ciblée¹⁷⁷

95. Après consultation avec OPR, les études suivantes seront préparées au début de la mise en œuvre du projet AVENIR. L'ESCMF indiquera clairement les termes de référence, le budget et le calendrier de réalisation de ces études:

- Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGEC)¹⁷⁸
- Étude d'impact environnemental et social abrégé (EIES)¹⁷⁹
- Plan d'action/de gestion de la biodiversité¹⁸⁰
- Plan ou cadre de planification des peuples autochtones - si les communautés concernées n'ont pas encore été identifiées.¹⁸¹
- Procédures d'évaluation et de gestion du travail¹⁸²

8. Monitoring et évaluation

96. L'Unité de Gestion de Projet sera le principal acteur responsable du suivi-évaluation. Le projet suivra dans sa mise en œuvre des mesures d'atténuation, les directives nationales et s'assurera du respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale.
97. Le responsable suivi évaluation sera chargé de vérifier la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national.
98. Les activités du projet feront l'objet d'une vérification environnemental établie par des indicateurs de suivi. Les interventions du projet contribueront au renforcement de la chaîne de valeurs locales tout en soutenant l'agriculture durable et la préservation des ressources naturelles à travers un cadre de suivi-évaluation performant mis en place au démarrage.

9. Sources

- Allianz. Country risk assessment for the Democratic Republic of the Congo. Accédé en ligne le 28 juin 2022. https://www.allianz-trade.com/en_global/economic-research/country-reports/The-Democratic-Republic-Of-Congo.html#link_internal_3
- FAO. Pêche et Aquaculture en République Démocratique du Congo. Accédé en ligne le 25 juin 2022. <https://www.fao.org/fishery/fr/facp/cod?lang=fr>
- FONAREDD. 2019. Rapport annuel. <https://mptf.undp.org/document/download/24246>

¹⁷⁴ Abbreviated Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF) - if project location will be determined during implementation.

¹⁷⁵ FPIC

¹⁷⁶ FPIC implementation plan – if affected communities have not yet been identified

¹⁷⁷ Targeted Adaptation Assessment

¹⁷⁸ Environmental, Social and Climate Management Plan (ESCMP)

¹⁷⁹ Abbreviated Environmental and Social Impact Assessment (ESIA)

¹⁸⁰ Biodiversity Action/Management Plan

¹⁸¹ Indigenous Peoples Plan or Indigenous Peoples Planning Framework – if affected communities have not yet been identified

¹⁸² Labour Assessment and Management Procedures

- FONAREDD. 2020. Rapport annuel. <https://mptf.undp.org/document/download/27033>
- FONAREDD. 2021a. Programme d'appui a la mise en valeur durable des zones de savanes et de forets dégradées. <https://mptf.undp.org/factsheet/project/00120055>
- FONAREDD. 2021b. Programme de Gestion durable des Forêts (PGDF) en RDC. Accédé en ligne sur le drive de la CAFI le 30 juin 2022.
- FONAREDD. 2021c. Programme de Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage (PGDA) en RDC. Accédé en ligne sur le drive de la CAFI le 30 juin 2022.
- FONAREDD. 2021d. Politique nationale d'aménagement du territoire en RDC. Accédé en ligne le 30 juin 2022. <https://fonaredd-rdc.org/amenagement-du-territoire/>
- Global Carbon Atlas. Democratic Republic of Congo. Accédé en ligne le 17 décembre 2021: <http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>
- Global Forest Watch. Democratic Republic of Congo. Accédé en ligne le 25 juin 2022: <https://www.globalforestwatch.org/>
- IFAD. 2019. Country Strategic Opportunities Programme for the Democratic Republic of Congo. <https://webapps.ifad.org/members/eb/127/docs/EB-2019-127-R-21-Rev-1.pdf>
- IPCC. 2021. Climate Change 2021: The Physical Science Basis. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf
- Joint Research Centre of the European Commission. DRMKC - INFORM. Accédé en ligne le 17 décembre 2021: <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Risk-Facts-Figures>
- Ernst, C., Mayaux, P., Verheggen, A., Bodart, C., Musampa, C., Defourny, P. 2012. National Forest Cover Change in Congo Basin: Deforestation, Reforestation, Degradation and Regeneration for the years 1990, 2000 and 2005. <http://www.redd-pac.org/reports/ernst2012.pdf>;
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2009. Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre sur le Changement Climatique. <https://unfccc.int/resource/docs/natc/rdcnc2.pdf>
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2015. Etude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo. <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/fcp-docs/2015/March/12-08-08%20PI%20Causes%20Etude%20qualitative%20causes%20DD%20PNUE.pdf>
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2015. Troisième Communication Nationale à la Convention Cadre sur le Changement Climatique. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/codnc3_french.pdf
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable. 2017. Contribution Nationale Déterminée. <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo%20First/CPDN%20-%20R%C3%A9p%20%C3%A9m%20du%20Congo.pdf>
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Atlas forestier de la République Démocratique du Congo. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <http://cod.forest-atlas.org/?l=fr>
- ND-GAIN. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>
- ONU Habitat. 2013. Guide de médiation foncière. <https://www.un.org/en/land-natural-resources-conflict/pdfs/Guide%20du%20m%C3%A9diateur%20foncier%20RDC.pdf>
- RDC. 2009. Stratégie nationale de lutte contre les SNVBG version révisée. Accédé en ligne le 16 juin 2022: <https://evaw-global-database.unwomen.org/fr/countries/africa/democratic-republic-of-the-congo/2009/snvbg>
- RDC. 2014. Rapport national sur le développement humain 2014. https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/congo_dr-rndh-2014.pdf
- RDC. 2016a. Plan National d'Investissement REDD+. https://redd.unfccc.int/documents/index.php?file=3262_3_plan_investissement_redd_fr.pdf
- RDC. 2016b. Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo https://redd.unfccc.int/documents/index.php?file=3262_1_strategie-cadre_nationale_redd_de_la_rdc-1-corps_infographie1.pdf
- RDC. 2018. Niveau d'Émissions de Référence des Forêts pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation en République Démocratique du Congo. https://redd.unfccc.int/files/2018_frel_submission_drc.pdf
- REPALF. Accédé en ligne le 12 juillet 2022. <http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/>
- ThinkHazard. Wildfire in DRC. Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://thinkhazard.org/en/report/1072-democratic-republic-of-congo-kinshasa/WF>
- UNCCD. 2018. République Démocratique du Congo Programme de Définition des Cibles de la Neutralité en Matière de Dégradation des Terres (PDC/NDT). https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2019-03/Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo%20LDN%20TSP%20Country%20Report.pdf;
- UNCTAD. 2019. Étude diagnostique sur l'intégration du commerce République Démocratique du Congo. https://unctad.org/system/files/official-document/aldcinfdr8_fr.pdf
- UNDP. 2019. Country Programme Document for Democratic Republic of Congo (2020-2024). <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/401/01/PDF/N1940101.pdf?OpenElement>

- UNWOMEN. 2021. Accédé en ligne le 1 juillet 2022: <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo>
- USAID. 2018. Climate Risk Profile: Democratic Republic of Congo. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/20180716_USAID-ATLAS_Climate-Risk-Profile_DRC.pdf
- World Bank. Rural population (% of total population). Accédé en ligne le 16 décembre 2021: <https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=CD>
- World Bank. 2021. Climate Risk Country Profile. https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15883-WB_Congo%2C%20Democratic%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf
- World Bank. 2022. Congo, Democratic Republic of - Country Partnership Framework for the Period FY22-26. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/214221646062568502/congo-democratic-republic-of-country-partnership-framework-for-the-period-fy22-26>
- YouthPolicy. 2014. Definition of youth. <https://www.youthpolicy.org/factsheets/country/congo-kinshasa>

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

(Voir fichier séparé)

**Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois
(fichier séparé)**

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

(fichier séparé)

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte du pays		
Engagement politique		
Risque : L'élection présidentielle est prévue pour 2023. La situation peut retarder la ratification de l'Accord de financement	M	
Mesures d'atténuation : Le pays du FIDA utilisera le réseau établi dans le pays pour assurer le suivi de la ratification de l'Accord financier. Le ministère de l'Agriculture a mis en place un groupe de travail interministériel pour assurer le suivi des dossiers au sein du circuit gouvernemental.		F
Gouvernance		
Risque : Une gouvernance insuffisante des ressources du programme, entraînant de longs retards et, à terme, des fraudes et de la corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA, pourrait avoir une incidence sur l'exécution du programme.	M	
Atténuations : La formation et la sensibilisation du projet et des membres des commissions d'approvisionnement avec des missions de supervision conjointe proactives du FIDA, de l'AFD et du gouvernement de la RDC aideront à surveiller l'application des normes fiduciaires convenues par le biais d'une supervision semestrielle, d'audits semestriels ainsi que de comités d'audit et de systèmes d'information financière en ligne. En outre, un groupe de travail soutenant tous les projets du FIDA en RDC concernant les fonctions transversales de base sera mis en place et un examen permanent de l'audit interne sera mis en place.		F
Macroéconomique		
Risque : Les effets et les impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 sont concrets, compte tenu également de la récession mondiale et nationale et de ses effets sur les chaînes de valeur agroalimentaires. Les prévisions et estimations citées du FMI pour 2022 et 2023 sur la croissance économique projetée, le chômage pour les deux pays ont été négativement affectés par la pandémie de COVID19. Les prix agricoles ont considérablement augmenté, en raison de la diminution de l'offre mondiale et de la perturbation des secteurs des transports nationaux internationaux et régionaux. Tous ces risques de contribuer à l'augmentation de la pauvreté et du chômage, à la détérioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables	S	
Atténuations : En plus de bénéficier de la stratégie du FIDA pour faire face aux impacts de la COVID19 sur le secteur agricole, le projet soutiendra les investissements ruraux et agricoles dans les ménages par le biais de subventions de contrepartie avec des institutions financières et de la distribution directe de kits de production aux ménages les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.		M
Fragilité et sécurité		
Risque : Les retombées de l'insécurité et des conflits armés en provenance de l'est du pays peuvent affecter indirectement la mise en œuvre et la performance du programme en raison des flux de réfugiés internes, particulièrement vulnérables en tant que femmes célibataires et les orphelins.	M	
Atténuations: Les provinces sélectionnées sont situées dans les environs de Kinshasa et sont éloignées des conflits armés en cours. La logique d'intervention, les approches et les objectifs de développement adoptés par AVENIR sont pleinement alignés sur les politiques et priorités publiques nationales et sectorielles de développement qui soutiennent la transformation de l'agriculture vers le marché à travers le soutien à l'entrepreneuriat rural et agricole (y compris le Programme 2063 de l'Union africaine). En outre, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) grâce à la transformation structurelle de l'agriculture familiale, à l'atténuation de l'impact du changement climatique est au cœur des politiques nationales de développement et de secteur. L'implication des dirigeants locaux au sein des communautés, l'implication des organisations économiques et agricoles locales dans la mise en œuvre du projet faciliteront l'implication des réfugiés internes lorsqu'ils sont présents dans la zone ciblée.		F
Stratégies et politiques sectorielles		
Harmonisation des politiques		
Risque : Le projet est entièrement aligné sur les politiques nationales. Cependant, en raison des incertitudes liées à la COVID19 et à la récession économique mondiale, les priorités politiques du pays pourraient changer au cours de la mise en œuvre du projet.	F	
Mesures d'atténuation : Le projet adoptera une approche de gestion adaptative pour ajuster et harmoniser les priorités en lien avec le comité directeur.		F
Élaboration et mise en œuvre de politiques		
Risque:		
Atténuation:		
Contexte environnemental et climatique		

Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque: Le principal impact environnemental est lié à l'intensification de l'agriculture entraînant une pollution et de mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau, une dégradation accrue du couvert végétal avec le défrichement des zones de développement et des chantiers de construction d'infrastructures, et le risque de pollution par les travaux de développement.	S	
Atténuations: L'approche du projet comprendra la préparation d'un plan de gestion environnementale et sociale au démarrage, établissant des procédures pour la mise en œuvre de mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les actions prévues porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-silvo-pastorales et l'amélioration de leurs conditions de vie.		S
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques		
Risk: Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (érosion des terres, salinité, envasement, pluies extrêmes et inondations etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.	S	
Mitigations: Les bénéficiaires seront formés sur l'usage raisonné des intrants dans une logique environnementale, sanitaire et économique. Les techniques d'enrichissement des sols en matières organique amélioreront la rétention en eau des parcelles ainsi que des intrants solubles. Les CEP à vocation maraîchère limiteront le recours aux produits chimiques. La promotion de la diversification des cultures permettra d'assurer la durabilité des productions en n'appauvrissant pas les sols et la gestion des pestes. La collaboration avec les institutions de recherche sera importante.		S
Portée du projet		
Pertinence du projet		
Risque : Aucun risque majeur n'a été identifié. Le programme est pleinement aligné sur les politiques publiques nationales en matière de développement rural et agricole. Les priorités stratégiques du FIDA sont également dûment prises en compte dans la logique d'intervention et les approches opérationnelles. La pertinence a été confirmée lors de l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu à Kinshasa à la fin de la mission et présidé par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.	M	
Atténuations : Le projet place les jeunes femmes et les jeunes hommes au cœur de ses interventions en promouvant l'entrepreneuriat et leur intégration économique. Un comité multisectoriel composé de représentants des différents ministères participe au processus de conception pour s'assurer que toutes les politiques pertinentes ont été dûment prises en compte pour l'alignement. D'autres parties prenantes clés représentant la clientèle du FIDA (OP, réseaux de femmes et de jeunes) ont également été pleinement et activement impliquées pour exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue.		F
Solidité technique		
Risque : Les risques techniques sont liés aux capacités et aux compétences limitées des partenaires du projet et des prestataires de services pour une mise en œuvre efficace des aspects innovants du projet. Ce risque est substantiel a priori et modéré a posteriori. Les compétences sont limitées en termes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de développement et de structuration des chaînes de valeur, d'utilisation des technologies de conservation, de transformation et de stockage et d'utilisation des technologies numériques. En outre, l'accès au financement comporte des risques jugés importants a priori. Ces risques comprennent: i) un manque d'intérêt et d'engagement dans le secteur financier pour les secteurs ciblés (semences et pêche); ii) les attentes élevées des groupes cibles en ce qui concerne les subventions aux programmes; et iii) la réticence des groupes cibles à accéder au financement des institutions financières.	S	
Atténuations : La conception de ce projet s'appuie sur les enseignements tirés des projets du FIDA au Tchad et du portefeuille croissant de projets du FIDA visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans plusieurs autres pays (Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali et Sénégal). Le projet adopte l'approche du renforcement des capacités techniques et institutionnelles et de la fourniture d'un soutien direct aux organisations de jeunes et de femmes. Tous les investissements productifs dans l'infrastructure et l'équipement seront soutenus par des plans d'affaires, accompagnés d'une assistance technique pour affiner et mettre en œuvre des modèles commerciaux inclusifs. Les risques liés à l'accès au financement seront atténués par: i) l'utilisation des produits et facilités financiers déjà existants des institutions financières et du fonds d'entrepreneuriat; iii) la liaison entre les institutions financières et le secteur privé avec le guichet du secteur privé du FIDA pour mobiliser des ressources ciblant spécifiquement la structuration des chaînes de valeur offrant un potentiel; et iv) la conception de produits spécifiques pour les femmes et les jeunes ainsi que l'éducation financière afin d'améliorer leur compréhension et leur confiance dans les services financiers proposés.		M
Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité		
Modalités de mise en œuvre		
Risque : Capacités et compétences limitées des partenaires du projet et des partenaires de mise en œuvre dans la mise en œuvre efficace des aspects novateurs du projet. Délais pour recruter le personnel de PMU et pour engager des partenaires de mise en œuvre de projets	S	

Mesures d'atténuation : Au cours du processus de conception, une évaluation approfondie des partenaires de mise en œuvre potentiels identifiés sera effectuée afin de faciliter leur recrutement ultérieur; Le FIPS permettra d'affiner les termes de référence pour lancer le processus de recrutement du personnel de l'UGP en ce qui concerne la procédure en bonne et due forme et de préparer tous les documents d'approvisionnement afin d'être en mesure d'accélérer le lancement du projet.		M
Arrangements de S&E		
Risque: Le système de S&E des projets passés en RDC a montré de grandes lacunes, en particulier en ce qui concerne la collecte de données pour évaluer le niveau du produit et les indicateurs d'impact. En outre, très peu de produits de connaissances ont été capitalisés pour évaluer l'avancement réel du projet.	M	
Atténuations : Un soutien à la formation sera fourni à l'UGP concernant la désagrégation des données en fonction des catégories de groupes ciblés. Le cadre logique sera élaboré pour refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet au moyen d'indicateurs d'impact tels qu'attendus par le projet lui-même, et par le gouvernement, le FIDA et l'AFD, comme détaillé dans le COSOP, ainsi que par d'autres partenaires financiers. Les progrès seront documentés pour être partagés avec un public plus large.		L
Approvisionnement		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque : 1- Absence d'un dossier de présélection ainsi que d'un guide d'évaluation des marchés de services intellectuels suite à la dernière révision du Code des marchés publics en 2010 2- Les informations actuellement publiées sur le portail ARMP sont limitées. Il faudra rendre efficace la revue des marchés publics et déployer le SIGMAP (Integrated Public Procurement Management System)	M	
Atténuations : 1- Assurer au niveau du projet l'utilisation de documents de présélection standard appropriés et d'un rapport d'évaluation conformément aux nouvelles lignes directrices du FIDA de décembre 2019 ; 2-S'assurer que le projet dispose de tous les mécanismes de surveillance de passation de marché conformément aux procédures du FIDA; 2- Assurer la publication complète des données sur les contrats attribués au niveau du projet.		L
Responsabilité et transparence		
Risque : 1- Bien qu'un organe de recours soit mis en place au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (Comité de Règlement des Litiges) dont les délibérations sont publiées sur le site de l'ARMP http://www.arpmp-rdc.org toutes les composantes du Pilier II, point IB-3 du Système d'Évaluation des Marchés Publics de l'OCDE RDC – 2011 page 71 ne sont pas conformes . 2- Corruption perceptible et reconnue par les acteurs du secteur public ainsi que par le public. Le score du pays sur l'indice de perception de la corruption 2019 est de 18/100 selon Transparency International 3-	H	
Atténuations: 1- S'assurer qu'au niveau du projet, tous les recours respectent les dispositions des réglementations nationales et que les résultats sont publiés; 2- Opérationnalisation de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption (APLC) par l'ordonnance n° 20/013 du 17 mars 2020 du Président de la République, organe indépendant de l'État rattaché à la Présidence de la République ; 3- Assurer le respect des dispositions anti-fraude et anti-corruption au niveau du projet conformément aux Directives et politiques du FIDA en la matière.		M
Capacité en matière de marchés publics		
Risque : 1- la qualité des dossiers produits en général au niveau du projet est acceptable mais nécessite souvent des améliorations tant au niveau du DAO ou du rapport d'évaluation. Cette observation est également valable au niveau du contenu des contrats sur la détermination objective et complète des obligations des parties et la prise en compte des différentes formes de garanties en relation avec les conditions de paiement.	M	
Atténuations: 1- Assurer l'établissement d'un manuel de procédures cohérent, la formation du personnel d'approvisionnement au démarrage et surtout l'utilisation systématique des documents standard produits par le FIDA pour les projets/programmes .		L
Processus de passation des marchés publics		
Risque : 1- Le Code des Marchés Publics autorise la vente des documents d'appel d'offres, il est l'une des sources de financement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). 2- L'absence de traitement équitable des acteurs	M	
Atténuations: Les passations de marché seront effectuées conformément aux règles nationales et sous réserve de respecter les règles du FIDA et de l'AFD. Le recrutement de personnel spécialisé dans les passations de marchés (qui bénéficiera d'une formation régulière) améliorera la qualité des documents de passation de marché et du suivi des contrats. Le projet veillera à ce que les dossiers sur les services intellectuels soient en dehors de cette pratique au niveau du projet et assurera un traitement équitable de tous les candidats à toutes les étapes de la procédure.		L
Gestion financière		

Total		
Risque:	H	
Atténuation:		M
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque : La déforestation détruit l'habitat de la faune et de la flore endémiques	H	
Atténuations: Le projet contribuera à remédier à un processus de déforestation incontrôlée en cours, renforcé par le manque de moyens de subsistance des populations rurales les plus vulnérables grâce à un soutien au développement de l'agroforesterie, à la participation à une utilisation durable des produits forestiers non ligneux et à la gestion communautaire des forêts.		M
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		
Risque : une meilleure disponibilité des intrants agricoles peut favoriser une mauvaise utilisation ; le développement des marchés territoriaux générera des déchets solides et des eaux grises. La réhabilitation des routes et le développement des marchés augmenteront la consommation d'énergie.	S	
Atténuations: Les producteurs agricoles seront formés à une utilisation correcte des intrants, y compris leurs emballages de déchets, par i) des explications claires au point de diffusion (magasins d'intrants); ii) pendant les sessions des CEP ; iii) l'infrastructure du marché comprendra le traitement sur place des déchets accumulés et le drainage des eaux grises.		M
Patrimoine culturel		
Risque : S.O.		
Mesures d'atténuation : S.O.		
Peuples autochtones		
Risque: Les peuples autochtones peuvent être laissés de côté du soutien à l'entrepreneuriat et des règles et réglementations strictes en ce qui concerne l'accès aux ressources forestières qui accueillent leurs activités traditionnelles peuvent affecter leurs moyens de subsistance.	M	
Atténuations: La plupart des zones ciblées n'accueillent pas de communautés autochtones, mais dans la province de Maï-Ndombe au contraire où les PA pygmées représentent une grosse minorité (20%), le projet interagira avec des organisations de peuples autochtones pygmées pour déterminer comment leurs membres peuvent être touchés et définir des activités spécifiques pour répondre à leurs besoins.		F
Santé et sécurité communautaires		
Risque : Les maladies infectieuses et parasitaires peuvent limiter l'état nutritionnel des enfants	M	
Mesures d'atténuation : Les garderies rurales permettront d'interagir avec les services de santé communautaires en vue d'une détection précoce. Des latrines et des cantines seront construites sur les sites des marchés. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable et diminuera ainsi les risques sanitaires.		F
Travail et conditions de travail		
Risque : Cibler l'entrepreneuriat féminin peut accroître leur charge de travail, ce qui entraîne des changements productifs.	M	
Atténuations : Le projet s'associera directement au réseau de femmes pour prendre en considération leurs points de vue ; Les infrastructures faciliteront la participation des femmes aux marchés ; Les conditions de travail des jeunes autour des marchés (chargement et déchargement) seront réglementées par des règlements locaux approuvés par toutes les parties prenantes. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes.		F
Réinstallation physique et économique		
Risque : N.C.		
Mesures d'atténuation : N.C.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque : l'ouverture des zones de production aux centres urbains peut inciter les personnes vulnérables à s'engager dans des activités génératrices d'émissions de gaz à effet de serre (bois charbon, déforestation...)	S	
Atténuations: Grâce au projet, les personnes vulnérables auront accès à d'autres possibilités avec une gamme d'activités allant de la gestion des forêts communautaires, la plantation de bambou pour développer une source plus propre de charbon de bois, le développement de l'agroforesterie.		M
Vulnérabilité des populations et des écosystèmes cibles à la variabilité et aux dangers climatiques		

Risque : ce risque est l'une des raisons de l'intervention puisque les populations rurales sont de plus en plus touchées par la variabilité et les aléas climatiques	S	
Atténuations : La résilience aux changements climatiques fait partie de toutes les activités du projet. Un mécanisme spécifique sera activé en cas de catastrophes naturelles comme cela a été le cas pour l'éruption volcanique au Nord-Kivu pour soutenir les populations rurales les plus vulnérables touchées ;		M
Intervenants		
Engagement et coordination des intervenants		
Risque : L'approche entrepreneuriale peut ne pas tenir compte de certaines catégories de personnes rurales défavorisées et plus vulnérables.	M	
Atténuations: Au cours de la conception, toutes les parties prenantes économiques et sociales impliquées (publiques et privées) seront pleinement associées en permanence: ce processus inclusif est l'un des principaux piliers de développement du projet. Le projet agira en tant que facilitateur et médiateur entre les intérêts institutionnels, politiques, sociaux et économiques divergents / différents, principalement grâce au dialogue permanent, aux institutions et organisations structurées et organisées de la société civile (y compris les administrations centrales et locales publiques, les organisations d'agriculteurs et de producteurs, les réseaux de femmes et de jeunes, les syndicats de commerçants / transports, les IMF et banques, les ONG, les OP, les coopératives et les réseaux de femmes et de jeunes, organisations de peuples autochtones, organisations de personnes handicapées.		F
Griefs des intervenants		
Risque : Les parties prenantes peuvent ne pas être informées des conditions d'accès aux activités soutenues par le projet, en particulier	M	
Atténuations: le projet veillera toujours à ce que les parties prenantes soient pleinement informées de leurs droits par le biais d'une plate-forme locale multipartite dont le rôle est de remettre en question la mise en œuvre du projet et qui sera remplie lors de la mission de supervision conjointe pour exprimer leurs points de vue; ii) les organisations nationales représentant les parties prenantes (OP nationales, réseaux de femmes et de jeunes, organisation de personnes vivant avec un handicap, organisation de peuples autochtones) seront directement impliquées dans la mise en œuvre du projet par le biais d'un accord de collaboration négocié qui contiendra une clause de réception des griefs de leurs membres pour les diffuser dans les fora nationaux; iii) les mécanismes de règlement des plaintes du FIDA seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.		F

Annexe 10: Stratégie de retrait

La durabilité des investissements est prise en compte dès la conception du Projet sur la base d'interventions identifiées par les acteurs économiques du secteur privé, y compris les organisations de producteurs, et les services techniques provinciaux et dont l'objectif ultime est l'articulation avec les marchés territoriaux assurant un débouchés permanent aux surplus agricoles produits (voir diagramme de l'approche AVENIR).

La matrice de phasage indique la succession des interventions structurantes qui sont précédées d'une phase de préparation et se conclut par une phase de retrait (voir annexe 12) tout en veillant à ce que les interventions se fassent en synergie au sein d'un pôle.

Par l'ingénierie sociale, toutes les parties prenantes des marchés et de leurs zones d'influence se mettront ensemble pour convenir des résultats à atteindre. Ces dispositifs permettront de faire en sorte que des infrastructures appropriées puissent être conçues et réalisées afin d'améliorer les conditions de développement économique de chaque entité avec au cœur le marché. C'est aussi à travers cette ingénierie sociale que des structures autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L'émergence d'une société civile organisée en milieu rural et composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc. est un gage de durabilité. Le projet appuiera fortement le renforcement des capacités de ses acteurs afin que leur autonomie soit durable et efficace.

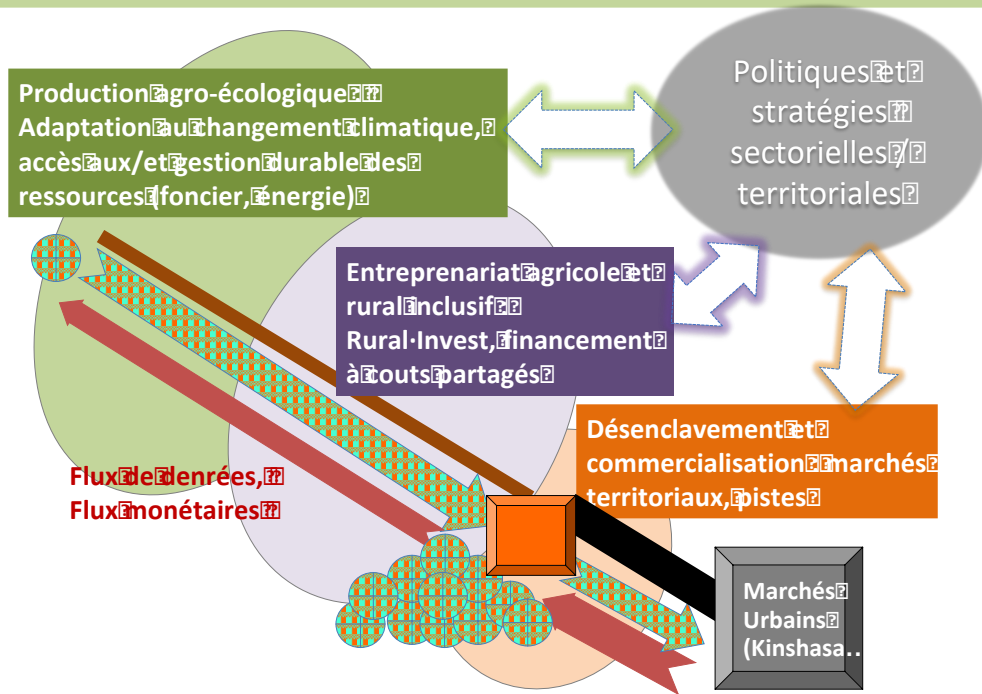
L'autonomisation des jeunes, des femmes et des coopératives sera réalisée grâce à l'amélioration de l'entrepreneuriat agricole et rural sur la base de plans d'entreprise, avec le déploiement de logiciel adaptés (Rural Invest) dans les réseaux d'OP et d'entrepreneur-es, et le financement à coûts partagés avec les institutions financières. Le schéma de financement permet aux entreprises agricoles et rurales ayant remboursé leur prêt de réutiliser leur épargne sur compte bloqué (dont la subvention AVENIR) pour obtenir le financement de nouveaux investissements auprès des banques auprès desquelles ils auront un historique financier .

Les infrastructures économiques (marchés de semi-gros et centres de collecte) seront gérées par des dispositifs légalement reconnus impliquant des opérateurs économiques, y compris des OP, qui garantiront l'accès public et la maintenance. Le renforcement de l'intégration des MDG le long des axes routiers reliant ces provinces à Kinshasa consolidera et stabilisera la position clé des bassins de production dans le commerce agricole. La gestion de ces marchés prévoit le recouvrement des coûts de maintenance des marchés et d'entretien courant des pistes pour ainsi garantir la durabilité des investissements. L'approche participative du processus d'identification des sites, des axes de provenances des produits agricoles, de conception des plans (avec les acteurs), d'implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre est gage de durabilité. La maintenance des pistes par les CLER, faisant partie des CCI des marchés, contribue énormément à les garder tout le temps en bon état et permet un allongement de leur durée de vie.

L'implication des STD dans le processus des études de faisabilité et la réalisation des travaux (supervision) permet de garantir une appropriation des infrastructures par ces derniers et donc une meilleure prise en compte par l'Etat de RDC dans la planification des budgets de maintenance.

Enfin, en facilitant la participation permanente des plateformes d'organisations de producteurs et des réseaux de femmes et de jeunes entrepreneurs dans les espaces de dialogue politique nationaux, le projet AVENIR assurera la durabilité institutionnelle de ses actions.

Approche d'intervention territoriale intégrée



Annexe 11: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS

Request Form for the Project Pre-financing (PFF) under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) Facility

Project ID: #2000003920

Project Title: "Empowerment through Nutrition-sensitive, Inclusive and Resilient Agricultural and Rural Entrepreneurship (AVENIR)"

Implementing Lead Agency: Ministry of Agriculture, Democratic Republic of Congo

1. Justification

For the past decades, IFAD portfolio in DRC has been characterized by unsatisfactory performance which led to a significant reduction of IFAD resources to the country : from USD 68 million during the 2010-2012 cycle (IFAD8), the allocation decreased to USD 36 million during the 2013-2015 cycle (IFAD9). The allocation for the 2016 – 2018 cycle, initially set at USD 15 million, was canceled in 2017 due to portfolio underperformance, the country's low absorption capacity and the suspension of the portfolio in November 2016.

Overall, Projects' planning, financial management, contracts' management, procurement and M&E were largely unsatisfactory in the past with recurrent issues of ineligible expenditures, delays in project's implementation due to weak capacity of project management units, leading to low level of implementation and low level of disbursement. As a result of this under-performance, IFAD's portfolio is classified at "risk" by supervision missions and FMD financial review.

From IFAD's side, the portfolio registered frequent changes in management with five Country Programme Managers and Country Directors in 6 years. This situation was coupled with the reduction and suspension of staff in the Kinshasa office (suspension, then dismissal of the CPO and CPA in 2020 and absence of Liaison Assistant) which significantly limited the adequate and efficient portfolio implementation support, partnership development and policy dialogue with the Government. This context was further exacerbated by the COVID breakout in 2020 which slowed down IFAD capacity to provide field support and adequate supervision of project activities.

However, since the lifting of IFAD suspension in September 2018, and the relaunch of IFAD's portfolio in the DRC in 2018-2019, corrective measures were jointly agreed by the Government and IFAD and implemented. Consequently, PAKIN, which had disbursed only 19% in its five first years, ended up disbursing 99% at completion in April 2022. PIRAM closed in December 2020 with a disbursement rate of 99% for IFAD funds and 98% for OFID cofinancing. .

To further reduce financial management risks for the overall DRC portfolio, IFAD mobilized a financial management consultant based in Kinshasa to provide continuous support to the overall coordination and financial management of projects activities. This long-term financial management support resulted to improved capacity of project staffs and performance in 2021. In addition, IFAD Country office has mobilized consultant on retainer basis to provide targeted technical support to project teams in various domain such as procurement, monitoring and evaluation, infrastructure implementation and overall project management including close monitoring of performance and implementation support by the IFAD country office. This new dynamic collaboration framework has contributed to the improvement of the overall portfolio performance in DRC.

To enable a more efficient and timely start and roll-out of the AVENIR first Annual Work Plan and Budget the Government of intends to mobilize IFAD pre-financing facility (PFF) under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) mechanism to initiate the implementation of certain key start-up activities in advance, including: (i) the recruitment of project staff, (ii) preparation of the Monitoring and Evaluation System and its manual, (iii) the completion of basic and reference studies, (iv) the finalization of the financial management manual and the deployment of the software with the project regional implementation units, (v) the finalization of the project implementation manual, (vi) the mobilization of technical assistance for the preparation of start-up activities such as sample specific agreements with implementation partners, terms of references for key activities and the preparation of tender files of preliminary investments, (vii) Supervision and finalization of specific studies (Farmers organization, market and characterization of infrastructures, and production basins, (viii) the finalization and validation of environmental management plans), (ix) the preparation of infrastructure feasibility studies files, (x) the organization of provincial planning workshop with beneficiaries and partners, and start-up workshops.

It is expected that the above listed activities will be executed within a period of one year.

2. Criteria

Please confirm the following:

- The pre-financing requires ratification through any legislative body of Government.
Yes ☐ No ☒
- Are pre-financing activities as described in point n°3 likely to be completed by the date of approval of the related loan?
Yes ☐ No ☒

3. List of activities

Eligible Activities	Amount (USD)	Procurement Method
Baseline and feasibility studies	135 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
PMU staff recruitment	159 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
First annual work plan and budget	491 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Procurement and implementation of monitoring and evaluation, and fiduciary systems and reporting	167 000	Goods - Shopping
Procurement of goods ² and services required for project start-up	548 000	Goods - Shopping
TOTAL	1 500 000	

The pre-financing does not cover any form of taxes and all amounts financed are net of taxes. Under the expenditure category, "Procurement of goods and services" only costs related to goods and services for the set-up of the PMU are eligible. Vehicles are not eligible expenditures; costs related to rental of vehicles for project start-up purposes are eligible.

Liste des tableaux

Tableau 1: Coût du programme/projet par composante (et sous-composante) et par source de financement (en milliers d'USD)

République Démocratique du Congo																							
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Indusif et Résilient (A/ENR)																							
(U \$ '000)																							
Components by Financiers																							
PCEC_FDA		PCPC_FDA		MARE_FDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total			
Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%		
A. Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural																							
1. Développement des agroécosystèmes		2 409,5	11,9	556,0	2,7	370,7	1,8	-	-	-	-	15 185,8	74,9	-	-	-	-	1 742,5	8,6	-	-	20 264,5	9,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique		4 262,9	26,7	1 318,2	8,2	1 054,5	6,6	-	-	-	-	8 168,3	51,1	421,6	2,6	82,2	0,5	675,9	4,2	-	-	15 983,5	7,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre		1 482,4	19,0	395,3	5,1	98,8	1,3	2 261,9	29,0	-	-	2 672,0	34,2	-	-	-	-	892,3	11,4	-	-	7 802,8	3,7
4. Entrepreneuriat agricole rural inclusif		10 026,2	13,8	3 132,7	4,3	1 698,0	2,3	7 718,2	10,7	31 875,0	44,0	11 173,9	15,4	6 375,0	8,8	-	-	421,6	0,6	-	-	72 420,5	33,9
Subtotal		18 181,0	15,6	5 402,2	4,6	3 222,0	2,8	9 980,1	8,6	31 875,0	27,4	37 200,0	31,9	6 796,6	5,8	82,2	0,1	3 732,3	3,2	-	-	116 471,4	54,5
B. Désenclavement et marchés territoriaux																							
1. Réhabilitation des infrastructures économiques		9 019,3	12,6	1 294,6	1,8	108,5	0,2	31 925,9	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	12 870,7	18,0	16 311,3	22,8	71 530,3	33,5
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques		586,3	6,3	351,8	3,8	703,5	7,6	5 672,2	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 229,5	13,3	703,5	7,6	9 246,8	4,3
Subtotal		9 605,6	11,9	1 646,4	2,0	812,0	1,0	37 598,0	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14 100,3	17,5	17 014,8	21,1	80 777,1	37,8
C. Coordination et gestion du Projet		4 773,4	29,3	1 091,4	6,7	466,0	2,9	5 921,9	36,3	-	-	2 800,0	17,2	-	-	-	-	1 071,4	6,6	180,0	1,1	16 304,2	7,6
Total PROJECT COSTS		32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 2: Coût du programme/projet par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d' USD)

République Démocratique du Congo																						
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR)																						
(US\$ '000)																						
Disbursement Accounts by Financiers	PCEC_FIDA		PCPC_FIDA		MARE_FIDA		AFD		IFP		CAFI		BENEF-Espèce		BENEF-Nature		GOVT-Nature		Financing GAP		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Etudes	324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6	-	-	154,1	6,3	-	-	-	-	429,4	17,5	396,2	16,1	2 453,8	1,1
2. Travaux	7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0	-	-	2 349,0	3,6	-	-	-	-	11 528,7	17,5	14 809,0	22,5	65 878,5	30,8
3. Equipements et materiels	614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9	-	-	299,4	7,5	-	-	-	-	895,9	22,5	155,5	3,9	3 981,6	1,9
4. Biens, services et intrants	821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-	-	-	2 017,7	51,2	-	-	-	-	690,0	17,5	-	-	3 942,6	1,8
5. Services: Formation, assistance technique, contrat de prestation)	9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0	-	-	9 997,9	24,4	-	-	-	-	4 388,8	10,7	1 834,1	4,5	40 975,2	19,2
6. Fonds d'Appui	9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9	31 875,0	39,0	21 392,1	26,2	6 796,6	8,3	82,2	0,1	574,0	0,7	-	-	81 649,8	38,2
7. Salaires et indemnités	4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3	-	-	3 228,8	26,5	-	-	-	-	-0,0	-	-	-	12 188,5	5,7
8. Fonctionnement	642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5	-	-	561,2	22,6	-	-	-	-	397,2	16,0	-	-	2 482,8	1,2
Total PROJECT COSTS	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	3,2	82,2	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 3: Coût du projet par composante et par année (en milliers d' USD)

République Démocratique du Congo									
Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat agricole et rural, sensible à la Nutrition, l									
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies									
	Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Agriculture familiale et Entreprenariat agricole et rural									
1. Développement des agroécosystèmes	631,3	3 603,6	4 337,7	4 775,7	3 574,7	2 728,7	506,4	106,4	20 264,5
2. Agriculture résiliente au changement climatique	596,8	2 866,9	3 825,8	3 589,2	2 722,7	1 588,4	723,0	70,7	15 983,5
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité genre	255,0	1 479,4	1 998,9	1 535,1	1 615,1	611,7	235,6	72,2	7 802,8
4. Entreprenariat agricole rural inclusif	201,7	1 988,9	14 030,4	16 551,2	20 731,7	15 131,7	3 714,2	70,7	72 420,5
Subtotal	1 684,8	9 938,8	24 192,7	26 451,3	28 644,1	20 060,6	5 179,2	320,0	116 471,4
B. Désenclavement et marchés territoriaux									
1. Réhabilitation des Infrastructures économiques	698,1	9 736,6	15 845,7	16 671,5	13 436,5	12 770,9	2 300,2	70,7	71 530,3
2. Dispositifs de gestion des infrastructures économiques	-	2 514,4	1 365,7	1 341,7	1 341,7	1 341,7	1 341,7	-	9 246,8
Subtotal	698,1	12 251,0	17 211,4	18 013,2	14 778,2	14 112,6	3 641,9	70,7	80 777,1
C. Coordination et gestion du Projet	3 192,9	1 918,1	1 964,4	2 131,1	2 080,3	1 952,7	2 110,1	954,6	16 304,2
Total PROJECT COSTS	5 575,8	24 107,9	43 368,5	46 595,6	45 502,7	36 125,9	10 931,2	1 345,3	213 552,7
	3%	11%	20%	22%	21%	17%	5%	1%	100%

Appendice A: Matrice Intégrée des Risques du Projet (voir Annexe 9)

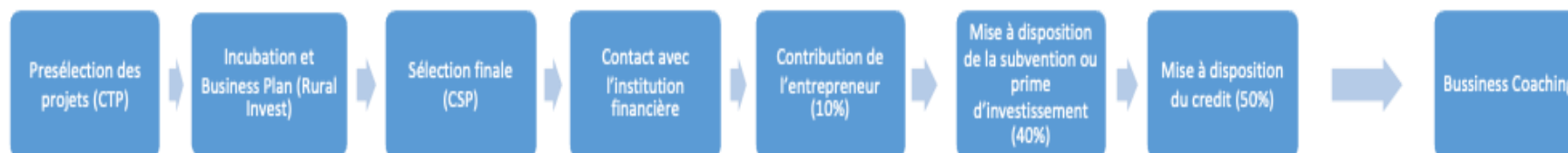
Annexe 12 Tableau de phasage des activités

Matrice de phasage des infrastructures et des aménagements par bailleur, par province et par an						Interventions structurantes Marché de demi-gros Marchés de collecte Ports fluviaux Ports routiers (ports de marché) Tronçons prioritaires Tronçons de maintenance Poste d'eau autonome Unités agricoles et rural Embarcadere pour port d'habitation													
2022	AVENIR	Note de lecture: le tick représente le début des investissements structurants suivis des semestres d'intervention en couleur vive, les semestres précédant et suivants, en couleur pâle, représente les interventions de l'ingénierie sociale (mobilisation et durabilité)				MDG	MC	PF	PR/AM	BV-ZT	BP	PEA	EAR	EI					
FIN	Region	situation	catégorie	km/Ha/Nb	nb de sites concernés	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030						
Pôle de Mbanza Groupo																			
FIDA	Kongo Central	Mbanza Ngungu	MDG	1	1														
FIDA	Kongo Central	2 MC prioritaires rattachés à Mbanza- Ngungu (Sombi Matadi, Mbanza Ngungu)	MC	2															
FIDA	Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	PF	1															
FIDA	Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	PR/AM	100															
FIDA	Kongo Central	BV-ZT rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	BV-ZT																
FIDA	Kongo Central	BP rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	BP																
FIDA	Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	PEA	4															
FIDA	Kongo Central	EAR rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	EAR																
FIDA	Kongo Central	EI rattachés au pôle de Mbanza- Ngungu	EI																
Pôle de Lukulu																			
AFD	Kongo Central	Lukulu	MDG	1	2														
AFD	Kongo Central	2 MC prioritaires rattachés au pôle de Lukulu (Tula, Kinza/Lukebanza)	MC	2															
AFD	Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Lukulu	PF	2															
AFD	Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Lukulu	PR/AM	80															
FIDA	Kongo Central	BV-ZT rattachés au pôle de Lukulu	BV-ZT																
FIDA	Kongo Central	BP rattachés au pôle de Lukulu	BP																
AFD	Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Lukulu	PEA	4															
AFD	Kongo Central	EAR rattachés au pôle de Lukulu	EAR																
AFD	Kongo Central	EI rattachés au pôle de Lukulu	EI																
Pôle de Kato/316																			
AFD	Kwango	Kato/ 316	MDG	1	1														
AFD	Kwango	2 MC prioritaires rattachés au pôle de KATO (Kobokosso, Mangataye, aue Bandundu, Kinba)	MC	2															
AFD	Kwango	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Kato/316	PF	2															
AFD	Kwango	Tronçons rattachés au pôle de Kato/316	PR/AM	140															
FIDA	Kwango	BV-ZT rattachés au pôle de Kato/316	BV-ZT																
FIDA	Kwango	BP rattachés au pôle de Kato/316	BP																
AFD	Kwango	PEA rattachés au pôle de Kato/316	PEA	6															
AFD	Kwango	EAR rattachés au pôle de Kato/316	EAR																
AFD	Kwango	EI rattachés au pôle de Kato/316	EI																
Pôle de Kilwit																			
AFD	Kwilo	Kamasiemai - Bayand (Kilwit)	MDG	1	1														
AFD	Kwilo	2 MC prioritaires rattachés au pôle (Idifiri, Bolongo, Kayemba, Kilwagi TRC,)	MC	2															
AFD	Kwilo	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Kilwit	PF	2															
AFD	Kwilo	Tronçons rattachés au pôle de Kilwit	PR/AM	80															
FIDA	Kwilo	BV-ZT rattachés au pôle de Kilwit	BV-ZT																
FIDA	Kwilo	BP rattachés au pôle de Kilwit	BP																
FIDA	Kwilo	PEA rattachés au pôle de Kilwit	PEA	6															
AFD	Kwilo	EAR rattachés au pôle de Kilwit	EAR																
AFD	Kwilo	EI rattachés au pôle de Kilwit	EI																
Pôle de Masi-Manimba																			
Kwilo	Masi-Manimba	Masi-Manimba	MDG	1	3														
Kwilo	Bagaria, Kenge Pont/BNAC, Kasavay, Kafoulou, Bongoyevou, TBC	MC	2																
Kwilo	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Masi-Manimba	PF	2																
Kwilo	Tronçons rattachés au pôle de Masi-Manimba	PR/AM	100																
FIDA	Kwilo	BV-ZT rattachés au pôle de Masi-Manimba	BV-ZT																
FIDA	Kwilo	BP rattachés au pôle de Masi-Manimba	BP																
FIDA	Kwilo	PEA rattachés au pôle de Masi-Manimba	PEA	4															
FIDA	Kwilo	EAR rattachés au pôle de Masi-Manimba	EAR																
FIDA	Kwilo	EAR rattachés au pôle de Masi-Manimba	EI																
Pôle de Mushie																			
AFD	Mai-Ndombe	Mushie	MDG	1	2														
AFD	Mai-Ndombe	2 MC prioritaires rattachés au pôle de Mushie (Jutu + 1 autre TRC)	MC	2															
AFD	Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mushie	PF	3															
AFD	Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de Mushie	PR/AM	70															
FIDA	Mai-Ndombe	BV-ZT rattachés au pôle de Mushie	BV-ZT																
FIDA	Mai-Ndombe	BP rattachés au pôle de Mushie	BP																
FIDA	Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Mushie	PEA	4															
AFD	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de Mushie	EAR																
AFD	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de Mushie	EI																
Pôle de Oshwe																			
Mai-Ndombe	Oshwe	Oshwe	MDG	1	3														
Mai-Ndombe	MC rattachés au pôle de Oshwe	MC	2																
Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Oshwe	PF	3																
Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de de Oshwe	PR/AM	100																
FIDA	Mai-Ndombe	BV-ZT rattachés au pôle de Oshwe	BV-ZT																
FIDA	Mai-Ndombe	BP rattachés au pôle de Oshwe	BP																
FIDA	Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Oshwe	PEA	4															
FIDA	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de Oshwe	EAR																
FIDA	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de Oshwe	EI																
Pôle de Inongo																			
FIDA	Mai-Ndombe	BV-ZT rattachés au pôle de INONGO	BV-ZT		1														
FIDA	Mai-Ndombe	BP rattachés au pôle de INONGO	BP																
FIDA	Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de INONGO	PEA																
FIDA	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de INONGO	EAR																
FIDA	Mai-Ndombe	EAR rattachés au pôle de INONGO	EI																

Détail pour les infrastructures économiques

Matrice de phasage des infrastructures et des aménagements par bailleur, par province et par an				Interventions structurantes	Marché de demi-gros	Marchés de collecte	Ports fluviaux	Pistes rurales (accès aux marchés)	Bassin versant / Zone tampon	Bassins de production	Poste d'eau autonome	Entreprise agricole et rural	Entreprise jeune par incubation						
AVENIR	Note de lecture: le tick représente le début des investissements structurants suivis des semestres d'intervention en couleur vive, les semestres précédant et suivants, en couleur pâle, représente les interventions de l'ingénierie sociale (mobilisation et durabilité)				MDG	MC	PF	PR/AM	BV-ZT	BP	PEA	EAR	EJI						
Région	Situation	Catégorie	km/Ha/Nb	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030								
	Pôle de Mbanza Gungu																		
Kongo Central	Mbanza-Ngungu	MDG	1	1			✓												
Kongo Central	MC prioritaires rattachés à Mbanza - Ngungu	MC	2				✓												
Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mbanza - Ngungu	PF	1				✓												
Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Mbanza - Ngungu	PR/AM	100				✓												
Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Mbanza - Ngungu	PEA	4				✓												
	Pôle de Lukula																		
Kongo Central	Lukula	MDG	1					✓											
Kongo Central	MC prioritaires rattachés au pôle de Lukula	MC	2				✓												
Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Lukula	PF	2		2		✓												
Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Lukula	PR/AM	80				✓												
Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Lukula	PEA	4				✓												
	Pôle de Katoi/316																		
Kwango	Katoi / 316	MDG	1	1			✓												
Kwango	MC prioritaires rattachés au pôle de KATOI	MC	2				✓												
Kwango	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Katoi/316	PF	2				✓												
Kwango	Tronçons rattachés au pôle de Katoi/316	PR/AM	140				✓												
Kwango	PEA rattachés au pôle de Katoi/316	PEA	6				✓												
	Pôle de Kikwit																		
Kwilu	Kamanimani - Bayanzi (Kikwit)	MDG	1	1			✓												
Kwilu	MC prioritaires rattachés au pôle	MC	2				✓												
Kwilu	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Kikwit	PF	2				✓												
Kwilu	Tronçons rattachés au pôle de Kikwit	PR/AM	80				✓												
Kwilu	PEA rattachés au pôle de Kikwit	PEA	6				✓												
	Pôle de Masi-Manimba																		
Kwilu	Masi-Manimba	MDG	1							3		✓							
Kwilu	MC prioritaires rattachés au pôle de Masi-Manimba	MC	2									✓							
Kwilu	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Masi-Manimba	PF	2									✓							
Kwilu	Tronçons rattachés au pôle de Masi-Manimba	PR/AM	100									✓							
Kwilu	PEA rattachés au pôle de Masi-Manimba	PEA	4									✓							
	Pôle de Mushie																		
Mai-Ndombe	Mushie	MDG	1																
Mai-Ndombe	MC prioritaire rattachés au pôle de Mushie	MC	2																
Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mushie	PF	3																
Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de Mushie	PR/AM	70																
Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Mushie	PEA	4																
	Pôle de Oshwe																		
Mai-Ndombe	Oshwe	MDG	1									✓							
Mai-Ndombe	MC rattachés au pôle de Oshwe	MC	2									✓							
Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Oshwe	PF	3									✓							
Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de Oshwe	PR/AM	100									✓							
Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Oshwe	PEA	4									✓							

Annexe 13 : Parcours de l'entrepreneur



*Formation technique
Éducation financière
Gestion
Comptabilité
Comptabilité (pilote)*

Au moins 6 mois

Financement total pour les entrepreneurs

Annexe 14 : Bilan Carbone du Projet AVENIR

Table des Matières

Activités du projet pertinentes pour l'évaluation du bilan carbone	105
Méthodologie	106
Résultats du bilan carbone	107

Activités du projet pertinentes pour l'évaluation du bilan carbone

Le projet Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) prévoit des activités qui auront un impact direct sur les flux de gaz à effet de serre (GES) et sont donc pertinentes pour l'évaluation du bilan carbone. Ces activités sont résumées dans le **Tableau 3**. Un tableau plus détaillé avec les activités et les hypothèses exactes pour l'évaluation du bilan carbone se trouve dans le **Error! Reference source not found.** à la fin de cette annexe.

Tableau 3. Résumé des activités.

Sites de projet	N°	Activités	Surfaces
Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1	Accompagnement à la restauration de 12,500 ha de forêts communautaires	12,500 ha
	2	Développement de modèles d'agroforesterie	25,000 ha
	3	Culture du Bambou en substitution au charbon de bois-Partenariat ONIDO	1,144 ha
	4	Valorisation des terrain agricoles mis à disposition par les bénéficiaires-CEPS vivriers	16,500 ha
	5	Promotion des jardins de case au profit de 50 000 ménages	3 ha
Total			55,147 ha

Méthodologie

Nationally Determined Contributions Expert Tool (NEXT) for carbon-balance

NEXT a été conçu par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour aider les gouvernements, les experts nationaux et les praticiens à évaluer le potentiel d'atténuation de leurs politiques et mesures d'atténuation, actions et plans au sein de leurs CDN et LT-LEDS et d'aider à atteindre la neutralité carbone de leur économie. NEXT s'aligne sur le CTR, en particulier les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) II « Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par sources et absorptions par puits de gaz à effet de serre (GES) » et MPG III « Suivi des progrès de la mise en œuvre et la réalisation de la NDC en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris ».

NEXT a été développé à l'aide des Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre 2006 (GIEC, 2006), du Supplément 2013 au GIEC 2006 (GIEC, 2013) et du Raffinement du GIEC 2006 (GIEC, 2019). L'outil offre la possibilité d'utiliser soit le GIEC 2006 complété par le GIEC 2013, soit le GIEC 2019 complété par le GIEC 2013.

NEXT est une norme comptable des CDN-AFAT pour les objectifs nationaux et infranationaux de réduction des GES. NEXT estime les variations annuelles des stocks de carbone par unité de terre (en hectare, ha), les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O), exprimé en tonne d'équivalent dioxyde de carbone par an, tCO₂-e/an. NEXT fournit l'estimation annuelle et cumulée des changements potentiels des émissions de GES à partir d'un ensemble d'actions climatiques sur une grille de lecture de 30 ans.

Grâce à sa grille de lecture, NEXT peut être utilisé pour plusieurs étapes clés des engagements d'atténuation climatique :

- Avant la mise en place d'une action climat pour évaluer ses changements potentiels sur les réductions d'émissions de GES,
- Pendant la mise en œuvre d'une action climatique pour évaluer et rapporter les progrès vers l'objectif d'atténuation, et évaluer les réductions d'émissions de GES supplémentaires pour atteindre les engagements d'atténuation,
- A la fin de la période d'action climat pour évaluer ses réalisations en termes de réductions d'émissions de GES.

NEXT est unique dans son approche et ses résultats. La série chronologique de 30 ans de résultats par gaz, activités et par bassin de carbone permet ainsi de comprendre l'impact des actions climatiques passées et actuelles et de façonner les actions nécessaires et les investissements internationaux et nationaux associés afin que les pays puissent atteindre leurs objectifs climatiques.

L'outil est disponible [ici](#), tandis qu'une explication plus détaillée de sa méthodologie se trouve [ici](#).

Résultats du bilan carbone

Sur la base des activités et des hypothèses fournies dans le Error! Reference source not found., le **bilan carbone total du projet AVENIR s'élève à -8,218,879 tCO₂e.** sur une période de 20 ans (7 ans de mise en œuvre et 13 ans de capitalisation) pour une surface totale de 55,147 ha. La **Figure 1** montre l'ensemble des résultats des flux de Gaz à Effet de Serre (GES) cumulés et annuels, et en trois années distinctes du cycle de projet. Ces trois années distinctes du cycle de projet sont i) la fin de l'implémentation du projet AVENIR en 2030, ii) les flux de GES après les 20 ans conseillé comme référence du GIEC, et iii) l'année 2050, comme une année importante de l'ensemble d'initiatives environnementales et de lutte contre le changement climatique au niveau mondial.

Il est important de noter que l'estimation de bilan carbone est conservatrice, car un co-bénéfice important de l'implémentation du projet (réduction de la déforestation dans les provinces entourant Kinshasa, dont notamment le Mai-Ndombé et donc le bassin du Congo) n'est pas pris en compte. Cela est due à l'incertitude générée par les hypothèses des différents moteurs et facteurs qui entourent la déforestation (croissance importante de la population et donc de la demande en aliments et énergie). Cela compense aussi le fait que le bilan carbone ne quantifie pas d'éventuelles émissions de GES liés à la réhabilitation des routes rurales et à l'amélioration des processus de transformation des produits agricoles (notamment du manioc en farine). Le bilan carbone a été estimé sous l'hypothèse de la présence de sols à argiles 1 : 1. Comme le projet couvre aussi d'importantes surfaces dans le Mai-Ndombé qui est dominé de sols organiques, l'analyse doit être raffinée durant l'implémentation pour capturer tous les bénéfices de carbone.

Comme le montre la **Figure 1**, les émissions cumulées diminuent tout au long de la période d'analyse et sont principalement attribués aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Les réductions d'émissions prennent la forme d'une courbe sigmoïde, avec peu de réductions d'émissions/de séquestrations de carbone au cours des premières années, un rythme croissant au cours de la période 2029-2043, puis à nouveau des réductions d'émissions/des séquestrations de carbone marginales au cours des dernières années. La lenteur des réductions d'émissions des premières années s'explique principalement par la conversion des cultures annuelles en systèmes agroforestiers, où la perte de carbone organique du sol des cultures annuelles compense légèrement la séquestration du carbone dans la biomasse et les sols des systèmes agroforestiers. Comme la biomasse continuera à s'accroître au fil des ans, elle séquestrera de plus en plus de carbone, jusqu'à ce qu'elle atteigne sa maturité maximale et que les sols reviennent à leur équilibre naturel (dans lequel les taux de séquestration du carbone ne seront plus que marginaux).

Les gouvernements, les institutions financières et le secteur privé financent des activités qui peuvent avoir un impact sur les émissions de GES. En termes économiques, cela signifie qu'ils génèrent des bénéfices ou des coûts sociaux mondiaux s'ils diminuent ou augmentent les émissions de GES, respectivement. Ces émissions de GES peuvent être qualifiées d'externalités mondiales. La valeur sociale du carbone est utilisée pour aider les décideurs politiques, les institutions financières comme le FIDA ou d'autres acteurs à déterminer si les coûts et les bénéfices d'un projet, d'un investissement ou d'une politique proposés pour freiner le changement climatique sont justifiés. Le coût (ou la valeur) social(e) du carbone est la valeur monétaire actualisée des dommages futurs liés au changement climatique dus à l'émission d'une tonne supplémentaire de CO₂e (NEXT, 2022).

La valeur sociale du carbone utilisée dans NEXT est basée sur les prix fictifs (« shadow price ») du carbone du rapport de la Commission de haut niveau sur les prix du carbone, dirigée par Stiglitz et Stern (Stiglitz et al., 2017). Le bilan carbone en tCO₂e. est multiplié par le prix fictif du carbone, ajusté pour sa valeur actuelle nette (par rapport aux prix de 2017). Il est important de noter que les prix fictifs du carbone estimés par la Commission de haut niveau sur le prix du carbone augmentent au fil du temps, ce qui est cohérent avec la réalisation de l'objectif central de l'Accord de Paris consistant à maintenir la hausse

des températures en dessous de 2 degrés, à condition qu'un environnement politique favorable soit en place.

La valeur sociale du carbone du projet AVENIR se situe entre USD 10,125,536 (minimum) et USD 20,260,810 (maximum) pour l'année 2043.

Figure 1. Résultats du bilan carbone de l'outil NEXT pour les activités du projet.

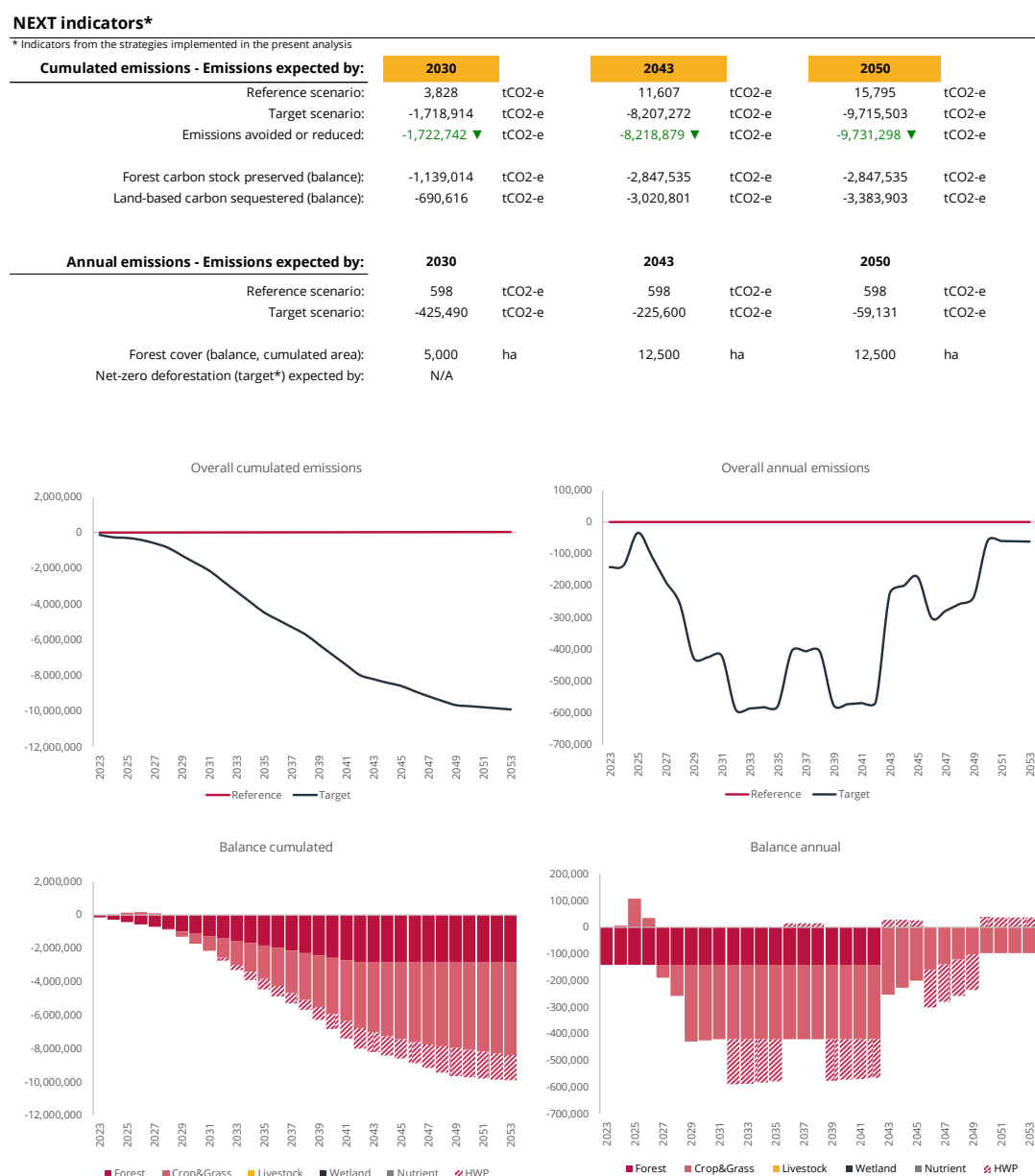


Figure 2. Résultats des flux des différents GES de l'outil NEXT.

All emissions are expressed in tonnes of CO₂-equivalent, tCO₂-e

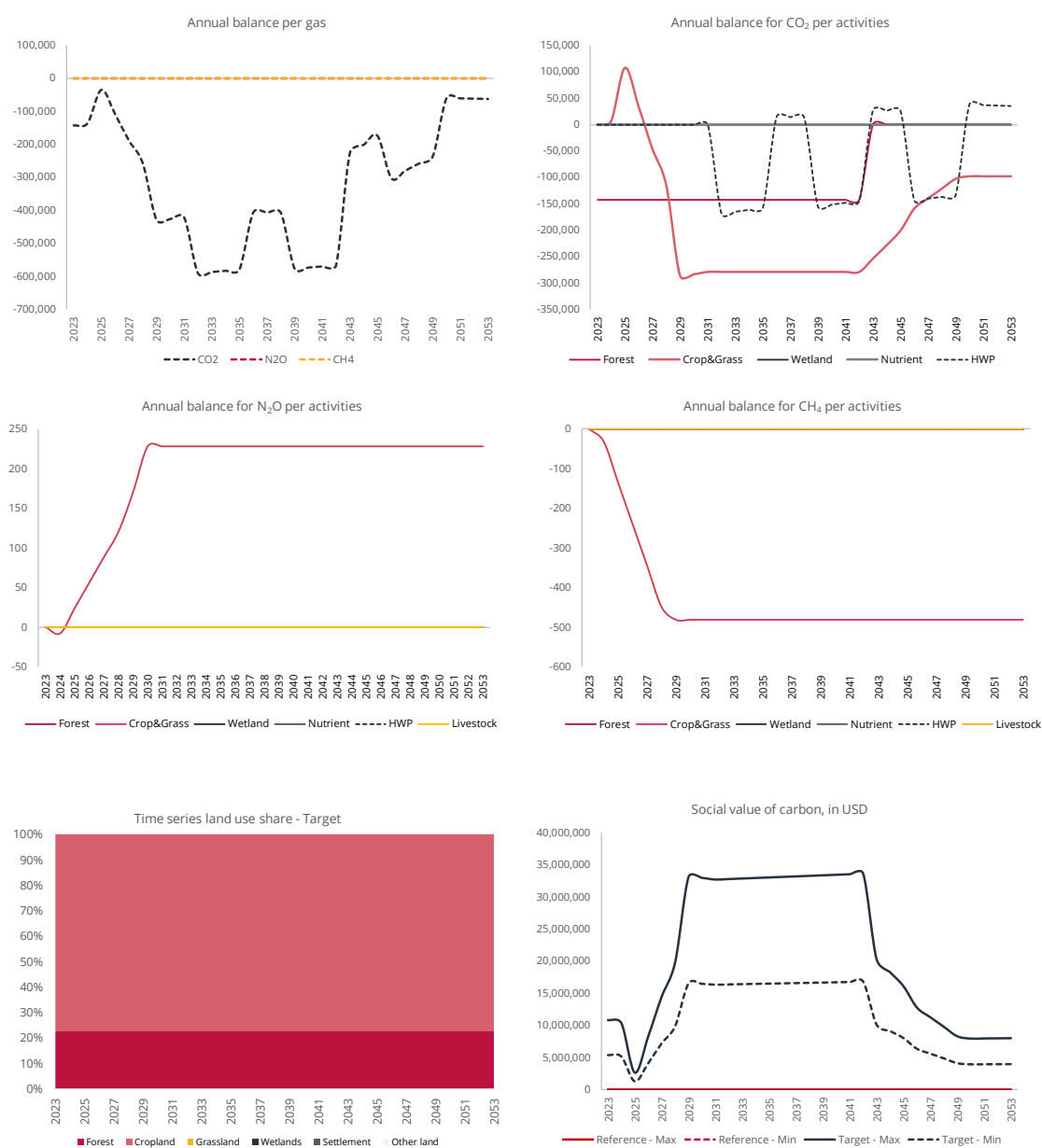


Tableau 4. Fiche d'hypothèses pour l'évaluation du bilan carbone.

Area	Component/Subcomponent	Activity	Categories	Current	Without Project	With Project
Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1.1 Planification et aménagement participatif des territoires	1.1.1. Accompagnement des à la restauration de 12.500 ha de forêts communautaires	Land Use	Forest	Forest	Forest
			Carbon-levels intactness (%)	80%	80%	100%
			Area	12500 ha	12500 ha	12500 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	No tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	
Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1.1 Planification et aménagement participatif des territoires	1.1.3. Développement de modèles d'agroforesterie sur 25'000 ha, dont 1/3 sera réservé à la pratique suivante: 80-100 arbres par ha, principalement fruitiers avec association d'ananas, manioc, une culture légumineuse de couverture, cultures en couloirs	Land Use	Annual cropland	Annual cropland	Perennial agroforestry - Alley cropping
			Species planted	manioc, maïs, arachides, etc.	manioc, maïs, arachides, etc.	fruitiers + manioc + culture légumineuse
			Area	8333 ha	8333 ha	8333 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	Reduced tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	
		1.1.3. Développement de modèles d'agroforesterie sur 25'000 ha, dont 1/3 sera réservé à la pratique suivante: Association culture fruitières et maraichage, association cultures fruitières et cultures fourragères (avec forage éventuel)	Land Use	Annual cropland	Annual cropland	Perennial monoculture - Orchard
			Species planted	manioc, maïs, arachides, etc.	manioc, maïs, arachides, etc.	fruitiers + maraichage/culture fourragère
			Area	8333 ha	8333 ha	8333 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	Reduced tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	
		1.1.3. Développement de modèles d'agroforesterie sur 25'000 ha, dont 1/3 sera réservé à la pratique suivante: Arbres à croissance rapide pour la production de bois d'œuvre et de charbon, cultures annuelles intercalées les trois ou quatre premières années et ensuite, couverture totale par les arbres jusqu'à la coupe après 7 ans (notamment Acacia)	Land Use	Annual cropland	Annual cropland	Perennial monoculture - Short rotation coppice
			Species planted	manioc, maïs, arachides, etc.	manioc, maïs, arachides, etc.	acacia
			Area	8333 ha	8333 ha	8333 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	No tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Lime - Non-specified	Lime - Non-specified	Lime - Non-specified
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	

Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1.1 Planification et aménagement participatif des territoires	1.1.5. Culture du Bambou en substitution au charbon de bois-Partenariat ONDO sur 143h par pôle (8 poles au total)	Land Use	Annual cropland (Set-aside)	Annual cropland (Set-aside)	rennial monoculture - Short rotation copp
			Species planted			bamboo
			Area	1144 ha	1144 ha	1144 ha
			Soil management	No tillage	No tillage	No tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	
Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1.2 Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables	1.1.5. Valorisation des terrain agricoles mis à disposition par les bénéficiaires-CEPS vivriers. Les site de démonstration ont une superficie totale de 1,320 ha qui seront mises à l'échelle par 25 personnes du SFS (qui ont chacun 0.5ha)	Land Use	Annual cropland	Annual cropland	Annual cropland
			Species planted	manioc, maïs, arachides, etc.	manioc, maïs, arachides, etc.	bamboo
			Area	16500 ha	16500 ha	16500 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	Full tillage
			Soil input	Low	Low	Medium
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	
Lukula, Mbanza-Ngungu, Kenge, Masi-Manimba, Kikwit, Mushie, Oshwe & Inongo	1.3 Amélioration de l'accès inclusif aux aliments nutritifs	1.1.5. Promotion des jardins de case au profit de 50 000 ménages, notamment pour la plantation d'arbre fruitier/d'ombre. Il y aura 12500 Kits qui seront mis à disposition (Hypothese qu'un KIT convertit 2m2 de surface cultive dans des arbres fruitiers)	Land Use	Settlement - Cultivated area	Settlement - Cultivated area	Perennial monoculture - Orchard
			Species planted	jardin de maison	jardin de maison	arbre fruitier
			Area	3 ha	3 ha	3 ha
			Soil management	Full tillage	Full tillage	Full tillage
			Soil input	Low	Low	Low
			Residue or fire management	Burned	Burned	Retained
			Inputs	Select input	Select input	Select input
			Quantity of lime-inputs or fertilizers used?	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha
			Soil		Mineral	

